



NIGER

Décembre 2018

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS — COMMUNIQUE DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et de la demande d'augmentation de l'accès, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 10 décembre 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 30 octobre 2018 avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 21 novembre 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités nigériennes*
Protocole d'accord technique
* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 18/467
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
10 décembre 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI approuve en faveur du Niger un décaissement de 19,5 millions de dollars pour consolider la stabilité macroéconomique du pays

Le 10 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue du programme économique et financier du Niger appuyé par la [facilité élargie de crédit](#) (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 14,1 millions de DTS (environ 19,5 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 56,4 millions de DTS (environ 78,1 millions de dollars).

Le conseil d'administration a également approuvé la demande de dérogation des autorités pour non observation du critère de performance sur l'apurement des arriérés de paiement intérieurs.

L'accord triennal en faveur du Niger a été approuvé le 23 janvier 2017 pour un montant de 98,7 millions de DTS (environ 134,04 millions de dollars) à l'appui du plan national de développement économique. Il vise à consolider la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance élevée et équitable, à augmenter les revenus et à créer des emplois, tout en renforçant les bases d'un développement durable. En raison des déficits de financement imprévus dus à la situation sécuritaire, aux difficultés du secteur de l'uranium et aux besoins en matière de sécurité alimentaire, le conseil d'administration du FMI a accepté de porter l'accès aux ressources au titre de la FEC à 118,44 millions de DTS (environ 164 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du Niger).

À l'issue des discussions du conseil d'administration sur le Niger, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a publié la déclaration ci-après :

« Les résultats globaux du Niger au premier semestre de 2018 dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants, avec des recettes élevées et un déficit budgétaire inférieur aux prévisions. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles a également progressé de manière satisfaisante.

« Le programme pour 2019 repose sur un projet de budget et un cadre macroéconomique réalistes. Des mesures visant à mobiliser les recettes intérieures et à améliorer la qualité des dépenses tout en privilégiant les dépenses sociales contribueront à atteindre le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire en 2020. Les autorités sont

déterminées à apurer tous les arriérés d'ici la fin de l'année et à éviter l'apparition de nouveaux arriérés en 2019.

« Les perspectives à moyen terme du Niger sont encourageantes : plusieurs projets à grande échelle devraient contribuer à augmenter la croissance économique à moyen terme. Il sera important d'assurer un contenu local adéquat et d'obtenir une contribution budgétaire équitable de ces projets. Le programme de réformes structurelles visant à mettre en place un secteur privé plus robuste et à promouvoir l'inclusion financière a un rôle fondamental à jouer à cet égard. La réforme des entreprises publiques et les efforts visant à renforcer la gouvernance et les mesures de lutte contre la corruption seront également cruciaux. Pour le développement à plus long terme, il sera important de continuer de prêter attention aux questions relatives à l'égalité des genres, ainsi qu'aux objectifs démographiques.

« La vigilance constante à l'égard de l'accumulation de la dette et la priorité accordée aux emprunts concessionnels ont aidé le Niger à maintenir un niveau « modéré » de risque de surendettement public. Le renforcement et la diversification des exportations contribueront à réduire la vulnérabilité aux chocs de prix des produits de base. »



NIGER

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS

21 novembre 2018

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Le Niger est confronté à des défis majeurs de développement, aggravés par des incursions terroristes, la faiblesse des prix à l'exportation de l'uranium et les changements climatiques. La croissance du PIB a néanmoins atteint le taux respectable de 5 % au cours des deux dernières années. Elle devrait s'établir en moyenne à 7 % sur les cinq prochaines années grâce aux réformes, au soutien considérable des bailleurs de fonds, à plusieurs grands projets et à l'impulsion ponctuelle donnée par le lancement prévu des exportations de pétrole brut en 2022.

Exécution du programme. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante dans l'ensemble. Tous les objectifs quantitatifs pour la fin mars et la fin juin 2018 ont été atteints à l'exception de l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, mais l'objectif fixé pour la fin décembre 2018 reste atteignable. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles progresse assez bien.

Le programme 2018. L'accent continue d'être mis sur une action budgétaire prudente pour préserver la stabilité macroéconomique. La mise en œuvre du budget a été soutenue par la bonne tenue des recettes favorisée par le renforcement systématique des capacités de l'administration fiscale et l'impulsion donnée par des recettes ponctuelles. Le déficit budgétaire et le financement intérieur ont diminué plus rapidement que prévu.

Le programme 2019. La poursuite de l'assainissement des finances publiques, la mobilisation des recettes, l'amélioration de la qualité des dépenses et l'octroi d'une plus large place aux programmes sociaux sont les volets principaux de l'action budgétaire. Le projet de budget 2019 est dans l'ensemble conforme au programme et il constitue un nouveau progrès vers la réalisation de l'objectif de respecter la norme de l'UEMOA en matière de déficit en 2020. Sur le front structurel, le développement du secteur privé doit être favorisé par l'approfondissement du secteur financier, l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la gouvernance et des mesures de lutte contre la corruption.

Risques. Les résultats pourraient être compromis par des difficultés de mise en œuvre et une détérioration de la situation sécuritaire. Du côté positif, les réformes, les fonds fournis par les bailleurs de fonds et plusieurs grands projets d'investissement pourraient enclencher un cercle vertueux plus solide.

Évaluation par les services du FMI. Les services du FMI sont en faveur de la conclusion de la troisième revue qui ouvrira la voie au décaissement de 14,1 millions de DTS ainsi que de la demande d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI formulée par les autorités visant à ce que celui-ci soit porté de 75 % à 90 % de la quote-part (soit de 98,7 à 118,44 millions de DTS).

Approuvé par

David Owen (AFR)
et Johannes Wiegand
(SPR)

Les discussions ont eu lieu à Niamey du 17 au 30 octobre 2018. La mission se composait de M. Klingen (chef de mission), Mme Ibrahim, M. Keller, M. Staines, Mme Woldemichael, M. Cangul (représentant résident) et M. Abdou (économiste local) (tous du Département Afrique). Mme Canales (AFR) a fourni l'appui administratif au siège.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, EXÉCUTION DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES	5
A. Évolution récente et exécution du programme	5
B. Perspectives et risques	7
EXAMEN DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	9
A. Préservation de la stabilité macroéconomique	9
B. Élargissement de l'assiette des recettes	10
C. Amélioration de la qualité des dépenses	11
D. Réformes structurelles	13
AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI	15
MODALITÉS DU PROGRAMME	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	16
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente et perspectives, 2013–23	18
2. Évolution de la situation budgétaire, 2013–18	19
3. Composition du PIB et volatilité de la production	20
4. Performance fiscale, 2014–18	21
5. Indicateurs de l'inclusion financière, 2010–17	22
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23	23
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2016–23 (milliards de FCFA)	24
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2016–23 (pourcentages du PIB)	25
4. Situation monétaire, 2016–23	26
5. Balance des paiements, 2016–23 (milliards de FCFA)	27
6. Balance des paiements, 2016–23 (pourcentages du PIB)	28
7. Indicateurs de solidité financière, déc. 2012 – déc. 2017	29
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–28	30

ANNEXE

I. Grands projets d'investissement _____ 31

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____ 33
 Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière du Gouvernement
 du Niger _____ 36
 Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____ 55

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, EXÉCUTION DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

1. Le gouvernement jouit d'une confortable majorité à l'Assemblée Nationale et de la bienveillance des bailleurs de fonds, mais le mécontentement de la population limite sa marge de manœuvre. Les élections de 2016 ont conféré un mandat solide au Président Issoufou. Mais le mécontentement provoqué par la faiblesse des niveaux de vie, les possibilités d'emploi limitées, les hausses d'impôt et l'arrestation de manifestants donne lieu à des manifestations de la part des étudiants et d'organisations de la société civile. Le Niger fait aussi face à des incursions terroristes, au transit de migrants vers l'Europe, à la faiblesse des prix à l'exportation de l'uranium et à des chocs climatiques. Les bailleurs de fonds renforcent leur soutien.

A. Évolution récente et exécution du programme

2. L'évolution économique en 2018 est dans l'ensemble conforme aux projections du programme. Le taux de croissance du PIB réel devrait atteindre 5,2 % grâce à la forte activité observée dans les secteurs du BTP et des services et malgré l'arrêt de maintenance de la raffinerie de pétrole. Une pluviométrie favorable laisse augurer de bons résultats pour la campagne 2018 qui auront des effets positifs sur la croissance surtout en 2019. Le taux d'inflation est tombé de 5,4 % en avril à 3,1 % en octobre sous l'effet de l'amenuisement des facteurs ponctuels ayant affecté les prix plus tôt, à savoir : les hausses d'impôt et de prix administratifs, les achats importants effectués pour la réserve alimentaire stratégique et la hausse des prix des importations à la suite de l'effondrement de l'unique pont reliant le Niger au Bénin, qui abrite le principal port de transit du pays. Le déficit de la balance des paiements de 2017 a été révisé à la hausse et porté à 16,2 % du PIB. Il a surtout été financé par des bailleurs de fonds et investisseurs étrangers, mais la balance globale des paiements est aussi devenue négative. En tant que membre de l'UEMOA, le Niger a accès aux réserves mutualisées de l'Union, représentant 4,3 mois d'importations de cette dernière, qui ont été renforcées par les émissions d'euro-obligations effectuées par la Côte d'Ivoire et le Sénégal début 2018. L'approfondissement du secteur financier soutient aussi l'activité économique, la masse monétaire au sens large et le crédit au secteur privé progressant plus rapidement que le PIB nominal.

3. L'assainissement des finances publiques a été plus rapide que prévu au premier semestre 2018 et le gouvernement devrait atteindre facilement les objectifs de son programme annuel pour les recettes publiques, le financement intérieur et le déficit.

L'amélioration du déficit de base¹ et du déficit global² a été nettement plus marquée qu'il n'avait été estimé. À 2,8 et 4,4 % du PIB, respectivement, les deux déficits devraient être plus faibles à la fin de l'année qu'en 2017, grâce à de meilleurs résultats que prévu pour les recettes, renforcés par une

¹ Recettes intérieures moins dépenses financées sur ressources intérieures.

² Défini par l'UEMOA comme le solde budgétaire de base plus les dons, moins les dépenses financées sur ressources extérieures.

exécution prudente des dépenses. Les recettes publiques ont augmenté d'un tiers au premier semestre 2018 par rapport au premier semestre 2017. Toutefois, cela tient principalement à des facteurs ponctuels comme la vente de licences de télécommunication, le bonus de signature d'un contrat pétrolier et un gonflement des recettes d'ordre de paiement représentant la contribution de l'État à des projets financés par des bailleurs de fonds³. Les résultats sous-jacents ont été plus ternes, indiquant qu'il reste nécessaire d'améliorer la mobilisation de recettes liquides pour établir une base solide de recettes pour l'avenir.

4. L'apurement des arriérés de paiement intérieurs a pris du retard. Le gouvernement nigérien reste cependant déterminé à apurer, d'ici la fin de l'année, le reliquat d'arriérés de paiement représentant 0,8 % du PIB à la fin juin. La réduction du déficit budgétaire et l'apurement incomplet des arriérés ont permis de limiter les besoins de financement intérieurs, qui sont généralement importants au premier semestre du fait de la concentration des appuis budgétaires extérieurs en fin de période, et qui sont devenus difficiles à satisfaire sur un marché obligataire régional se tendant à nouveau.

5. L'exécution du programme a été satisfaisante dans l'ensemble à la fin juin 2018 :

- **Tous les critères de réalisation (CR), sauf celui concernant l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, ont été respectés.** Jusqu'à la fin juin, le financement intérieur du budget est resté en dessous du plafond fixé dans le programme. Aucun arriéré de paiement extérieur n'a été encouru. Toutefois, une opération d'apurement d'arriérés de paiement intérieurs a pris plus de temps que prévu et l'objectif à la fin juin n'a pas été atteint pour un montant représentant 0,1 % du PIB, et les autorités nigériennes en sollicitent une dérogation pour non-observation temporaire. Elles sont déterminées à respecter le CR prévoyant l'élimination de la totalité des arriérés d'ici la fin décembre, objectif qui reste atteignable.
- **Tous les objectifs indicatifs ont été atteints.** Les recettes ont dépassé l'objectif du mois de juin grâce aux facteurs ponctuels. Le déficit budgétaire de base (dons inclus et exclus), les dépenses pour la réduction de la pauvreté et les dépenses exceptionnelles sont restés dans les limites du programme.
- **L'observation des repères structurels (RS) a été inégale.** Deux des quatre objectifs fixés pour la fin juin, l'objectif de la fin septembre et tous les RS récurrents ont été respectés :
 - De bons progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du **compte unique du Trésor (CUT)** : 85 % des soldes des comptes admissibles ont déjà été transférés et un plan a été élaboré pour achever le processus d'ici la fin 2018.

³ Au Niger, le financement de contrepartie pour les projets financés sur ressources extérieures est généralement fourni sous forme d'un allègement fiscal (portant sur les droits d'enregistrement des contrats, la TVA et l'imposition des revenus). Dans les comptes budgétaires il est enregistré sur une base brute, sous la forme de recettes d'ordre de paiement (non liquides) avec une écriture comptable correspondante, du côté des dépenses, sous la rubrique « investissement financé sur ressources intérieures ».

- La nouvelle loi sur les **partenariats publics-privés (PPP)** a été présentée à l'Assemblée Nationale plus tôt que prévu et elle a été promulguée.
- S'agissant de la **bancarisation**, s'il a été mis fin aux paiements en espèces aux principaux bureaux des administrations douanière et fiscale, le livre blanc sur la bancarisation n'est toujours pas achevé, ce qui fait que, dans l'ensemble, le RS dans ce domaine n'a pas été respecté. Le gouvernement compte parachever le livre blanc d'ici la fin de l'année (*report proposé de ce RS à fin décembre 2018*, paragraphe 9 du MPEF).
- En ce qui concerne les **exonérations fiscales**, le gouvernement a présenté un livre blanc sur la simplification des exonérations fiscales, mais transmis avec retard aux services du FMI les données sur les exonérations fiscales discrétionnaires nouvellement accordées, ce qui signifie que, globalement, le RS de la fin juin n'a pas été respecté. Les autorités nigériennes ont toutefois observé le repère relatif aux exonérations fiscales de la fin septembre : elles ont regroupé les bases juridiques des différentes exonérations dans le Code général des impôts en commençant à simplifier le dispositif par la cessation des exonérations sur le revenu des sociétés prévues par le Code minier et à réduire le pouvoir discrétionnaire accordé aux ministres dans le Codes des investissements.
- Tous les **repères structurels récurrents** relatifs au suivi régulier de l'exécution du budget, aux plans d'engagements et de trésorerie et à la gestion de la dette ont été respectés.

6. De manière plus générale, le gouvernement fait avancer son vaste programme de réformes structurelles à un rythme régulier. Cela inclut, par exemple, des efforts visant à renforcer les capacités des administrations fiscale et douanière ; la mise en place de systèmes informatisés dans ces administrations et l'informatisation de leurs relations ainsi que l'établissement de liaisons numériques entre la Banque centrale et le Trésor ; la préparation d'une vaste réforme de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique ; l'audit de certains établissements publics à caractère administratif et entreprises publiques ; l'absence de financements ou garanties de l'État dans les PPP ; l'amélioration de la place occupée par le Niger dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale ; et des efforts de sensibilisation en vue de promouvoir la Politique nationale genre.

B. Perspectives et risques

7. La croissance économique pourrait atteindre environ 7 % en moyenne annuelle au cours des cinq prochaines années. Elle serait étayée par les efforts de réforme structurelle déployés par le gouvernement et plusieurs grands projets d'investissement (voir l'annexe). L'activité reste cependant soumise aux aléas climatiques. Les cours des produits de base et la situation sécuritaire dans la région sont des facteurs de risques négatifs. Les autorités nigériennes souscrivent globalement à cette évaluation de la situation tout en faisant observer que la croissance pourrait être plus forte si les grands projets enclenchaient un cercle vertueux de développement du secteur privé local.

8. L'activité économique devrait être particulièrement forte en 2019 et à nouveau en 2022. Le taux de croissance devrait atteindre 6,5 % en 2019 grâce à la bonne récolte qui suivra probablement l'excellente saison des pluies enregistrée en 2018, au démarrage de plusieurs grands projets et aux investissements essentiellement privés liés à la tenue du sommet de l'Union africaine au Niger, en juillet. Les projets incluent le développement de capacité supplémentaire de production pétrolière et la construction d'un oléoduc destiné à exporter du pétrole brut par le Bénin, une grande cimenterie, la construction du barrage de Kandadji dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale, divers projets relevant de la Millennium Challenge Corporation (MCC), l'extension de l'aéroport de Niamey et la construction de nouveaux hôtels dans la capitale. La croissance devrait bondir à 11 % en 2022 lorsque les exportations de pétrole brut sont censées commencer.

9. En 2019, l'inflation devrait retomber sous le plafond de 3 % fixé par l'UEMOA. La politique monétaire de l'Union monétaire basée sur le taux du franc CFA arrimé à l'euro et les effets temporaires spécifiquement nigériens s'estompant, l'inflation devrait s'établir aux alentours de 2 % à l'avenir.

10. Le solde de la balance des transactions courantes commencera probablement par se détériorer avant de se stabiliser à un plus faible niveau de déficit. Le déficit devrait se creuser au cours des prochaines années pour culminer à 23 % du PIB en 2020, sous l'effet de l'accroissement des importations liées aux grands projets et à la vigueur relative de la croissance et de l'effondrement persistant des exportations d'uranium, compensé en partie seulement par les exportations florissantes d'or artisanal. Mais lorsque la production commencera à la fin de la phase de construction des projets, celle-ci se substituera aux importations et les ventes de pétrole brut dopperont les exportations. D'après les projections, le déficit extérieur courant serait inférieur à 14 % du PIB en 2023, et il diminuerait encore par la suite.

11. Le gouvernement a l'intention de poursuivre l'assainissement des finances publiques. Il s'appuiera principalement sur la mobilisation des recettes, mais aussi sur la rationalisation des dépenses qui constituera une deuxième ligne de défense en cas d'insuffisance des recettes. Il vise à ramener le déficit global de 4,5 % du PIB en 2019 à 3 % en 2020, et à 2 % en 2023 et par la suite. L'élargissement du soutien budgétaire nécessaire au développement économique et à l'action sociale devra reposer au premier chef sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des dépenses publiques. Les financements extérieurs restant importants, le gouvernement commencera à rembourser la dette intérieure à partir de 2020, ce qui permettra aux banques d'accroître le financement du secteur privé.

12. Des déficits modérés de financement budgétaire et extérieur risquent d'apparaître en 2019. Comme expliqué ci-dessous, ils résulteront des chocs négatifs qui seraient difficiles à compenser par des mesures supplémentaires d'assainissement budgétaire ou pour lesquels il serait ardu de financer sur les marchés obligataires régionaux qui se tendent à nouveau. Dans ce contexte, les autorités nigériennes demandent un accroissement de l'accès aux ressources du FMI d'un montant de 15,5 milliards de FCFA (0,3 % du PIB).

EXAMEN DES POLITIQUES ECONOMIQUES

Les discussions ont été axées sur les principaux objectifs du programme et les actions à mener en 2019 pour favoriser leur réalisation : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) élargir l'assiette des recettes ; iii) améliorer la qualité des dépenses ; iv) optimiser les perspectives de développement par des réformes structurelles.

A. Préservation de la stabilité macroéconomique

13. Le Niger a progressé dans l'assainissement de ses finances publiques, renforçant ainsi sa stabilité macroéconomique. Le déficit budgétaire global diminuerait davantage que prévu et tomberait à 4,4 % du PIB en 2018, contre 6,1 % du PIB en 2016. Le gouvernement reste bien dans les limites du programme pour l'accroissement de son endettement extérieur et il privilégie les prêts concessionnels. Les PPP récemment conclus sont exempts de financements ou garanties de l'État et régis par la nouvelle législation alignée sur les normes internationales. Le Comité interministériel de gestion de la dette et de l'appui budgétaire a retrouvé sa pleine fonctionnalité plus tôt dans l'année. Les autorités ont aussi accompli des progrès dans la centralisation de la gestion de la dette dans un service consacré au sein du Trésor, structuré en « front-middle-back office ». Une fois achevé l'apurement de tous les arriérés de paiement intérieurs dans le cadre du budget 2018, le stock d'arriérés sera soumis à un plafond proche de zéro (*critère de réalisation continu proposé*, en remplacement des objectifs de réduction d'arriérés trimestriels, MPEF, paragraphe 19).

14. Le risque de surendettement extérieur et global du Niger est « modéré », selon le nouveau cadre de viabilité de la dette (voir Niger : Viabilité de la dette – Analyse conjointe Banque mondiale/FMI, novembre 2018). À 135 % et 39,5 %, respectivement, en valeur actualisée, les ratios dette publique extérieure/exportations et dette publique totale/PIB restent bien inférieurs aux seuils établis. Bien que les indicateurs doivent se détériorer légèrement à court terme sous l'effet de l'absorption par le Niger des fonds substantiels que les bailleurs de fonds se sont engagés à verser lors de la table ronde de décembre 2017, ils devraient s'améliorer à plus long terme. Les services du FMI ont souligné que les résultats dépendent des réformes retenues dans le scénario de référence, que des chocs négatifs sur les cours des produits de base conduiraient à des dépassements des limites de niveaux d'endettement extérieur par rapport aux exportations et que l'évaluation granulaire montre que le Niger dispose d'une marge de manœuvre restreinte pour absorber des chocs. Les autorités nigériennes ont dans l'ensemble souscrit à cette évaluation en mentionnant toutefois les facteurs atténuants que constituent leurs efforts pour diversifier la base des exportations et l'accès aux réserves communes de l'Union monétaire.

15. La politique budgétaire envisagée pour 2019 et 2020 est ambitieuse. Les objectifs budgétaires pour 2019 restent essentiellement inchangés par rapport à la deuxième revue du programme, avec un solde de base de -2,8 % du PIB et un solde global de -4,5 % du PIB, ce qui représente un sérieux effort d'assainissement des finances publiques par rapport au programme

budgétaire prévu pour 2018⁴. Les autorités ont présenté à l'Assemblée Nationale un projet de budget 2019 globalement conforme au programme. Tandis que les dépenses autorisées seraient supérieures de 0,3 % du PIB par rapport aux prévisions du programme, les autorités ont bloqué l'excédent dans une communication envoyée au gouvernement (*mesure préalable*, MPEF, paragraphe 14). Elles s'efforcent maintenant de satisfaire au critère de convergence de l'UEMOA limitant le déficit global à 3 % du PIB en 2020, soit un an plus tôt que ce qui était envisagé lors de la deuxième revue. Les réformes en cours de l'administration des recettes et la rationalisation des dépenses devraient permettre d'atteindre cet objectif, mais d'autres mesures seront probablement nécessaires dans le cadre du budget 2020.

B. Élargissement de l'assiette des recettes

16. La mobilisation des recettes est une priorité pour permettre à la fois d'assainir les finances publiques et d'accroître les dépenses sociales et l'investissement. Le chiffre affiché pour les recettes budgétaires accusera un recul en 2019 du fait que l'effet des facteurs ponctuels qui ont joué en 2018 ne se fera plus sentir, mais la performance sous-jacente des recettes est prévue de s'améliorer d'environ 1 % du PIB grâce à des mesures de politique budgétaire et d'administration fiscale. À 15,9 % du PIB, les recettes attendues en 2019 seront supérieures de 1,5 % du PIB à ce qu'elles étaient en 2017.

17. Le projet de budget 2019 s'accompagne de fortes mesures de recettes publiques. Il évite de hausses directes d'impôts touchant le grand public pour empêcher d'affecter les pauvres et d'attiser le mécontentement de la population. Au lieu de cela, des recettes estimées à 1 % du PIB sont générées par le rétablissement partiel de la taxe sur les appels téléphoniques reçus de l'étranger ; le remplacement de la TVA dans le secteur bancaire par une taxe sur les activités des banques conformément aux prescriptions de l'UEMOA ; l'intégration dans le budget des ressources provenant de l'Autorité de régulation des télécommunications ; la simplification de l'imposition des petites entreprises par un relèvement du seuil de la TVA et l'extension de l'imposition forfaitaire ; le renforcement de la lutte contre la contrebande des produits pétroliers par leur marquage moléculaire ; l'intensification du recouvrement des arriérés d'impôts ; et la hausse des taux d'imposition forfaitaire appliqués aux petites entreprises en vue de faire entrer le secteur informel dans le filet fiscal.

⁴ Cependant, les résultats ayant des chances d'être meilleurs que prévu en 2018, les objectifs fixés pour le déficit budgétaire en 2019 restent, dans l'ensemble, inchangés des chiffres attendus pour 2018.

18. Les autorités vont impulser les réformes dans les administrations douanière et fiscale en se servant de l'assistance technique du FMI. La coopération entre ces administrations sera

favorisée par l'interconnexion de leurs systèmes informatiques (*repère structurel proposé pour fin mars 2019*, MPEF, paragraphe 16) et la tenue de réunions périodiques au niveau des directeurs.

De nouveaux plans de performance, qui s'affirment et centrent l'attention sur des indicateurs structurels, seront établis pour 2019 (*RS proposé pour fin janvier 2019*, MPEF, paragraphe 16). Il devrait être aussi payant de

poursuivre les réformes en cours comme celles concernant la valeur transactionnelle des importations ; l'amélioration du suivi des personnes qui ne déclarent pas ou qui sont en défaut de paiement, ainsi que des conclusions des audits ; le développement des inspections fondées sur les risques et privilégiant les contrôles post-dédouanement ; et une plus large utilisation des capacités des nouveaux systèmes informatiques.

Niger : mesures budgétaires, 2019

	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB
Taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE)	23,4	0,41
Recouvrement des arriérés d'impôt	15,0	0,26
Seuil de TVA et imposition forfaitaire	5,8	0,10
Intégration du régulateur des télécoms	5,2	0,09
Remplacement de la TVA par la taxe bancaire (FATI)	5,0	0,09
Marquage des produits pétroliers	3,0	0,05
Total	57,4	1,01

Source : estimations des services du FMI.

19. La poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales reste une tâche importante.

L'intégration dans le Code des impôts de la base juridique de l'ensemble des exonérations, dans le cadre du projet de budget 2019, a constitué une étape préliminaire importante. Les premières réductions d'exonérations, très à-propos, ont été effectuées dans la foulée, mais elles doivent être suivies à l'avenir de réductions plus poussées pour renforcer les recettes. Les autorités sont déterminées à prendre de nouvelles mesures de restriction (*RS proposé pour fin juin 2019*, MPEF, paragraphe 16). Elles ne sont toutefois pas encore prêtes à spécifier un objectif pour l'accroissement des recettes qui en résultera, qui ne sera déterminé que dans le cadre de la quatrième revue du programme, lorsque les travaux d'analyse auront progressé. Pour mieux se prémunir contre la fraude et l'utilisation abusive des exonérations, le gouvernement a récemment créé une unité spéciale en vue d'améliorer la surveillance et l'application de la réglementation.

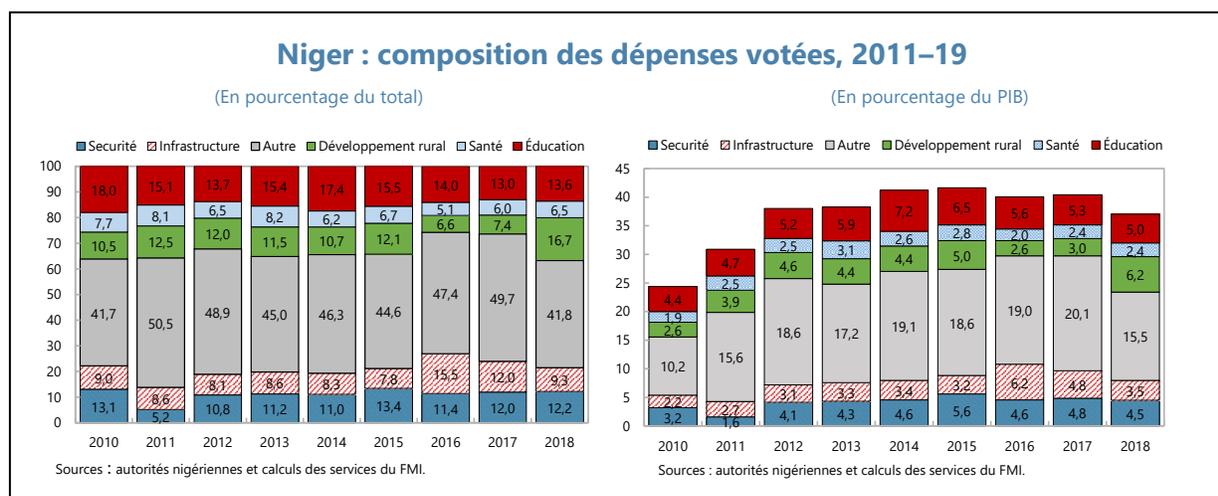
C. Amélioration de la qualité des dépenses

20. Les autorités et les services du FMI se sont accordés à penser que la qualité des dépenses mérite de retenir davantage l'attention pour mieux soutenir les objectifs sociaux et de développement du Niger dans le cadre d'une enveloppe de financement restreinte. Des moyens

de soutien ont été mis en place, y compris les budgets-programmes depuis 2018, un programme d'investissements publics mieux coordonné, les projets relatifs à la sécurité alimentaire et au développement regroupés dans l'initiative 3N et le compte unique du Trésor (CUT) qui facilite une meilleure gestion des liquidités. Le gouvernement prévoit, à l'avenir, de faire avancer la budgétisation pluriannuelle et il a demandé au FMI une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) pour améliorer la qualité de la sélection des projets d'investissement. Les budgets sont devenus plus réalistes au fil du temps, ce qui diminue la nécessité de séquestrer les dépenses autorisées pour compenser les écarts des recettes par rapport aux prévisions et facilite, en conséquence, la planification pour les entités dépensières.

21. Le projet de budget 2019 commence bien en revoyant les programmes de dépense.

L'examen des dépenses consacrées à l'administration, aux biens et services, à l'investissement et aux subventions et transferts ainsi que la compression ciblée des dépenses sont opportuns. Au cours des dernières années, le gouvernement s'est efforcé de protéger les dépenses sociales et même d'augmenter les ressources consacrées au développement rural et à la sécurité alimentaire malgré l'importance des dépenses de sécurité, qui restent nettement supérieures de ce qu'elles étaient avant l'apparition des tensions. Cela dit, la dotation budgétaire proposée pour la sécurité dans le projet de budget 2019 n'a pas été exclue de l'exercice de rationalisation des dépenses. Cela permet de protéger les dépenses sociales et d'accroître les investissements malgré une légère réduction des dépenses votées par rapport au PIB.



22. Les autorités ont accepté de renforcer le suivi des dépenses sociales. Elles vont mettre en place, à partir du deuxième semestre 2019, un système permettant de suivre l'exécution des principaux programmes de dépenses sociales, mesurer les progrès réalisés par rapport aux résultats visés dans le budget-programmes et partager les constatations avec les services du FMI (*RS proposé pour la fin juin 2019*, MPEF, paragraphe 18). Les autorités accordent la plus haute priorité aux dépenses d'éducation et de santé en raison du rôle essentiel qu'elles jouent pour le développement économique, mais elles vont aussi inclure des programmes visant plus directement la réduction de la pauvreté, tels que des programmes de transferts monétaires et de cantines scolaires. Les services du FMI ont recommandé de procéder ensuite à un examen des programmes sociaux devant servir de base à des réformes qui visent à améliorer leur efficacité.

23. Les efforts qui visent à accroître l'efficacité des dépenses doivent aller plus loin. Un examen approfondi des dépenses publiques serait certes utile, mais un examen même superficiel de la composition des dépenses suggère l'existence d'une marge d'amélioration. Il semble par exemple difficile de justifier, sur le plan économique, les 36 ministères et 12 autres entités dépensières qui figurent au budget, en plus de quelque 150 établissements publics à caractère administratif et entreprises publiques existants. La répartition des ressources entre les ministères devrait aussi être analysée.

24. Le gouvernement prend des mesures opportunes pour améliorer la transparence budgétaire. Cela prépare le terrain pour un débat sociétal éclairé sur les dépenses prioritaires et la structure de la fiscalité. Un premier pas a été fait avec la publication en ligne du projet de budget 2019. Les autorités nigériennes sont aussi décidées à diffuser promptement un budget citoyen, les résultats budgétaires préliminaires et des comptes audités.

D. Réformes structurelles

25. Les services du FMI et les autorités ont reconnu qu'il est impératif de renforcer le secteur privé pour le développement économique du Niger. Les efforts entrepris par une équipe spéciale, dirigée par le Président et chargée d'améliorer les résultats au regard des indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale, sont payants : la place occupée par le pays dans le classement s'est considérablement améliorée depuis 2014, y compris par rapport à ses pairs régionaux, et l'investissement direct étranger se redresse depuis peu. D'importants handicaps persistent cependant, comme les fréquentes coupures d'électricité, l'accès insuffisant aux financements, la concurrence exercée par l'économie informelle, le manque de ressources du système judiciaire ou l'absence de système adéquat pour les remboursements de TVA. En plus de la résolution de ces problèmes, la mission du FMI a suggéré aux autorités d'approfondir le dialogue avec le secteur privé et d'encourager l'entrepreneuriat en soutenant davantage des initiatives d'action, comme l'incubateur d'entreprises CIPMEN. Dans le contexte du démarrage en cours de grands projets, il sera important de veiller à ce que ceux-ci aient un fort contenu local et de développer à cet effet une main-d'œuvre suffisamment éduquée.

26. Le système financier du Niger semble stable mais il est peu profond. En attendant une évaluation des banques à l'aune des normes Bâle II et III et un nouveau plan comptable, les autorités s'attendent à ce que toutes les banques continuent de respecter les exigences prudentielles. Le rapport annuel de la Commission bancaire de l'UMOA qui vient d'être publié n'exprime pas d'inquiétudes particulières concernant la stabilité financière au Niger. Les banques se sont montrées peu préoccupées par les prêts non-performants et elles ont fait état d'une expansion satisfaisante du crédit et d'un accroissement satisfaisant des dépôts. Plutôt que la stabilité financière, c'est le manque de profondeur du secteur financier qui inquiète, les crédits au secteur privé et les dépôts de ce secteur n'équivalant, respectivement, qu'à 16,1 % et 14,4 % du PIB. La microfinance, déjà souffrante, a subi encore un revers en mai 2018 avec la mise en liquidation judiciaire d'ASUSU, la principale institution du secteur. Le bureau de crédit récemment créé reste largement dysfonctionnel en raison des problèmes posés par sa plateforme électronique.

27. L'approfondissement du secteur financier est, à juste titre, l'une des grandes priorités des autorités. Le gouvernement fonce pour la bancarisation des paiements budgétaires. Les paiements en espèces des impôts et des droits de douane étant presque complètement éliminés, les traitements des fonctionnaires vont être numérisés à partir de janvier 2019. La commission chargée de la bancarisation va présenter un livre blanc sur la suite du processus d'ici la fin de l'année (*RS reporté proposé pour fin décembre 2018*, MPEF, paragraphe 22). En vue d'ouvrir des circuits alternatifs de financement, le traitement fiscal du crédit-bail a été précisé et un décret révisé devrait faciliter le

warrantage. Le gouvernement s'attaque aussi au faible niveau d'inclusion financière (graphique 5). Il va lancer une nouvelle stratégie et organiser une table ronde pour mobiliser le financement nécessaire à sa mise en œuvre (*RS proposé* pour fin juin 2019, MPEF, paragraphe 23). Dans ce contexte, la banque mobile présente des opportunités importantes à ne pas négliger. Pour sa part, la BCEAO met actuellement en place, à l'échelle de l'Union, un dispositif de soutien au financement des PME.

28. Les autorités s'apprêtent à améliorer les performances et la gouvernance des entreprises publiques et des établissements publics à caractère administratif. Les résultats de cinq audits doivent être diffusés en 2019. Le gouvernement prévoit de les faire suivre par des plans de restructuration et d'exploiter les enseignements qui en seront tirés pour améliorer la gouvernance des entreprises publiques et établissements publics à caractère administratif en renforçant la sélection des membres des conseils d'administration et en mettant davantage l'accent sur leurs compétences financières et techniques. Les services du FMI ont encouragé la fixation de critères minimums pour les administrateurs indépendants siégeant dans les conseils d'administration. Les audits devraient aussi de base pour lancer des fusions entre les 150 établissements publics à caractère administratif qui sont actuellement en activité au Niger.

29. Les autorités se sont engagées à consolider les progrès accomplis récemment dans la lutte contre la corruption et à améliorer la gouvernance. Elles ont souligné le renforcement du cadre institutionnel récemment opéré avec l'agence anti-corruption, HALCIA, qui transmet directement les dossiers au système judiciaire, et la création de tribunaux spécialisés pour traiter les affaires de corruption et de blanchiment d'argent. Afin de remédier aux carences observées dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre la corruption, une campagne de sensibilisation a été lancée pour la faire connaître. La HALCIA produit des rapports annuels. Les autorités se sont engagées à accroître leur visibilité en y incluant le suivi des dossiers en cours et en les publiant sur le site Internet de l'agence. Elles ont aussi accepté de renforcer le dispositif des déclarations de patrimoine en soumettant au Parlement un projet de loi établissant le cadre de la mise en œuvre des obligations constitutionnelles en ce qui concerne plus particulièrement les agents publics de haut rang et en prévoyant l'application de sanctions en cas de non-respect de ces obligations (*RS proposé* pour fin septembre 2019, MPEF, paragraphe 24). Le réengagement dans l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) reste un objectif. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), le Niger donnera suite aux recommandations de l'évaluation nationale des risques qui vient d'être achevée, comme le veut la norme du GAFI de 2012.

30. Les autorités adhèrent toujours aux objectifs en matière d'égalité femmes-hommes et de démographie qui figurent dans le Plan de développement économique et social (PDES 2017–21). Celui-ci vise à faire baisser le taux de fertilité de 7,3 à 5,63 enfants par femme et le taux de croissance démographique de 3,85 % à 3,06 % entre 2015 et 2021, grâce surtout à une meilleure éducation des filles, mais aussi pour faire des progrès sur le front de l'égalité femmes-hommes. Les services du FMI partagent les inquiétudes des autorités à l'égard de la charge que la forte croissance démographique fait peser sur le développement du pays, et ils préconisaient de mettre rapidement en

œuvre les réformes. La campagne de sensibilisation en cours, qui vise notamment les chefs religieux et traditionnels, constitue une initiative importante à cet égard.

AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI

31. Les autorités nigériennes sollicitent une augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre du programme appuyé par la FEC. L'adjonction de 15,5 milliards de FCFA (0,3 % du PIB ; 19,74 millions de DTS ; 15 % de la quote-part) au décaissement proposé au titre de la quatrième revue FEC permettrait de combler les déficits de financement extérieur et budgétaire qui risquent d'apparaître en 2019. La viabilité de la dette et la capacité à rembourser le FMI resteraient inchangées.

32. Des déficits de financement surgissent suite à des chocs qui n'ont pas été anticipés au moment de la deuxième revue. Les dépenses de sécurité restent obstinément élevées (toujours autour de 3,5 % du PIB, contre moins de 2 % en 2011), les difficultés du secteur de l'uranium affectent les recettes budgétaires, le soutien net apporté par les bailleurs de fonds augmente moins fortement que prévu bien qu'il atteigne le niveau record de 11,2 % du PIB et les dépenses consacrées à la sécurité alimentaire excèdent aussi les prévisions. De ce fait, les besoins de financement sont plus importants pour les finances publiques et la balance globale des paiements est négative.

33. Le gouvernement fait de gros efforts pour limiter le déficit de financement. Il s'efforce de son mieux de mobiliser les recettes publiques et de compenser la disparition des effets ponctuels observés en 2018, les recettes devant maintenant être légèrement supérieures aux projections de la deuxième revue FEC. Le gouvernement modère aussi les dépenses financées sur ressources intérieures (hors intérêts) en réduisant les dépenses administratives et rationalisant plusieurs programmes. Ces efforts permettent de préserver, malgré les chocs subis, les objectifs fixés pour le déficit budgétaire dans le cadre de la deuxième revue FEC, mais ils ne peuvent compenser la diminution des apports des bailleurs de fonds. Il y a des limites aux coupes qui peuvent être faites à court terme dans l'enveloppe globale des dépenses sans compromettre des programmes sociaux essentiels (la sécurité alimentaire représente à elle seule 4,5 % du PIB). Les autorités ont expliqué que l'augmentation de l'accès demandé permettra d'effectuer des dépenses sociales qui seraient autrement inenvisageables.

34. Il serait difficile de combler les déficits financiers en faisant appel au marché obligataire régional. Les autorités ont déjà revu leurs plans de trésorerie relatifs à la deuxième revue FEC (de 0,2 % du PIB). Mais, bien que la situation régionale en matière de financement se soit quelque peu améliorée au milieu de l'année 2018 suite à l'émission d'euro-obligations par le Sénégal et la Côte d'Ivoire, elle a commencé à se tendre à nouveau avec la faible souscription observée récemment pour les obligations à plus longue échéance et les rendements tendant à la hausse. De plus, de gros remboursements devant être effectués l'année prochaine, le Niger devra émettre un montant sans précédent d'obligations même si l'augmentation d'accès qu'il demande lui est accordée. Les problèmes de financement du gouvernement sont particulièrement aigus au premier semestre de l'année du fait que le décaissement des appuis budgétaires est fortement concentré vers la fin de

l'année. Pour remédier à cette difficulté, il est proposé d'adjoindre l'augmentation d'accès en totalité au décaissement envisagé pour fin avril 2019.

MODALITÉS DU PROGRAMME

35. L'exécution du programme continuera d'être évaluée tous les semestres. La mesure préalable concernant la présentation à l'Assemblée Nationale d'un budget 2019 globalement conforme aux objectifs du programme et la soumission au gouvernement d'une communication sur le séquestre des dépenses a été exécutée. Tandis que le CR relatif à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs pour fin juin 2018 n'a pas été respecté, les autorités sont déterminées à revenir sur les rails d'ici la fin décembre 2018. Les CRs quantitatifs et les objectifs indicatifs proposés pour la nouvelle période couverte, qui va de mars à septembre 2019, sont présentés dans le tableau 2 du MPEF. Les RSs existants, reportés et nouvellement proposés, ainsi que les RSs récurrents, pour la période allant de décembre 2018 à septembre 2019 sont exposés dans les tableaux 4 et 6 du MPEF. Les autorités nigériennes s'étant engagées à apurer tous les arriérés de paiement intérieurs d'ici la fin 2018, le remplacement de l'objectif de réduction trimestriel par un CR continu les prémunit contre la réapparition d'arriérés. Pour la quatrième revue, l'exécution du programme sera évaluée au regard des CRs et des objectifs indicatifs de fin décembre 2018, ainsi que de tous les RSs applicables.

36. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste satisfaisante, mais exposée à des risques que les mesures du programme visent à atténuer. Étant donné la solidité du programme et la façon dont il a été mis en œuvre jusqu'à présent, la capacité du Niger de rembourser le FMI devrait être suffisante, même quand les paiements culmineront à 1,5 % des recettes fiscales en 2024-25 et à 1,3 % des exportations en 2021 (tableau 8). Les principaux risques sont liés à l'évolution de la situation sécuritaire, aux chocs climatiques et aux capacités d'exécution.

37. Les sauvegardes sont évaluées au niveau de la banque centrale régionale (BCEAO). La dernière évaluation, achevée en avril 2018, a constaté que l'environnement de contrôle restait solide⁵.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

38. L'exécution, par les autorités nigériennes, du programme appuyé par la FEC, est restée satisfaisante. Tous les objectifs quantitatifs pour fin mars et fin juin ont été atteints à l'exception de celui concernant l'apurement des arriérés de paiement intérieurs. Les réformes structurelles ont assez bien progressé. L'engagement pris par les autorités d'apurer tous les arriérés restants dans le cadre de l'exécution du budget 2018 et de ne pas en accumuler de nouveaux en 2019 est accueilli avec satisfaction.

39. Le démarrage de plusieurs grands projets améliore les perspectives macroéconomiques. Ces projets devraient faire passer le taux de croissance annuel moyen du PIB

⁵ Voir, pour plus de détails, le paragraphe 26 du document SM/18/56.

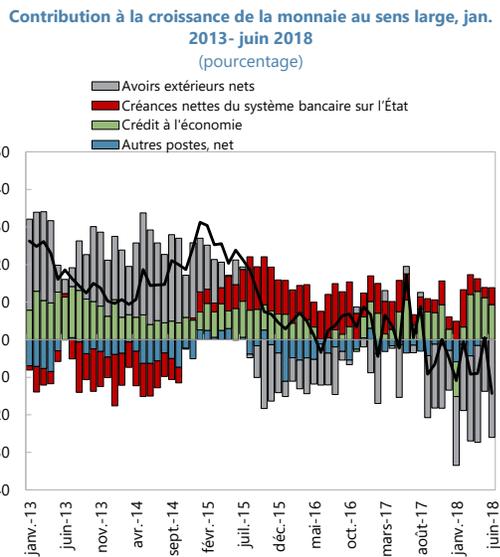
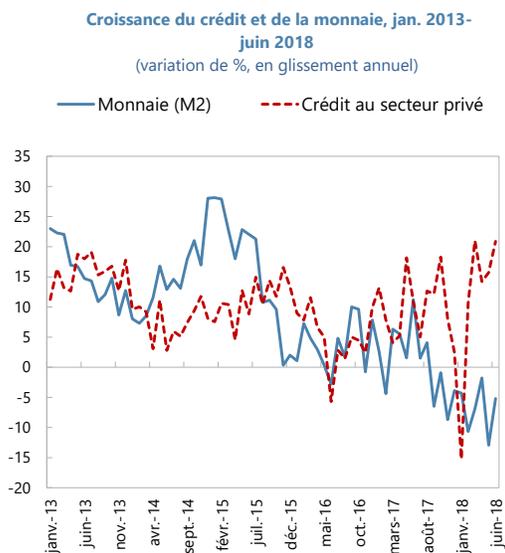
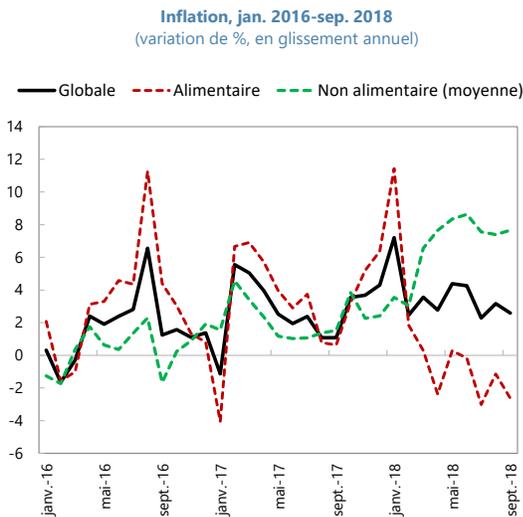
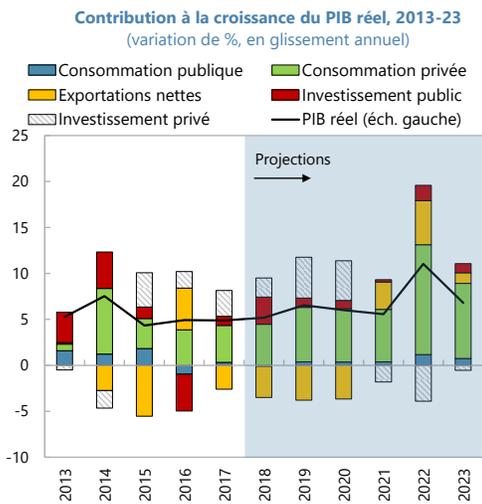
aux alentours de 7 %, contre une moyenne de long terme antérieure d'environ 5,5 %. Pour optimiser leurs effets positifs sur l'économie locale, il sera important de s'assurer à ce qu'ils incluent un contenu local suffisant et qu'ils contribuent équitablement aux recettes budgétaires. La détermination des autorités de laisser au secteur privé et aux dons de bailleurs de fonds le financement d'une grande partie des projets liés à la tenue du sommet de l'Union africaine en juillet 2019 est louable.

40. Le projet de budget 2019 constitue un progrès important vers le respect du critère de convergence de l'UEMOA qui limite les déficits budgétaires à 3 % du PIB. Des mesures pour augmenter les recettes publiques de 1 % du PIB, jointes à des progrès concrets pour améliorer l'administration fiscale, devraient permettre de compenser les effets des facteurs ponctuels favorables qui ont joué en 2018 et renforcer l'évolution sous-jacente des recettes. Les mesures prises pour améliorer la qualité des dépenses et privilégier les dépenses sociales sont bienvenues, mais elles devront être renforcées au cours des prochaines années. Selon le nouveau cadre de viabilité de la dette, le Niger reste un pays à risque « modéré » de surendettement. La vulnérabilité aux chocs de prix des produits de base souligne la nécessité de renforcer et diversifier les exportations.

41. Le solide programme de réformes structurelles prévu pour 2019 vise à établir un secteur privé plus robuste. Il met l'accent sur l'approfondissement du secteur financier, l'amélioration de la gouvernance et les réformes des entreprises publiques et des établissements publics à caractère administratif. Les efforts en cours pour améliorer les notations au regard des indicateurs « Doing Business » sont bienvenus, mais il serait utile de les compléter par l'intensification des échanges réguliers avec le secteur privé. Les efforts entrepris par le gouvernement pour prolonger la scolarisation des filles contribueront non seulement à améliorer les résultats en matière d'éducation, mais aussi à atteindre des objectifs nationaux dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et de la démographie.

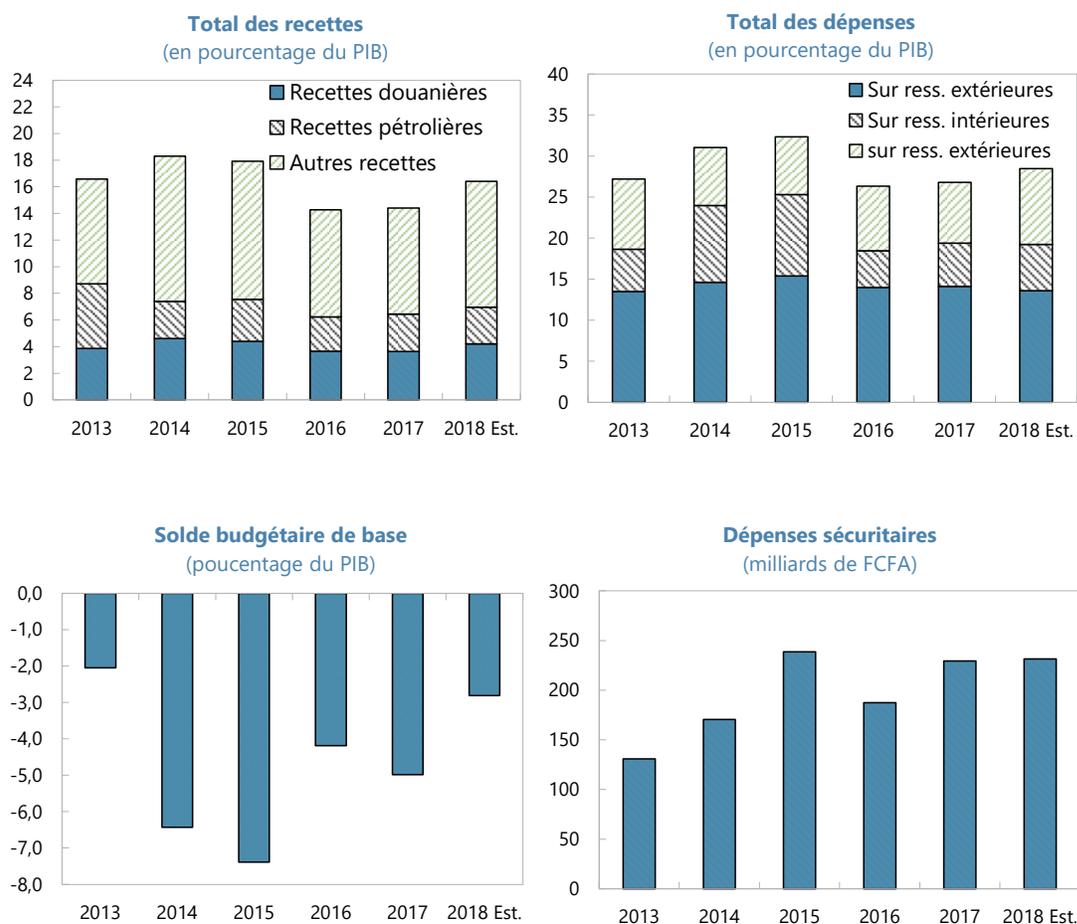
42. Les services du FMI soutiennent les demandes formulées par les autorités nigériennes pour l'obtention d'une dérogation au titre de la non-observation temporaire du critère de réalisation de fin juin 2018 relatif à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, la conclusion de la troisième revue FEC et l'augmentation de l'accès aux ressources du FMI de 75 % à 90 % de la quote-part. Malgré les efforts du gouvernement nigérien et le solide soutien des bailleurs de fonds, les déficits de financement résultant des chocs négatifs seraient difficiles à combler en empruntant davantage sur les marchés régionaux. La lettre d'intention et le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joints exposent des mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme 2019.

Graphique 1. Niger : Évolution économique récente et perspectives, 2013–23



Sources : autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

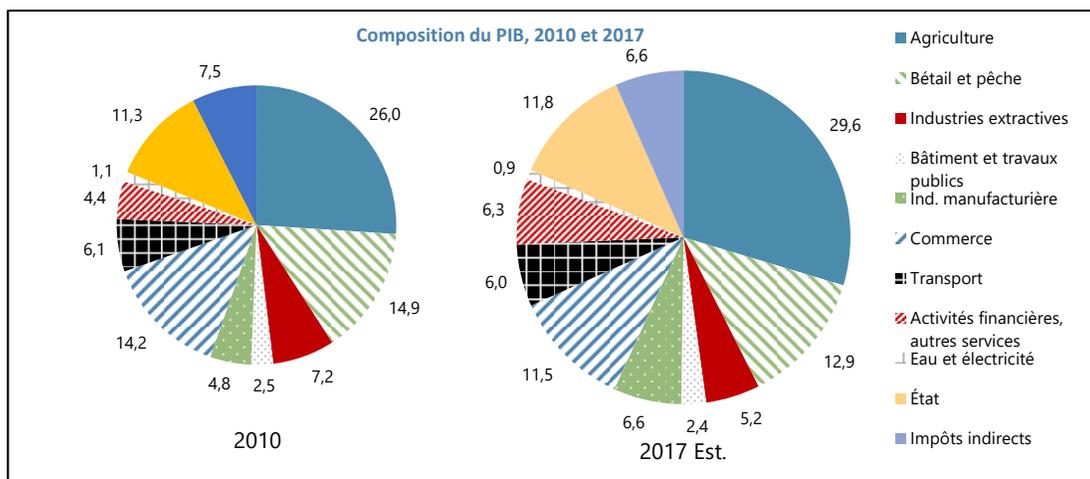
Graphique 2. Niger : Évolution de la situation budgétaire, 2013–18



Sources : autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

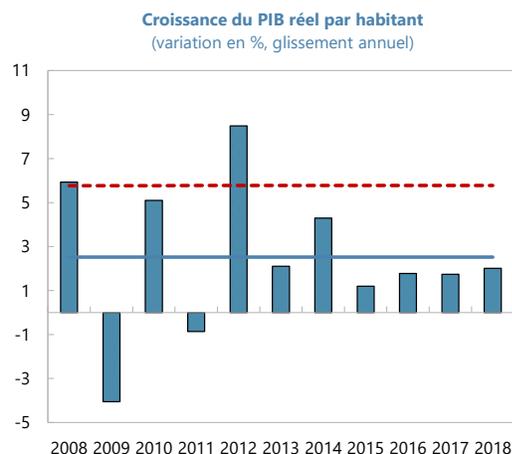
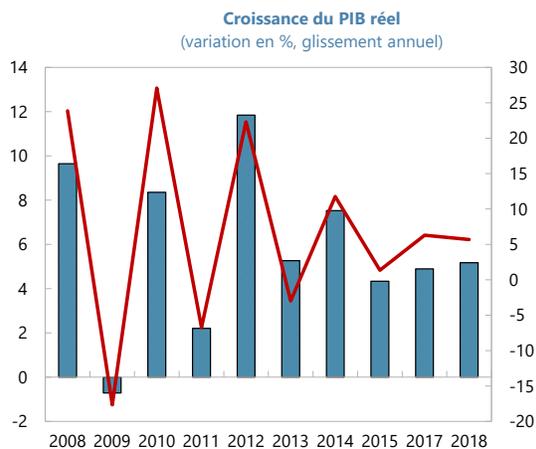
Graphique 3. Niger : Composition du PIB et volatilité de la production

La part des industries extractives dans le PIB reste faible et a encore diminué en raison de la baisse des cours internationaux. La part de l'agriculture et du bétail continue à dominer.



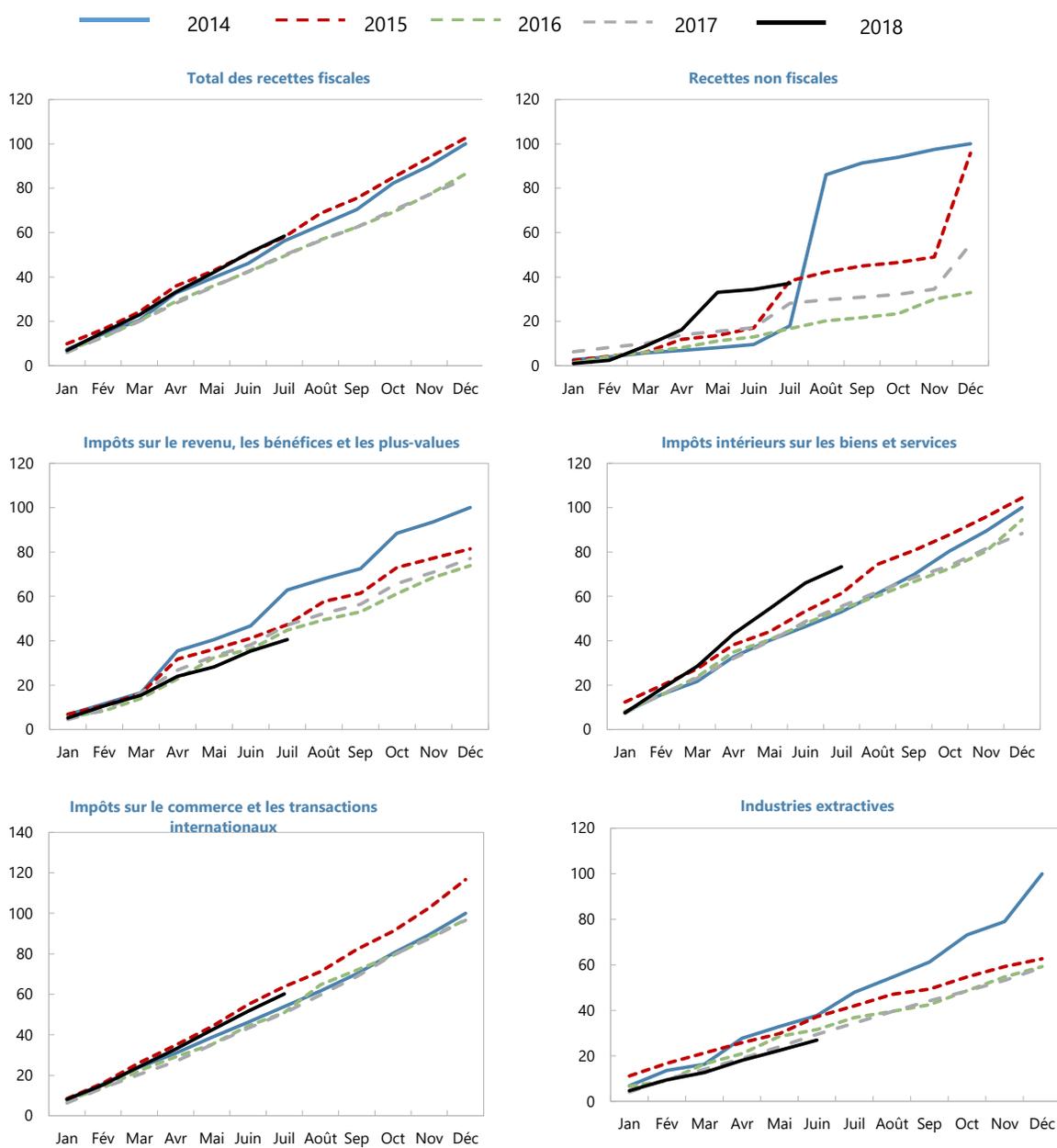
En conséquence, la croissance du PIB est très instable et en proie aux chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est très instable et, en raison d'une forte croissance démographique, elle est en moyenne faible.



Sources : autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger : Performance fiscale, 2014–18
 (Valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, actualisées avec PIB nominal)

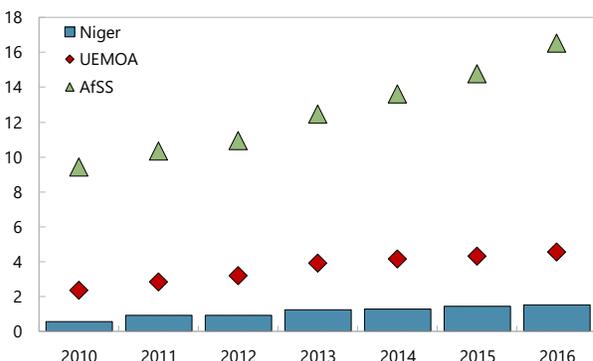


Sources : autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

Graphique 5. Niger : Indicateurs de l'inclusion financière, 2010-17

GAB, 2010-16

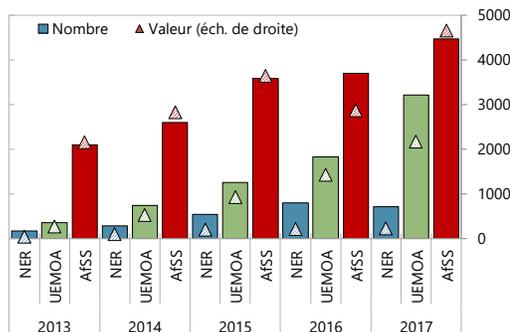
(Pour 100 000 adultes)



Source : Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers.

Transactions par téléphonie mobile, 2013-17

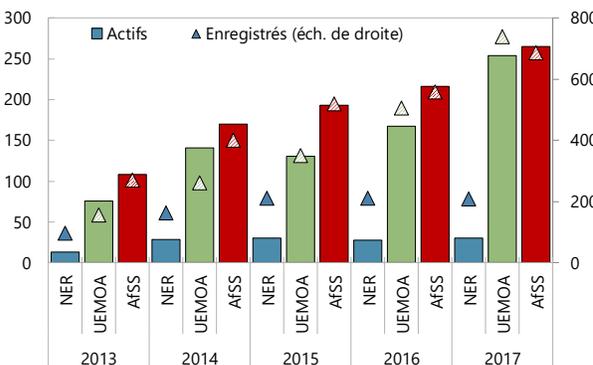
(Nombre en millions ; valeur en milliards de FCFA)



Source : Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers.

Comptes d'argent mobile, 2013-17

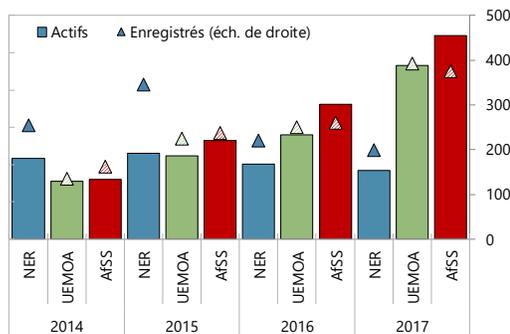
(Pour 1 000 adultes)



Source : Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers.

Points de service d'argent mobile, 2014-17

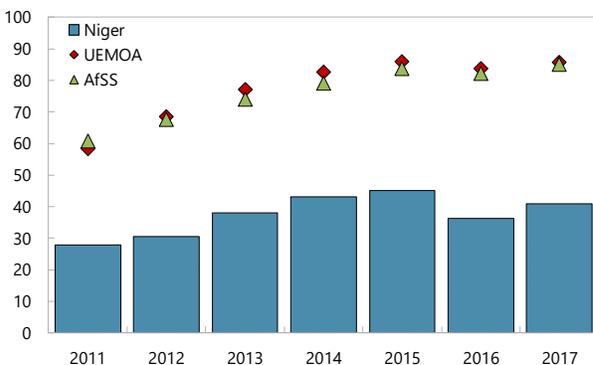
(Pour 100 000 adultes)



Source : Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers.

Abonnements à la téléphonie mobile cellulaire, 2011-17

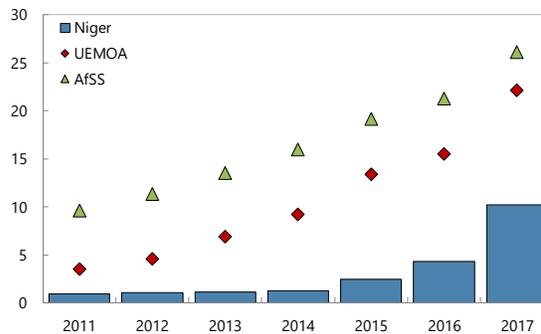
(Pour 100 personnes)



Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Utilisateurs d'Internet, 2011-17

(Pourcentage de la population)



Source : Indicateurs du développement dans le monde

Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Est.	2ème revue	Proj.	2ème revue	Prog.	Projections			
Produit intérieur brut et prix										
PIB à prix constants	4,9	4,9	5,2	5,2	5,3	6,5	6,0	5,6	11,0	6,8
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	17	18	18	18	20	20	20	20	70	90
Déflateur du PIB	0,2	-0,1	3,8	3,3	1,9	2,4	1,9	2,0	1,4	2,0
Indice des prix à la consommation										
Moyenne de la période	0,2	2,4	3,9	3,3	2,0	2,4	2,1	2,0	2,0	2,0
Fin de période	-2,2	4,8	2,4	2,9	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	-4,9	12,9	9,2	6,3	11,0	11,7	9,2	8,1	51,3	15,8
Dont: exportations autres que l'uranium	7,9	20,0	17,1	18,5	12,2	15,2	12,0	10,3	56,3	17,7
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	-13,0	14,7	16,7	15,8	13,2	17,7	15,0	-3,7	5,3	6,4
Volume d'exportations	-2,0	13,5	6,5	2,1	10,8	11,8	10,3	5,4	66,4	18,1
Volume d'importations	-14,1	10,2	13,9	12,7	11,0	16,4	13,8	-5,8	3,5	4,6
Termes de l'échange (détérioration -)	-4,4	-4,2	-2,3	-1,7	-1,9	-0,7	-1,7	0,1	-10,4	-3,4
Finances publiques										
Recettes totales	-16,2	5,7	18,0	23,8	10,2	5,6	15,1	11,8	19,6	11,5
Dépenses totales et prêts nets	-14,4	6,7	18,0	15,5	6,8	8,9	6,3	4,4	12,3	8,4
Dont: dépenses budgétaires courantes	-4,5	5,6	10,4	4,7	5,5	8,4	4,4	5,3	11,3	7,7
Dont: dépenses en capital	-23,4	7,8	26,4	27,4	8,1	9,3	8,0	3,7	13,2	8,9
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur	10,2	8,5	7,4	18,3	5,1	14,0	13,2	10,1	6,2	0,4
Crédits à l'État (net)	6,3	3,3	2,1	5,2	0,2	1,5	1,5	-1,2	-2,2	-2,4
Crédits à l'économie	3,8	5,3	5,3	13,1	4,9	12,5	11,7	11,2	8,4	2,8
Avoirs intérieurs nets	10,7	5,7	7,4	18,3	5,1	14,0	13,2	10,1	6,2	0,4
Monnaie au sens large (pourcentage)	8,7	-4,9	9,5	12,0	7,9	7,4	8,5	7,5	14,5	9,0
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Total des recettes	14,3	14,4	15,4	16,4	15,8	15,9	16,9	17,6	18,7	19,1
Dépenses totales et prêts nets	26,3	26,8	28,6	28,5	28,4	28,4	28,0	27,1	27,1	26,9
Dont: Dépenses courantes	14,0	14,1	14,0	13,6	13,8	13,5	13,1	12,8	12,6	12,5
Dont: Dépenses en capital	12,3	12,7	14,5	14,9	14,6	14,9	14,9	14,4	14,4	14,5
Solde budgétaire de base (dons exclus) ¹	-4,2	-5,0	-4,0	-2,8	-2,7	-2,8	-1,0	-0,9	-0,2	-0,4
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus) ²	-6,1	-5,7	-5,9	-4,4	-4,5	-4,5	-3,0	-2,7	-2,1	-2,0
Formation brute de capital fixe										
Privée	38,4	40,2	39,0	43,0	40,4	45,5	47,8	43,8	37,4	35,5
Publique	26,0	27,5	24,4	28,1	25,7	30,5	32,9	29,4	23,0	21,0
Épargne nationale brute	12,3	12,7	14,5	14,9	14,6	14,9	14,9	14,4	14,4	14,5
Dont épargne privée	22,8	24,0	22,3	23,8	22,5	24,4	24,5	24,4	22,9	21,6
Épargne intérieure	20,0	20,1	18,5	18,2	18,0	18,8	17,5	16,7	14,4	12,5
Épargne extérieure	21,3	21,5	20,3	22,0	20,5	22,2	22,4	22,5	22,6	22,7
Solde du compte extérieur courant										
Hors dons pour l'assistance budgétaire	-17,4	-19,1	-19,2	-21,2	-20,4	-23,6	-25,7	-21,6	-16,4	-15,7
Dons pour l'assistance budgétaire compris	-15,5	-16,2	-16,7	-19,2	-17,9	-21,1	-23,3	-19,4	-14,5	-13,8
Ratio du service de la dette en pourcentage										
Des exportations de biens et de services	7,6	5,2	8,9	7,9	6,4	9,2	7,8	8,6	6,4	6,0
Des recettes budgétaires	8,6	6,2	9,5	8,0	6,8	9,8	7,9	8,4	7,8	7,5
Total de la dette contractée et garantie par l'État ³										
Dette extérieure contractée et garantie par l'État	43,7	49,3	44,7	50,5	46,1	50,8	49,8	48,3	44,7	42,8
VAN de la dette extérieure	32,6	32,4	30,1	34,0	31,7	34,9	36,1	36,6	35,4	35,2
Dette publique intérieure ⁴	25,5	23,1	21,9	22,5	22,4	23,7	24,6	25,0	24,2	24,2
Aide étrangère	11,1	16,8	14,6	16,5	14,4	15,8	13,6	11,8	9,3	7,6
(En milliards de francs CFA)	10,5	10,6	12,0	12,0	12,8	12,9	12,9	11,3	10,4	9,8
PIB à prix courants du marché	4,511	4,726	5,217	5,135	5,601	5,600	6,051	6,518	7,340	7,993
PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	5,2	4,8	9,2	8,6	7,4	9,1	8,1	7,7	12,6	8,9

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes hors dons moins dépenses nettes des dépenses de capital financées sur ressources extérieures.² Recettes dons compris moins dépenses; critère de l'UEMOA.³ À partir de 2017, le stock de la dette inclut la dette associée aux contrats PPP qui représente 4,5 pourcent du PIB et qui devrait être progressivement remboursée d'ici 2033.

Tableau 2. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2016–23
(Milliards de FCFA)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Est.	2ème revue	Proj.	2ème revue	Prog.	Projections			
Total des recettes ¹	643,8	680,8	803,3	842,8	885,2	889,8	1.023,8	1.144,8	1.368,9	1.525,7
Recettes fiscales	606,9	619,9	728,2	766,5	795,1	834,0	955,7	1.064,2	1.271,7	1.417,7
Commerce international	164,7	172,2	208,4	215,9	231,5	244,4	282,2	317,0	368,0	416,7
Biens et services	239,0	233,8	279,5	307,3	297,4	323,8	362,9	401,3	481,5	527,9
Revenus	156,2	170,8	194,0	178,0	213,7	206,1	246,1	269,9	336,6	379,9
Autre	47,0	43,1	46,3	65,3	52,5	59,7	64,5	76,0	85,6	93,2
Recettes non fiscales	27,9	48,6	61,8	65,7	74,5	39,0	48,3	52,8	66,0	73,9
Recettes des comptes spéciaux	8,9	12,3	13,3	10,6	15,6	16,8	19,8	27,8	31,3	34,1
Dépenses totales et prêts nets	1.187,9	1.267,1	1.491,3	1.462,9	1.592,8	1.592,8	1.693,5	1.768,5	1.986,0	2.151,9
dont: dépenses financées sur ressources intérieures	832,7	916,5	1.013,3	987,2	1.035,9	1.047,6	1.084,2	1.200,5	1.386,2	1.558,6
Total des dépenses courantes	631,3	666,9	732,6	698,1	772,9	756,6	790,1	831,6	925,6	996,7
Dépenses budgétaires	609,5	642,7	708,8	674,2	747,3	731,0	763,3	807,0	898,0	966,6
Traitements et salaires	265,1	269,7	276,4	276,4	284,7	284,7	296,3	313,2	349,6	377,2
Matériels et fournitures	107,1	112,0	136,0	115,0	146,0	130,1	140,6	151,4	169,0	182,3
Subventions et transferts	197,6	215,3	232,4	219,6	249,5	241,9	252,3	269,3	305,9	333,1
Intérêts exigibles	41,9	47,0	63,9	63,2	67,1	74,3	74,1	73,1	73,5	74,0
Dont : dette extérieure	18,4	16,4	23,4	23,1	19,3	26,8	29,1	32,7	36,0	39,7
Ajustements et dépenses fiscales	-2,4	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Budgets annexes/comptes spéciaux ²	21,8	24,2	23,9	23,9	25,6	25,6	26,8	24,5	27,6	30,1
Dépenses d'équipements et prêts nets	556,6	600,2	758,7	764,8	819,9	836,2	903,4	936,9	1.060,4	1.155,2
Dépenses d'équipement	556,6	600,2	758,7	764,8	819,9	836,2	903,4	936,9	1.060,4	1.155,2
Sur ressources budgétaires	201,4	249,6	280,7	289,1	263,0	291,0	294,1	368,9	460,6	561,9
Sur ressources extérieures	355,2	350,6	478,0	475,7	556,9	545,2	609,3	568,0	599,8	593,3
sur dons extérieurs	204,0	201,0	269,9	307,5	333,7	334,7	362,5	330,0	345,9	334,3
sur prêts extérieurs	151,2	149,6	208,1	168,2	223,2	210,5	246,9	238,0	253,9	259,0
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagement dons compris, critère de l'UEMOA)	-273,9	-267,4	-308,4	-228,1	-254,1	-249,9	-184,1	-172,9	-157,1	-163,5
Solde de base ³	-188,9	-235,7	-210,0	-144,4	-150,7	-157,9	-60,4	-55,7	-17,2	-32,9
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	19,0	-53,7	-29,2	-54,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont variation des arriérés de paiement	19,0	-53,7	-29,2	-54,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base encais/décaissements)	-525,1	-640,1	-717,2	-674,4	-707,6	-703,1	-669,7	-623,7	-617,1	-626,2
Financement	525,1	640,1	717,2	674,4	707,6	687,6	669,7	623,7	617,1	626,2
Financement extérieur	441,2	480,4	576,1	574,0	681,5	649,6	731,3	681,0	703,3	714,9
Dons	270,3	319,0	379,6	392,0	453,6	453,2	485,7	450,7	460,0	462,7
Dont financement du budget	66,2	118,0	109,8	84,5	119,9	118,5	123,2	120,7	114,0	128,4
Prêts	203,4	182,9	245,2	222,4	263,7	252,1	292,3	287,0	306,8	318,5
Dont financement du budget	52,2	33,3	37,1	54,1	40,5	41,6	45,4	49,0	52,8	59,5
Amortissement exigible	-32,5	-21,5	-48,7	-40,3	-35,8	-55,7	-46,6	-56,7	-63,4	-66,3
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	84,0	159,7	141,1	100,4	26,1	38,0	-61,6	-57,4	-86,2	-88,7
Secteur bancaire	11,6	105,1	27,0	59,8	2,5	19,0	20,9	-17,9	-35,4	-44,8
Dont: FMI	6,6	19,2	17,3	20,7	15,4	16,1	1,9	-14,9	-17,0	-19,6
Avances statutaires (y compris autres avances)	-8,2	-8,4	-8,7	0,0	-7,6	0,0	-3,6	-1,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	31,0	-65,3	4,1	12,6	0,0	-1,1	0,0	0,0	-5,0	-10,0
Titres d'Etat nets et autres	-17,8	159,6	14,3	26,5	-5,4	4,0	22,5	-2,0	-13,5	-15,2
Secteur non bancaire	72,4	54,6	114,1	40,6	23,6	18,9	-82,5	-39,5	-50,8	-43,9
Écart de financement (+)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,5	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources: autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les recettes hors caisse de 35 milliards de FCFA en 2017, 125 milliards de FCFA en 2018 et 75,3 milliards de FCFA en 2019.

² Les comptes spéciaux incluent le financement du Fonds national des retraites,

du fonds d'investissement prioritaires, et du fonds pour formation professionnelle continue.

³ Revenu moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2016–23
(Pourcentages du PIB)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Est.	2ème revue	Proj.	2ème revue	Prog.	Projections			
Total des recettes ¹	14,3	14,4	15,4	16,4	15,8	15,9	16,9	17,6	18,7	19,1
Recettes fiscales	13,5	13,1	14,0	14,9	14,2	14,9	15,8	16,3	17,3	17,7
Commerce international	3,7	3,6	4,0	4,2	4,1	4,4	4,7	4,9	5,0	5,2
Biens et services	5,3	4,9	5,4	6,0	5,3	5,8	6,0	6,2	6,6	6,6
Revenus	3,5	3,6	3,7	3,5	3,8	3,7	4,1	4,1	4,6	4,8
Autre	1,0	0,9	0,9	1,3	0,9	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Recettes non fiscales	0,6	1,0	1,2	1,3	1,3	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9
Recettes des comptes spéciaux	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Dépenses totales et prêts nets	26,3	26,8	28,6	28,5	28,4	28,4	28,0	27,1	27,1	26,9
dont: dépenses financées sur ressources intérieures	18,5	19,4	19,4	19,2	18,5	18,7	17,9	18,4	18,9	19,5
Total des dépenses courantes	14,0	14,1	14,0	13,6	13,8	13,5	13,1	12,8	12,6	12,5
Dépenses budgétaires	13,5	13,6	13,6	13,1	13,3	13,1	12,6	12,4	12,2	12,1
Traitements et salaires	5,9	5,7	5,3	5,4	5,1	5,1	4,9	4,8	4,8	4,7
Matériels et fournitures	2,4	2,4	2,6	2,2	2,6	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Subventions et transferts	4,4	4,6	4,5	4,3	4,5	4,3	4,2	4,1	4,2	4,2
Intérêts exigibles	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9
Dont : dette extérieure	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Adjustements et dépenses fiscales	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Budgets annexes/comptes spéciaux ²	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Dépenses d'équipements et prêts nets	12,3	12,7	14,5	14,9	14,6	14,9	14,9	14,4	14,4	14,5
Dépenses d'équipement	12,3	12,7	14,5	14,9	14,6	14,9	14,9	14,4	14,4	14,5
Sur ressources budgétaires	4,5	5,3	5,4	5,6	4,7	5,2	4,9	5,7	6,3	7,0
Sur ressources extérieures	7,9	7,4	9,2	9,3	9,9	9,7	10,1	8,7	8,2	7,4
sur dons extérieurs	4,5	4,3	5,2	6,0	6,0	6,0	6,0	5,1	4,7	4,2
sur prêts extérieurs	3,4	3,2	4,0	3,3	4,0	3,8	4,1	3,7	3,5	3,2
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagement dons compris, critère de l'UEMOA)	-6,1	-5,7	-5,9	-4,4	-4,5	-4,5	-3,0	-2,7	-2,1	-2,0
Solde de base ³	-4,2	-5,0	-4,0	-2,8	-2,7	-2,8	-1,0	-0,9	-0,2	-0,4
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	0,4	-1,1	-0,6	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont variation des arriérés de paiement	0,4	-1,1	-0,6	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base encais/décaissements)	-11,6	-13,5	-13,7	-13,1	-12,6	-12,6	-11,1	-9,6	-8,4	-7,8
Financement	11,6	13,5	13,7	13,1	12,6	12,3	11,1	9,6	8,4	7,8
Financement extérieur	9,8	10,2	11,0	11,2	12,2	11,6	12,1	10,4	9,6	8,9
Dons	6,0	6,7	7,3	7,6	8,1	8,1	8,0	6,9	6,3	5,8
Dont financement du budget	1,5	2,5	2,1	1,6	2,1	2,1	2,0	1,9	1,6	1,6
Prêts	4,5	3,9	4,7	4,3	4,7	4,5	4,8	4,4	4,2	4,0
Dont financement du budget	1,2	0,7	0,7	1,1	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Amortissement exigible	-0,7	-0,5	-0,9	-0,8	-0,6	-1,0	-0,8	-0,9	-0,9	-0,8
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	1,9	3,4	2,7	2,0	0,5	0,7	-1,0	-0,9	-1,2	-1,1
Secteur bancaire	0,3	2,2	0,5	1,2	0,0	0,3	0,3	-0,3	-0,5	-0,6
Dont: FMI	0,1	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,0	-0,2	-0,2	-0,2
Avances statutaires (y compris autres avances)	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	0,7	-1,4	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Titres d'Etat nets et autres	-0,4	3,4	0,3	0,5	-0,1	0,1	0,4	0,0	-0,2	-0,2
Secteur non bancaire	1,6	1,2	2,2	0,8	0,4	0,3	-1,4	-0,6	-0,7	-0,5
Écart de financement (+)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

¹ Comprend les recettes hors caisse de 35 milliards de FCFA en 2017, 125 milliards de FCFA en 2018 et 75,3 milliards de FCFA en 2019.

² Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour formation professionnelle continue.

³ Revenu moins dépenses net des dépenses de capital financées extérieurement.

Tableau 4. Niger : Situation monétaire, 2016–23

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Est.	2ème revue	Proj.	2ème revue	Prog.	Projections			
(En milliards de francs CFA)										
Avoirs extérieurs nets	569,8	441,8	601,0	370,2	641,0	286,1	221,6	183,2	317,2	477,5
BCEAO	458,4	357,7	505,9	286,1	543,9	201,9	137,4	99,0	233,0	393,3
Banques commerciales	111,4	84,1	95,1	84,1	97,1	84,1	84,1	84,1	84,1	84,1
Avoirs intérieurs nets	640,9	709,3	804,8	919,4	876,3	1 099,5	1 282,3	1 433,5	1 533,2	1 540,1
Crédit intérieur	909,5	1 012,8	997,5	1 222,9	1 069,0	1 402,9	1 585,8	1 737,0	1 836,7	1 843,5
Créances nettes sur l'Etat	82,2	121,8	148,8	181,5	151,3	200,6	221,4	203,5	168,1	123,3
BCEAO	58,1	4,7	17,4	38,0	25,3	53,0	51,4	35,5	13,5	-16,1
Créances	119,9	130,6	139,2	151,4	147,1	167,5	165,9	149,9	133,0	113,4
<i>dont</i> avances statutaires	12,5	9,7	6,8	6,8	3,8	3,8	0,8	0,0	0,0	0,0
Dépôts	-61,7	-125,9	-121,8	-113,3	-121,8	-114,4	-114,4	-114,4	-119,4	-129,4
Banques commerciales	24,1	117,0	131,4	143,5	126,0	147,5	170,0	168,0	154,6	139,4
Créances	168,6	261,2	275,6	287,7	270,2	291,7	314,2	312,2	298,8	283,6
Dépôts	-144,5	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2
Crédit aux autres secteurs	827,3	891,0	848,8	1 041,4	917,8	1 202,4	1 364,4	1 533,4	1 668,6	1 720,2
<i>dont</i> crédit au secteur privé	707,4	741,4	738,0	826,2	806,9	925,0	1 040,1	1 173,7	1 332,3	1 518,7
Autres postes nets	-268,7	-303,5	-192,8	-303,5	-192,8	-303,5	-303,5	-303,5	-303,5	-303,5
Monnaie et quasi-monnaie	1 210,7	1 151,1	1 405,8	1 289,7	1 517,3	1 385,5	1 503,9	1 616,6	1 850,4	2 017,5
Circulation fiduciaire hors banques	598,7	490,1	682,2	549,1	736,4	589,9	640,3	688,3	787,8	859,0
Dépôts CCP/CNE	612,0	661,0	723,6	740,6	781,0	795,6	863,6	928,4	1 062,6	1 158,6
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)										
Avoirs extérieurs nets	-1,9	-10,6	2,0	-6,2	2,8	-6,5	-4,7	-2,6	8,3	8,7
BCEAO	-2,2	-8,3	1,2	-6,2	2,7	-6,5	-4,7	-2,6	8,3	8,7
Banques commerciales	0,3	-2,3	0,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avoirs intérieurs nets	10,7	5,7	7,4	18,3	5,1	14,0	13,2	10,1	6,2	0,4
Crédit intérieur	10,2	8,5	7,4	18,3	5,1	14,0	13,2	10,1	6,2	0,4
Créances nettes sur l'Etat	6,3	3,3	2,1	5,2	0,2	1,5	1,5	-1,2	-2,2	-2,4
BCEAO	2,6	-4,4	1,0	2,9	0,6	1,2	-0,1	-1,1	-1,4	-1,6
<i>dont</i> avances statutaires	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0
Banques commerciales	3,8	7,7	1,1	2,3	-0,4	0,3	1,6	-0,1	-0,8	-0,8
Créances	4,5	7,6	1,1	2,3	-0,4	0,3	1,6	-0,1	-0,8	-0,8
Dépôts	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	3,8	5,3	5,3	13,1	4,9	12,5	11,7	11,2	8,4	2,8
<i>dont</i> crédit au secteur privé	5,6	2,8	4,2	7,4	4,9	7,7	8,3	8,9	9,8	10,1
Autres postes nets	0,5	-2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaie au sens large	8,7	-4,9	9,5	12,0	7,9	7,4	8,5	7,5	14,5	9,0
<i>Pour mémoire</i>										
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	3,7	4,1	3,7	4,0	3,7	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Crédit à l'économie										
(variation en pourcentage)	9,7	4,9	7,9	11,5	9,4	12,0	12,5	12,9	13,6	14,0
(pourcentage du PIB)	15,7	15,7	14,1	16,1	14,4	16,5	17,2	18,0	18,2	19,0
(pourcentage du PIB-hors agriculture)	19,3	19,4	17,2	19,7	17,4	20,2	21,0	21,9	21,7	22,6
PIB aux prix courants (variation annuelle en %)	5,2	4,8	9,2	8,6	7,4	9,1	8,1	7,7	12,6	8,9

Sources : BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2016–23
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Est.	2ème revue	Proj.	2ème revue	Prog.	Projections			
Solde des transactions courantes	-700,4	-763,8	-870,2	-985,5	-1.003,3	-1.181,6	-1.410,0	-1.266,0	-1.067,7	-1.106,6
Balance commerciale de biens et services	-865,3	-986,1	-1.088,8	-1.190,1	-1.235,0	-1.424,4	-1.668,8	-1.526,5	-1.328,7	-1.387,2
Balance commerciale de biens	-405,4	-476,3	-535,6	-616,7	-622,8	-769,5	-932,8	-792,6	-389,1	-275,5
Exportations, f.à.b.	611,8	690,8	734,6	734,5	815,4	820,8	896,6	969,6	1.467,0	1.698,6
Uranium	177,7	169,8	124,5	117,0	130,8	109,2	99,7	90,9	93,3	82,0
Pétrole	91,3	151,4	205,4	208,8	228,5	238,0	261,6	263,7	708,5	872,0
Autres produits	342,8	369,7	404,7	408,7	456,1	473,6	535,3	615,0	665,2	744,6
Importations, f.à.b.	1.017,2	1.167,2	1.270,2	1.351,2	1.438,2	1.590,3	1.829,4	1.762,3	1.856,1	1.974,1
Produits alimentaires	208,0	263,4	254,4	294,9	307,6	318,2	334,2	345,6	356,2	367,2
Produits pétroliers	57,9	74,2	65,0	77,9	68,2	81,8	85,9	90,2	94,7	99,4
Biens d'équipement	280,5	323,9	421,8	394,1	482,5	492,0	599,4	539,2	589,2	640,7
Autres	472,7	505,7	529,1	584,4	579,8	698,2	810,0	787,3	816,0	866,8
Services et revenus (net)	-459,8	-509,8	-553,2	-573,4	-612,2	-654,9	-736,0	-733,9	-939,6	-1.111,7
Services (net)	-363,0	-408,3	-440,0	-463,2	-490,7	-534,8	-606,1	-594,0	-700,1	-748,9
Revenus (net)	-96,8	-101,4	-113,1	-110,2	-121,4	-120,2	-129,9	-139,9	-239,5	-362,8
<i>Dont: intérêts sur dette publique extérieure</i>	-18,4	-16,4	-23,4	-23,1	-19,3	-26,8	-29,1	-32,7	-36,0	-39,7
Transferts courants sans contrepartie (net)	164,9	222,2	218,6	204,6	231,7	242,8	258,8	260,5	260,9	280,6
Privés	82,1	84,0	88,9	100,1	92,1	104,6	116,2	120,7	128,3	134,0
Publics	82,8	138,2	129,7	104,5	139,5	138,2	142,6	139,8	132,6	146,6
<i>Dont: dons pour assistance budgétaire</i>	66,2	118,0	109,8	84,5	119,9	118,5	123,2	120,7	114,0	128,4
Compte de capital et d'opérations financières	685,0	635,8	885,2	913,9	1.041,3	1.082,0	1.345,5	1.227,6	1.201,7	1.266,9
Compte de capital	229,6	234,4	306,8	354,6	373,9	411,8	472,4	458,8	458,0	463,7
Capital privé	25,9	33,4	36,9	47,1	40,2	49,8	54,3	63,7	65,3	67,5
Dons-projets	204,0	201,0	269,9	307,5	333,7	362,0	418,1	395,1	392,7	396,1
Aide alimentaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs non financiers, non produits	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Annulation de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte des opérations financières	455,4	401,5	578,4	559,3	667,4	670,2	873,1	768,8	743,7	803,2
Investissements directs	155,7	175,5	291,5	270,8	330,1	385,7	547,7	437,0	433,0	443,3
Investissements de portefeuille	99,1	19,8	24,9	34,4	26,7	37,5	38,5	41,5	30,4	24,8
Autres investissements	200,5	206,2	262,0	254,2	310,7	247,0	286,8	290,3	280,3	335,2
<i>Dont: secteur public (net)</i>	170,9	161,4	196,5	182,1	228,0	196,4	245,7	230,3	243,4	252,2
Décaissements	203,4	182,9	245,2	222,4	263,7	252,1	292,3	287,0	306,8	318,5
prêts budgétaires	52,2	33,3	37,1	54,1	40,5	41,6	45,4	49,0	52,8	59,5
prêts-projets	151,2	149,6	208,1	168,2	223,2	210,5	246,9	238,0	253,9	259,0
Amortissement	32,5	21,5	48,7	40,3	35,8	55,7	46,6	56,7	63,4	66,3
Autres (net)	29,6	44,8	65,5	72,1	82,7	50,6	41,2	60,1	37,0	83,0
Erreurs et omissions	-6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-21,5	-128,0	15,0	-71,6	38,0	-99,7	-64,5	-38,4	134,0	160,3
Financement	21,5	128,0	-15,0	71,6	-38,0	84,2	64,5	38,4	-134,0	-160,3
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	24,9	100,7	-15,0	71,6	-38,0	84,2	64,5	38,4	-134,0	-160,3
<i>Dont: utilisation nette des ressources du FMI</i>	6,6	19,2	17,3	20,7	15,4	16,1	1,9	-14,9	-17,0	-19,6
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-3,4	27,3	...	0,0	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements obtenus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Écart de financement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>										
Compte courant (pourcentage du PIB)	-15,5	-16,2	-16,7	-19,2	-17,9	-21,1	-23,3	-19,4	-14,5	-13,8
Compte courant (hors subventions, pourcentage du PIB)	-17,4	-19,1	-19,2	-21,2	-20,4	-23,6	-25,7	-21,6	-16,4	-15,7
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-9,0	-10,1	-10,3	-12,0	-11,1	-13,7	-15,4	-12,2	-5,3	-3,4
Solde global (pourcentage du PIB)	-0,5	-2,7	0,3	-1,4	0,7	-1,8	-1,1	-0,6	1,8	2,0
PIB à prix courants	4.511	4.726	5.217	5.135	5.601	5.600	6.051	6.518	7.340	7.993

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Niger : Balance des paiements, 2016–23
(Pourcentages du PIB)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Est.	2ème revue	Proj.	2ème revue	Prog.	Projections			
Solde des transactions courantes	-15,5	-16,2	-16,7	-19,2	-17,9	-21,1	-23,3	-19,4	-14,5	-13,8
Balance commerciale de biens et services	-19,2	-20,9	-20,9	-23,2	-22,0	-25,4	-27,6	-23,4	-18,1	-17,4
Balance commerciale de biens	-9,0	-10,1	-10,3	-12,0	-11,1	-13,7	-15,4	-12,2	-5,3	-3,4
Exportations, f.à.b.	13,6	14,6	14,1	14,3	14,6	14,7	14,8	14,9	20,0	21,3
Uranium	3,9	3,6	2,4	2,3	2,3	2,0	1,6	1,4	1,3	1,0
Pétrole	2,0	3,2	3,9	4,1	4,1	4,3	4,3	4,0	9,7	10,9
Autres produits	7,6	7,8	7,8	8,0	8,1	8,5	8,8	9,4	9,1	9,3
Importations, f.à.b.	22,6	24,7	24,3	26,3	25,7	28,4	30,2	27,0	25,3	24,7
Produits alimentaires	4,6	5,6	4,9	5,7	5,5	5,7	5,5	5,3	4,9	4,6
Produits pétroliers	1,3	1,6	1,2	1,5	1,2	1,5	1,4	1,4	1,3	1,2
Biens d'équipement	6,2	6,9	8,1	7,7	8,6	8,8	9,9	8,3	8,0	8,0
Autres	10,5	10,7	10,1	11,4	10,4	12,5	13,4	12,1	11,1	10,8
Services et revenus (net)	-10,2	-10,8	-10,6	-11,2	-10,9	-11,7	-12,2	-11,3	-12,8	-13,9
Services (net)	-8,0	-8,6	-8,4	-9,0	-8,8	-9,5	-10,0	-9,1	-9,5	-9,4
Revenus (net)	-2,1	-2,1	-2,2	-2,1	-2,2	-2,1	-2,1	-2,1	-3,3	-4,5
<i>Dont: intérêts sur dette publique extérieure</i>	-0,4	-0,3	-0,4	-0,4	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Transferts courants sans contrepartie (net)	3,7	4,7	4,2	4,0	4,1	4,3	4,3	4,0	3,6	3,5
Privés	1,8	1,8	1,7	1,9	1,6	1,9	1,9	1,9	1,7	1,7
Publics	1,8	2,9	2,5	2,0	2,5	2,5	2,4	2,1	1,8	1,8
<i>Dont: dons pour assistance budgétaire</i>	1,5	2,5	2,1	1,6	2,1	2,1	2,0	1,9	1,6	1,6
Compte de capital et d'opérations financières	15,2	13,5	17,0	17,8	18,6	19,3	22,2	18,8	16,4	15,9
Compte de capital	5,1	5,0	5,9	6,9	6,7	7,4	7,8	7,0	6,2	5,8
Capital privé	0,6	0,7	0,7	0,9	0,7	0,9	0,9	1,0	0,9	0,8
Dons-projets	4,5	4,3	5,2	6,0	6,0	6,5	6,9	6,1	5,4	5,0
Aide alimentaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs non financiers, non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Annulation de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte des opérations financières	10,1	8,5	11,1	10,9	11,9	12,0	14,4	11,8	10,1	10,0
Investissements directs	3,5	3,7	5,6	5,3	5,9	6,9	9,1	6,7	5,9	5,5
Investissements de portefeuille	2,2	0,4	0,5	0,7	0,5	0,7	0,6	0,6	0,4	0,3
Autres investissements	4,4	4,4	5,0	5,0	5,5	4,4	4,7	4,5	3,8	4,2
<i>Dont: secteur public (net)</i>	3,8	3,4	3,8	3,5	4,1	3,5	4,1	3,5	3,3	3,2
Décaissements	4,5	3,9	4,7	4,3	4,7	4,5	4,8	4,4	4,2	4,0
prêts budgétaires	1,2	0,7	0,7	1,1	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
prêts-projets	3,4	3,2	4,0	3,3	4,0	3,8	4,1	3,7	3,5	3,2
Amortissement	0,7	0,5	0,9	0,8	0,6	1,0	0,8	0,9	0,9	0,8
Autres (net)	0,7	0,9	1,3	1,4	1,5	0,9	0,7	0,9	0,5	1,0
Erreurs et omissions	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-0,5	-2,7	0,3	-1,4	0,7	-1,8	-1,1	-0,6	1,8	2,0
Financement	0,5	2,7	-0,3	1,4	-0,7	1,5	1,1	0,6	-1,8	-2,0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	0,6	2,1	-0,3	1,4	-0,7	1,5	1,1	0,6	-1,8	-2,0
<i>Dont: utilisation nette des ressources du FMI</i>	0,1	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,0	-0,2	-0,2	-0,2
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-0,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements obtenus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>										
Compte courant (pourcentage du PIB)	-15,5	-16,2	-16,7	-19,2	-17,9	-21,1	-23,3	-19,4	-14,5	-13,8
Compte courant (hors subventions, pourcentage du PIB)	-17,4	-19,1	-19,2	-21,2	-20,4	-23,6	-25,7	-21,6	-16,4	-15,7
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-9,0	-10,1	-10,3	-12,0	-11,1	-13,7	-15,4	-12,2	-5,3	-3,4
Solde global (pourcentage du PIB)	-0,5	-2,7	0,3	-1,4	0,7	-1,8	-1,1	-0,6	1,8	2,0

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

Table 7. Niger : Indicateurs de solidité financière, déc. 2012 – déc. 2017

(Pourcentages)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2017	2017
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Mar.	Jun.	Sep.	Dec.
Normes de fonds propres									
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	17,5	16,2	16,2	13,5	13,9	11,1	12,5	14,8	16,8
Fonds propres noyau dur/actifs pondérés en fonction des risques	17,5	15,7	14,4	7,7	13,5	10,7	12,2	14,4	16,4
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	10,4	12,1	13,0	12,6	12,1	13,1	14,1	13,2	14,0
Fonds propres/total des actifs	10,5	9,6	9,0	7,6	8,9	7,3	7,4	10,5	9,4
Composition et qualité des actifs									
Total des crédits/total des actifs	60,0	57,5	54,2	57,0	58,1	56,3	54,8	57,7	55,4
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	130,8	126,1	108,8	170,9	144,5	207,3	123,9	94,7	98,8
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	17,1	16,4	17,6	15,5	17,7	19,2	19,0	20,8	18,8
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	54,6	67,4	66,8	71,4	66,5	69,1	69,7	67,1	66,1
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	8,6	6,0	6,6	5,0	6,7	6,9	6,6	8,0	7,3
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	49,2	36,1	39,9	37,5	43,7	53,2	48,9	43,7	42,8
Résultats et rentabilité									
Coût moyen des fonds empruntés	2,2	2,0	2,0	1,3	2,2	2,2
Taux d'intérêt moyen sur crédits	10,5	10,1	9,7	6,1	8,8	8,4
Marge d'intérêt moyenne	8,3	8,1	7,7	4,8	6,6	6,3
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0,8	1,4	1,8	2,5	1,8	1,6
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	7,4	12,6	20,5	26,0	19,5	15,4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	54,5	51,5	49,8	51,8	56,5	59,3
Traitements et salaires/revenu bancaire net	23,3	23,5	22,2	23,6	25,9	25,5
Liquidité									
Actifs liquides/total des actifs	32,5	30,3	29,2	31,4	30,0	27,0	27,6	29,2	29,2
Actifs liquides/total des dépôts	51,4	49,7	46,0	50,9	51,1	45,1	47,9	53,3	53,4
Total des crédits/total des dépôts	104,7	105,8	96,7	104,0	112,3	108,3	109,4	122,3	116,0
Total des dépôts/total des passifs	63,2	61,0	63,5	61,7	58,7	59,9	57,7	54,8	54,6
Total des dépôts à vue/total des passifs	42,0	40,1	41,1	37,9	36,6	36,8	36,8	34,2	35,3
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	21,2	21,0	22,4	23,8	22,0	23,2	20,8	20,6	19,3

Source : BCEAO.

Tableau 8. Niger : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–28

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
(En millions de DTS, sauf indication contraire)											
Obligations du FMI sur la base crédit existant											
Principal	1,8	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	23,2	18,7	10,9	7,1	1,4
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
Principal	1,8	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	28,5	32,5	26,1	22,3	16,6
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif											
Millions de DTS	1,8	7,8	11,6	19,1	21,9	25,3	28,5	32,6	26,2	22,3	16,7
Milliards de FCFA	1,4	6,1	9,1	14,9	17,0	19,6	22,1	25,3	20,3	17,3	12,9
En pourcentage des exportations de biens et services	0,2	0,6	0,9	1,3	1,0	1,0	1,1	1,1	0,8	0,6	0,4
En pourcentage du service de la dette ¹	1,5	4,3	5,1	8,4	8,2	8,5	9,0	9,7	7,4	5,8	3,9
En pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1
En pourcentage des recettes fiscales	0,2	0,7	1,0	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,1	0,9	0,6
En pourcentage de la quote-part	1,4	5,9	8,8	14,5	16,6	19,2	21,6	24,7	19,9	16,9	12,7
Encours des crédits du FMI sur la base tirages existants et prospectifs											
Millions de DTS	161,0	201,1	203,6	184,5	162,7	137,4	109,0	76,5	50,3	28,0	11,4
Milliards de FCFA	126,3	158,4	159,2	143,9	126,4	106,7	84,6	59,4	39,1	21,8	8,9
En pourcentage des exportations de biens et services	14,7	16,7	15,4	12,9	7,6	5,6	4,1	2,5	1,5	0,8	0,3
En pourcentage du service de la dette ¹	132,1	112,1	88,9	80,7	61,0	46,3	34,3	22,8	14,2	7,3	2,7
En pourcentage du PIB	2,5	2,8	2,6	2,2	1,7	1,3	1,0	0,6	0,4	0,2	0,1
En pourcentage des recettes fiscales	16,5	19,0	16,7	13,5	9,9	7,5	5,5	3,6	2,2	1,1	0,4
En pourcentage de la quote-part	122,3	152,8	154,7	140,2	123,6	104,4	82,8	58,1	38,2	21,3	8,7
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	26,4	40,1	2,5	-19,1	-21,8	-25,2	-28,5	-32,5	-26,1	-22,3	-16,6
Remboursements et rachats	28,2	47,9	14,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	1,8	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	28,5	32,5	26,1	22,3	16,6
<i>Pour mémoire :</i>											
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	859,3	950,6	1.031,1	1.115,7	1.652,9	1.893,5	2.064,0	2.346,8	2.556,9	2.759,8	3.029,6
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	95,7	141,3	179,1	178,4	207,4	230,3	246,8	260,9	274,3	297,8	329,9
PIB nominal (milliards de FCFA)	5.135,0	5.599,8	6.051,1	6.517,8	7.339,8	7.992,7	8.599,2	9.319,9	10.070,5	10.876,4	11.753,8
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	766,5	834,0	955,7	1.064,2	1.271,7	1.417,7	1.530,0	1.661,5	1.796,5	1.944,7	2.114,2
Quote-part (millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6
Source : estimations et projections des services du FMI											
¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.											

Annexe I. Grands projets d'investissement

1. Le Niger s'apprête de bénéficier de plusieurs grands projets qui s'intéressent en particulier au secteur des ressources naturelles sous-exploitées jusqu'à présent. Certains de ces projets ont été longuement différés, mais sont maintenant prêts à être mis en œuvre, tandis que d'autres sont en préparation. En plus, bon nombre d'autres projets liés à la tenue à Niamey du Sommet de l'Union africaine en juillet 2019 sont déjà bien avancés : il s'agit notamment de l'extension et réhabilitation de l'aéroport et de la construction de plusieurs hôtels dans le cadre d'arrangements de type PPP.

2. Projets du secteur pétrolier : la China National Petroleum Corporation (CNPC) produit environ 20 000 barils de pétrole par jour à partir du champ pétrolifère d'Agadem, à l'extrême sud-est du pays ; ils sont ensuite raffinés à quelque 600 km de là dans la raffinerie nationale (SORAZ) de Zinder et les produits obtenus sont consommés localement ou exportés. Le gouvernement nigérien a conclu, avec la CNPC, des accords portant sur un accroissement de la capacité de production de ces gisements de jusqu'à 100 000 barils par jour, pour un coût d'investissement estimé à 3,5 milliards de dollars EU (37,5 % du PIB de 2018) et sur la construction d'un oléoduc long de 2 000 km qui traversera le Niger sur les deux tiers de sa longueur et aboutira au Bénin, où, par un terminal portuaire réhabilité, seront effectuées des exportations de pétrole brut (coût : 2 milliards de dollars EU, 21,3 % du PIB de 2018). Cet oléoduc sera géré par des entreprises établies par la CNPC à ce propos dans les deux pays de transit, avec des participations minoritaires des gouvernements-hôtes. La CNPC va financer ces projets du secteur pétrolier aux conditions et modalités toujours en négociation, mais qui probablement ressembleront celles de l'Accord de partage de production de 2007, basé sur le Code pétrolier alors en vigueur. La part du contenu local contribuant à la croissance est estimée à environ 5 % par an sur les trois années que durera la construction, ce qui aura un effet positif sur la croissance d'environ 0,5 point du PIB par an. Les effets sur la croissance seront supérieurs quand la production débutera en 2022, mais les effets bénéfiques sur le revenu national seront plus modérés et dépendront au bout du compte de l'accroissement des recettes budgétaires et des retombées intérieures. À plus long terme, de nouvelles concessions ont été accordées à d'autres compagnies pétrolières dans le champ pétrolifère d'Agadem et leur production pourrait être exportée en utilisant le futur oléoduc.

3. Dangote Cement : le conglomérat nigérien Dangote entreprend la construction d'un complexe cimentier intégré et autonome qui utilisera les matières premières locales ; il comprendra une usine de production de clinker, une cimenterie et une centrale thermique à charbon et produira au total 4 500 tonnes de ciment par jour, pour un coût d'investissement estimé à 322 millions de dollars EU (3,4 % du PIB de 2018). Sa construction, qui inclura un contenu local limité, s'étalera sur les années 2019 à 2021. Sa production de ciment couvrira à terme les besoins nationaux et devrait permettre la réduction des importations et des exportations de ciment.

4. Barrage de Kandadji : ce projet d'irrigation prévu depuis longtemps sur le fleuve Niger va maintenant démarrer. La Banque mondiale dirige le projet de construction de ce barrage de 155 milliards de FCFA (3 % du PIB) dont les travaux se dérouleront sur trois ans et qui sera cofinancé

avec d'autres bailleurs de fonds. En plus de l'approvisionnement additionnel d'électricité, les autorités nigériennes comptent sur ce barrage et d'autres plus petits projets d'irrigation pour stimuler la production agricole formelle et ainsi renforcer la sécurité alimentaire du pays.

5. Projets de la *Millennium Challenge Corporation (MCC)* : le Niger a rempli les conditions requises pour obtenir un investissement de la MCC d'une valeur de 437 millions de dollars EU, sur la période 2018-2023 (4,6 % du PIB de 2018), portant sur des projets dont la mise en œuvre doit véritablement commencer en 2019. Les projets d'investissement retenus concernent surtout l'agriculture et les services sociaux intégrés et visent à soutenir le contenu local. L'effet de ces projets sur la croissance globale et l'allègement de la pauvreté pourrait, de ce fait, être relativement plus important que celui des gros investissements.

6. Les grands projets peuvent ouvrir la voie à une croissance économique plus forte, sur le moyen terme, et à la diversification. Il est difficile de prédire leurs effets sur la croissance et la balance des paiements, surtout pendant la phase de construction. On peut s'attendre à ce que les importations de biens et services soient très élevées, vu que ces projets intégrés sont complexes et réalisés par des investisseurs étrangers privés, et les risques économiques sont importantes pour un pays aux capacités techniques limitées. Les bénéfices macroéconomiques dépendront essentiellement des accords de production et de partage des coûts et des prix de transfert pour les investissements pétroliers, ainsi que des exonérations fiscales et douanières accordées, y compris aux termes des Codes des investissements et des partenariats publics-privés, termes qui peuvent encore être dilués à la recherche d'éléments discrétionnaires. Les principaux défis de politique économique qui se posent alors aux autorités nigériennes sont d'assurer une plus grande part de contenu local pendant les phases de construction et de production, contrôler les données sur la production et les coûts des activités pétrolières et veiller à limiter les exonérations et à mobiliser les recettes pour favoriser des retombées durables au bénéfice des pauvres.

Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 21 novembre 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Madame la Directrice générale,

- 1. Le Niger continue d'enregistrer des progrès notables dans le cadre de son programme de réformes appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC).** La croissance du PIB réel devrait atteindre 5,2 % en 2018, avec une campagne agricole se présentant sous de bons auspices, puis atteindre un peu plus de 7 % en moyenne durant les cinq prochaines années, sous l'effet du lancement de plusieurs grands projets d'investissement, de la construction d'un oléoduc pour l'exportation de pétrole brut et de la tenue du sommet de l'Union Africaine au Niger l'an prochain. L'inflation devrait revenir rapidement en dessous de la norme de l'UEMOA de 3 %, avec les effets transitoires qui s'estompent. Le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour satisfaire au critère de convergence de l'UEMOA (déficit budgétaire de 3 % du PIB au maximum d'ici 2020), garantissant la viabilité de la dette et le maintien de la notation de risque modéré de surendettement. Ces progrès sont réalisés malgré une situation sécuritaire tendue, le faible niveau des prix à l'exportation de l'uranium et des défis considérables à relever en matière de développement humain.
- 2. La mise en œuvre de notre programme de réformes appuyé par la FEC est globalement en bonne voie.** Tous les critères de performance et les objectifs indicatifs pour fin juin ont été atteints, à l'exception de l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, que nous comptons cependant toujours effectuer d'ici la fin de l'année. La mobilisation des recettes demeure une priorité des pouvoirs publics et les résultats de 2018 seront renforcés. Des efforts plus suivis sont nécessaires au niveau administratif. Les réformes structurelles ont également progressé.
- 3. Le Gouvernement du Niger reste entièrement déterminé à atteindre les objectifs de son programme.** Il reconnaît l'importance d'aller au-delà du maintien de la stabilité macroéconomique pour également améliorer la qualité des dépenses publiques, renforcer le secteur privé, faire de la lutte contre la pauvreté une priorité et promouvoir l'éducation des filles. Les ressources étant limitées, il est essentiel que les dépenses publiques soient efficaces. Le développement du secteur privé est indispensable pour créer des emplois et fournir des moyens d'existence à une population active en croissance rapide. La lutte contre la pauvreté nécessite un engagement solide et des ressources intérieures substantielles. La promotion de l'éducation des

filles et des jeunes femmes permettra non seulement de relever le niveau de formation de la population active mais contribuera également à atteindre les objectifs du Gouvernement en matière de démographie.

4. Le programme du Gouvernement du Niger pour le reste de l'année 2018, l'année 2019 et à moyen terme est détaillé dans le Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF), ci-joint.

Le Gouvernement est d'avis que les mesures et politiques proposées serviront à atteindre les objectifs qui ont été établis. Il est prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires et consultera le FMI au préalable et avant de modifier les mesures figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en matière de consultation. Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques relatives au programme seront fournies en temps voulu, comme convenu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

5. Le Gouvernement du Niger sollicite une augmentation de l'accès de 75 à 90 % de la quote-part au titre de la FEC afin de parer aux chocs extérieurs. Le pays ne connaît pas de répit sur le plan sécuritaire et la morosité du secteur de l'uranium persiste. Si le soutien des bailleurs est moins important que prévu et que les investissements à forte intensité d'importations s'accroissent, des déficits de financement budgétaire et extérieur risquent d'apparaître. Il sera difficile de les combler en empruntant plus sur les marchés régionaux ou en réduisant davantage les dépenses intérieures sans mettre en péril des dépenses sociales indispensables. S'il est fait droit à sa demande, le Gouvernement consacrera les ressources supplémentaires obtenues au renforcement de programmes sociaux, notamment dans la santé et l'éducation.

6. Comme la mesure préalable consistant à soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances 2019 globalement conforme au programme présenté dans le MPEF a été observée et compte tenu des sauvegardes supplémentaires contre les dépenses excessives, des progrès accomplis dans l'apurement des arriérés de paiement intérieurs résiduels à fin 2018 et de sa détermination à appliquer le programme, le Gouvernement nigérien demande (i) une dérogation pour non-observation du critère de réalisation à fin juin 2018 concernant l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, (ii) l'achèvement de la troisième revue du programme, (iii) le décaissement de la quatrième tranche de 14,1 millions de DTS au titre de la FEC et (iv) une augmentation du niveau d'accès de 19,74 millions de DTS (portant l'accès à 90 % de la quote-part) à appliquer au décaissement proposé disponible le 30 avril 2019. Les critères de réalisation, les objectifs indicatifs et les repères structurels pour 2019 figurent aux tableaux 2, 4 et 6 du MPEF.

7. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence, nous consentons à la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, ainsi que du MPEF et du Protocole d'accord technique sur le site en ligne du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Massoudou Hassoumi
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de politiques économique et financière.
II. Protocole d'accord technique.

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière du Gouvernement du Niger

INTRODUCTION

1. Le présent Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour les MPEF signés le 21 décembre 2016, le 30 novembre 2017 et le 15 mai 2018. Il décrit l'évolution récente de l'économie, les perspectives macroéconomiques, les progrès dans la mise en œuvre des programmes et les politiques pour le reste de l'année 2018, pour 2019 et à moyen terme. Le programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) est conforme au Plan de développement économique et social du Gouvernement (PDES 2017-21). Les priorités du programme sont les suivantes : (i) préserver la stabilité macroéconomique ; (ii) accroître l'espace budgétaire grâce à une meilleure mobilisation des recettes et des dépenses publiques plus efficaces ; (iii) améliorer la gestion des finances publiques, y compris la gestion de la trésorerie et de la dette ; (iv) soutenir le secteur privé et le développement financier ; (v) améliorer la transparence et la gouvernance, y compris dans les secteurs des mines et du pétrole ; (vi) réduire la pauvreté ; et (vii) s'attaquer aux défis démographiques, y compris en scolarisant davantage de jeunes filles.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

2. Les évolutions économiques récentes sont globalement conformes aux prévisions de la précédente revue. La croissance du PIB réel devrait atteindre 5,2 % en 2018, tirée par les secteurs de la construction et des services. L'inflation, qui s'établissait en moyenne à 3,4 % à fin septembre, reste supérieure aux valeurs habituelles et reflète les hausses des prix administratifs et des impôts, les achats de stocks alimentaires stratégiques et le renchérissement des prix à l'importation consécutif à l'effondrement de l'unique pont qui reliait le Niger au Bénin, notre principale voie d'accès à un port maritime. L'inflation devrait commencer à baisser dès que ces facteurs exceptionnels cesseront d'agir. Le crédit au secteur privé s'accroît à un rythme satisfaisant, à un peu plus de 10 %. À 20 % du PIB environ, le déficit courant de la balance des transactions courantes calculé sur la base de données révisées pour 2017 est plus important que ce qui était précédemment projeté. Il est financé en grande partie par des bailleurs et des investisseurs étrangers, mais un déficit global de la balance des paiements de 1,4 % du PIB subsiste. En tant que membre de l'UEMOA, le Niger a recours aux réserves mutualisées de l'Union, qui représentent actuellement environ 4,3 mois d'importations de l'Union.

3. L'assainissement des finances publiques progresse. La situation à ce jour montre que les objectifs de déficit pourraient être dépassés en cas d'exécution modérée des dépenses. Malgré le manque à gagner de FCFA 32 milliards suite au renoncement de la fiscalité sur le secteur des télécommunications, le recouvrement des recettes est meilleur que prévu grâce aux produits de la vente d'une licence de télécommunications, le bonus lié à la signature d'un contrat pétrolier et les recettes d'ordre de paiement liées à des projets financés par des donateurs. Les plans de

performance pour les régies financières, l'application progressive de la valeur transactionnelle aux douanes, la suppression de certaines exonérations fiscales et les mesures prises cette année pour renforcer la fiscalisation du secteur informel sont un bon départ. L'apurement des arriérés de paiement intérieurs a pris du retard, en partie pour des raisons opérationnelles, mais, en redoublant d'efforts, il est encore possible d'apurer tous les arriérés d'ici la fin de l'année, comme prévu.

RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

- 4. Tous les critères de réalisation pour fin juin 2018 ont été respectés, sauf celui qui concerne l'apurement des arriérés de paiement intérieurs.** Le critère de réalisation relatif au financement intérieur net du budget et le critère de réalisation continu prévenant l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ont été respectés. À 75,4 milliards de FCFA en valeur actuelle, les emprunts extérieurs contractés en 2018 demeurent bien en-deça du plafond de 225 milliards de FCFA pour 2018. Néanmoins, en raison des retards dans l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, le critère de réalisation de fin juin 2018 n'a pas été observé.
- 5. Tous les objectifs indicatifs pour fin juin 2018 ont également été atteints.** Les objectifs concernent les déficits budgétaires, les recettes, les dépenses pour la réduction de la pauvreté et les dépenses exceptionnelles rapportées aux dépenses totales.
- 6. Le programme de réformes structurelles a avancé : trois repères structurels ont été atteints, les deux autres sont en bonne voie de l'être et la mesure préalable a été respectée.**
- À titre de mesure préalable à l'achèvement de cette revue, le Gouvernement a présenté à l'Assemblée Nationale **un projet de budget 2019 globalement conforme au programme** et a fourni des assurances supplémentaires contre les dépenses excessives, comme il est précisé au paragraphe 14 ci-dessous.
 - Une nouvelle **loi sur les partenariats publics-privés** a été présentée à l'Assemblée Nationale et promulguée.
 - La mise en œuvre du **compte unique du Trésor (CUT)** s'est poursuivie avec moins de 15 % du montant initial des comptes admissibles restants à transférer et la mise en place d'un plan de mise en œuvre pour atteindre l'objectif de fin 2018.
 - S'agissant des **exonérations fiscales**, le Gouvernement a consolidé les bases juridiques des différentes exonérations en une seule législation dans le cadre du projet de la loi de finances 2019, et il a commencé à simplifier le dispositif en mettant fin aux exonérations de l'impôt sur le revenu des entreprises prévues par le Code minier et en limitant le pouvoir du Ministre de l'Industrie d'accorder des exonérations discrétionnaires.

- Le Gouvernement a remis un **document de position sur la simplification des exonérations fiscales**, mais les **données concernant les nouvelles exonérations discrétionnaires accordées** ont été transmises aux services du FMI avec retard.
- Le Gouvernement a mis fin aux **paiements en espèces** dans les principaux bureaux de douane et à la DGE. Il transmettra, d'ici fin décembre 2018, le document de position sur la poursuite de la bancarisation des paiements budgétaires.

7. Le Gouvernement a observé tous les repères structurels récurrents au deuxième trimestre 2018. Les crédits trimestriels sont libérés durant le premier mois, sur la base des décisions du Comité interministériel de régulation budgétaire. Des plans d'engagements trimestriels assortis de plans de trésorerie et de gestion de la dette ont été préparés. Le Comité interministériel de gestion de la dette s'est réuni tous les trimestres.

8. De manière plus générale, le Gouvernement maintient le cap et veille à l'avancement régulier de son vaste programme de réformes.

- L'assistance technique fournie actuellement, y compris par le FMI, est destinée à **renforcer les capacités** des services douaniers et fiscaux en vue de soutenir la mobilisation des recettes.
- **L'informatisation** des régies financières avance, avec le déploiement du logiciel SISIC à la DGI, l'utilisation accrue de SYDONIA par les douanes (DGD), l'utilisation accrue de l'interconnexion douanière avec le Bénin et le Togo et une meilleure connexion électronique entre la BCEAO et le Trésor.
- Les travaux préparatoires pour une **réforme des ressources humaines** dans l'administration et un recensement biométrique des fonctionnaires sont en cours.
- L'**audit** de cinq grandes entités et entreprises publiques a été confié à des cabinets privés.
- Le Gouvernement a su attirer des **investisseurs privés** pour construire des infrastructures dans le cadre de contrats PPP du type construction-exploitation-transfert (BOT) sans financement ni garanties de l'État.
- L'amélioration du **climat des affaires** en mettant l'accent sur les indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale reste une priorité. Le traitement fiscal du crédit-bail fait l'objet de clarifications dans le projet de la loi de finances 2019. Un décret réglementant les entrepôts, les récépissés d'entrepôt et le warrantage a été adopté en juillet 2018 et le dispositif de soutien au financement des PME/PMI de la BCEAO a été lancé plus tôt dans l'année.
- Les objectifs de la **politique démographique nationale** sont appuyés par la mise en œuvre de la politique nationale genre. Les mesures comprennent des campagnes de sensibilisation à l'intention des chefs religieux à travers le pays, et qui visent à obtenir un consensus en faveur d'une scolarisation plus longue des filles, réduisant ainsi le mariage et la procréation précoces.

- Pour renforcer davantage la **gouvernance**, l'agence anti-corruption HALCIA a intensifié les campagnes de sensibilisation à travers le pays dans le cadre de la vulgarisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption lancée au mois d'avril 2018.

MESURES ÉCONOMIQUES POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2018

9. Dans les derniers mois de 2018, la politique budgétaire se concentre sur le renforcement de l'assiette des recettes, les réformes structurelles budgétaires et l'apurement des arriérés de paiement intérieurs. Une maîtrise continue des dépenses permettra de respecter les objectifs de déficit et de financement intérieur. Un effort important sera consenti pour apurer tous les arriérés restants et éviter le versement en retard d'autres sommes à payer. Les réformes des administrations des recettes recevront un coup d'accélérateur par le biais des plans de performance. Pour stimuler le recouvrement des arriérés d'impôt, la publication, avant fin 2018, et sur le site en ligne de la DGI, des noms des contrevenants n'ayant pas honoré leurs dettes est sous considération. Sur le plan structurel, la disparition progressive des paiements en espèces aux administrations fiscale et douanière et le transfert des comptes admissibles au CUT se poursuivront afin de respecter le *repère structurel précédemment fixé pour fin décembre 2018*. Le document de position sur la bancarisation des paiements budgétaires sera remis d'ici fin décembre 2018 (*il est proposé de remettre ce repère structurel à fin décembre 2018*).

CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2019 ET À MOYEN TERME

10. Les perspectives économiques pour 2019 et à moyen terme sont favorables. L'organisation du sommet de l'Union africaine en 2019 et les grands projets que cet événement a contribué à lancer, dont la rénovation de l'aéroport, et la construction de nouveaux hôtels et d'un centre de conférences moderne, devraient donner une belle impulsion à la croissance du PIB. Ces projets sont financés par des fonds privés ou des dons. L'année prochaine devrait également voir le démarrage de plusieurs autres grands projets, dont l'augmentation de la capacité de production pétrolière et un oléoduc destiné à exporter du pétrole brut par le Bénin, une grande cimenterie, la construction du barrage de Kandadji dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale et divers projets relevant du MCC. Les efforts de réforme du Gouvernement, ainsi que le potentiel économique que recèlent ces investissements à grande échelle et le démarrage prévu des exportations de pétrole brut à partir de 2022 devraient soutenir une croissance moyenne d'un peu plus de 7 % au cours des cinq prochaines années. Un nouvel essor du secteur de l'uranium paraît peu probable, mais l'orpaillage est en pleine expansion. L'effet des facteurs exceptionnels s'estompant, l'inflation devrait revenir dans la norme de l'UEMOA. Avec la densification progressive des circuits financiers, le crédit au secteur privé et la masse monétaire devraient s'accroître plus vite que le PIB nominal. Le solde de la balance des transactions courantes continuera d'être largement déficitaire en attendant que les exportations de pétrole commencent.

11. S'agissant des finances publiques, l'objectif est de satisfaire au critère de déficit de l'UEMOA d'ici 2020, avec un progrès en matière d'assainissement des finances publiques

prévu pour 2019. La mobilisation des recettes est le principal levier pour atteindre l'objectif, et l'accroissement de l'efficacité des dépenses publiques contribuera à optimiser l'utilisation de ressources limitées. La répartition des crédits entre les unités et fonctions dépensières fera désormais l'objet d'un examen plus attentif en vue de renforcer les dépenses sociales et le développement économique. Les déficits budgétaires seront progressivement ramenés à 4,5 % du PIB en 2019, 3,0 % en 2020 et 2,7 % en 2021. La dérogation d'un an pour respecter le critère de convergence du déficit budgétaire de l'UEMOA donnera au Niger le temps de mettre en œuvre des projets pour lesquels les bailleurs se sont engagés à fournir des financements substantiels lors de la table ronde de décembre 2017. La dette publique conservera une trajectoire soutenable, baissant progressivement à environ 43 % du PIB d'ici 2023, et le Niger préservera sa notation de risque modéré de surendettement.

12. Le Gouvernement du Niger sollicite une augmentation de l'accès aux ressources du FMI pour combler les déficits de financement extérieur et budgétaire qui risquent d'apparaître en 2019. Le Niger subit un certain nombre de chocs négatifs. La situation sécuritaire tendue continue de grever les finances publiques, les prix à l'exportation de l'uranium n'évoluent pas favorablement, les concours financiers des bailleurs n'ont pas augmenté autant que prévu et les besoins en matière de dépenses sociales sont élevés. Le Gouvernement aurait du mal à lever les 15,5 milliards de FCFA supplémentaires requis sur les marchés obligataires régionaux. Il sollicite par conséquent une augmentation du niveau d'accès au titre de la FEC, de 75 à 90 % de la quote-part (+19,74 millions de DTS), à ajouter au décaissement proposé disponible le 30 avril 2019.

MESURES ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES POUR 2019

13. Le programme budgétaire pour 2019 est axé sur un assainissement des finances publiques qui passe par la mobilisation des recettes et la compression des dépenses, ainsi que des mesures pour améliorer la qualité des dépenses. Le déficit global et le déficit de base devraient atteindre respectivement 4,5 % et 2,8 % du PIB, soit pratiquement ce que prévoyait la deuxième revue du programme. Des mesures d'un montant équivalant à 1 % du PIB doperont les recettes. Les dépenses rapportées au PIB diminuent, reflétant notamment l'impact des mesures d'économies budgétaires et l'absence d'augmentation généralisée des traitements dans la fonction publique.

14. Dans l'ensemble, le projet de budget 2019 présenté à l'Assemblée Nationale est conforme au programme. Bien que les autorisations de dépenses soient supérieures de 17,1 milliards de FCFA (0,3 % du PIB), les crédits correspondants ne seront libérés que dans la mesure où les recettes seront supérieures à ce qui est prévu au programme. Une communication sera faite au Gouvernement sur le blocage des dépenses d'un montant de 17,1 milliards de FCFA, en spécifiant les programmes et ministères affectés (*mesure préalable* à l'achèvement de la troisième revue du programme FEC). De plus, le Gouvernement est prêt à mettre en place d'autres restrictions de crédits budgétaires si les recettes sont moins importantes que prévues au programme. Comme par le passé et conformément au *repère structurel* récurrent y afférant, les crédits seront libérés, selon les

besoins, le premier mois de chaque trimestre, après examen par le Comité interministériel de régulation budgétaire.

15. Les objectifs de recettes ambitieux du projet de budget s'appuient sur une politique fiscale aux mesures vigoureuses :

- le rétablissement partiel de la taxe sur les appels téléphoniques internationaux entrants (**TATTIE**), avec une décote pour les entreprises qui acquièrent une licence 4G, observe un équilibre entre les besoins de recettes et de développement du secteur. Cette taxe devrait rapporter 23,4 milliards de FCFA (0,4 % du PIB) ;
- la substitution d'une taxe sur les activités financières, **TAFI**, à la TVA sur les services bancaires devrait rapporter 5 milliards de FCFA (0,1 % du PIB) en recettes supplémentaires. Cette réforme permet également la transposition d'une directive de l'UEMOA ;
- la taxation plus efficace du secteur informel devrait faire augmenter les recettes d'au moins 5,8 milliards de FCFA (0,1 % du PIB). Le relèvement du **seuil de la TVA** et l'assujettissement d'un plus grand nombre de petites entreprises à l'**impôt forfaitaire** permettent de faire un meilleur usage des ressources limitées de l'administration fiscale. En outre, des impôts forfaitaires sont accrus et la sous-déclaration de TVA entraînera l'imposition d'une **taxe sur le chiffre d'affaires** ;
- l'intégration dans le budget général des ressources provenant de l'Autorité de régulation des télécommunications (**ARTP**) devrait rapporter 5,2 milliards de FCFA supplémentaires (0,1 % du PIB).

16. Une série de réformes en matière d'administration fiscale aidera encore à mobiliser des recettes :

- l'offensive visant à **recouvrer les arriérés d'impôts** sera intensifiée, avec la publication de l'identité des principaux contrevenants. Les sommes recouvrées devraient doubler par rapport à 2018 et rapporter 15 milliards de FCFA supplémentaires (0,3 % du PIB) ;
- **le marquage moléculaire des produits pétroliers**, qui doit commencer en janvier 2019, contribuera à la lutte contre la contrebande généralisée. Cette initiative devrait générer au moins 3 milliards de FCFA (0,05 % du PIB) de recettes supplémentaires ;
- **les plans de performance pour la DGI et la DGD** seront mieux exploités. La conformité avec les plans de 2018 sera rigoureusement examinée et des plans renforcés seront mis en place pour 2019 (*repères structurels proposés pour fin janvier 2019*). Les indicateurs de performance seront affinés, les personnes responsables seront désignées plus clairement au sein des administrations et le suivi du respect des indicateurs s'effectuera plus fréquemment. Les plans comprendront toujours au moins cinq indicateurs relatifs aux fonctions principales de chaque administration, fixeront des objectifs trimestriels numériques ambitieux pour chacun de ces indicateurs et définiront les responsabilités fonctionnelles au sein des administrations ;

- **L'amélioration de la coopération entre la DGD et la DGI** aura aussi un effet positif sur les recettes. L'interconnexion des systèmes informatiques respectifs de ces administrations (SYDONIA et SISIC) devrait être effective en mars 2019 (*repère structurel proposé* pour fin mars 2019), permettant ainsi l'accès facile aux informations pertinentes telles que le numéro d'identification fiscale et les déclarations fiscales. En outre, des rencontres régulières de cadres de la DGD et de la DGI seront institutionnalisées en vue de déterminer les actions conjointes à entreprendre en vue de l'amélioration des recettes et de l'élargissement de l'assiette fiscale;
- la simplification des **exonérations fiscales** et leur administration améliorée ont du potentiel. Un projet de loi visant à réduire le manque-à-gagner résultant des exonérations sera soumis à l'Assemblée Nationale en juin (*repère structurel proposé* pour fin juin 2019). Le montant ciblé de l'impact financier attendu de cette mesure sera convenu au préalable avec les services du FMI. Il faut également lutter contre les fraudes liés aux exonérations accordées aux ONGs, aux sous-traitants et autres bénéficiaires. Les opérations de l'unité spéciale récemment créée à la DGD pour améliorer la gestion des exonérations seront intensifiées ;
- la mise en œuvre de la **valeur transactionnelle des importations** et la transition vers un régime d'inspections de la DGD fondé sur les risques et privilégiant les contrôles post-dédouanement se poursuivront.

17. Sur le plan des dépenses, l'accent sera mis sur l'amélioration de leur qualité, à commencer par le projet de budget pour 2019. L'objectif pour le secteur public est d'obtenir de meilleurs résultats et de fournir de meilleurs services en dépit des restrictions de dépenses. Le budget programme, actuellement dans sa deuxième année, appuie cette démarche. Plus concrètement, le projet de budget 2019 intègre un ensemble de coupes ciblées qui résultent d'un examen des programmes de dépenses n'ayant épargné aucun secteur. En outre, la part des dépenses sociales commencera à augmenter selon le budget 2019. Le Gouvernement compte notamment développer les programmes de cantines scolaires et de transferts monétaires et assurer le suivi de l'élargissement de la couverture.

18. Au-delà du projet de budget 2019, la recherche de l'amélioration de l'efficience de l'État reposera sur quatre axes majeurs :

- **La réforme de la fonction publique**, appuyée par le PCDS de la Banque mondiale a bien avancé. D'ici fin 2019, une nouvelle loi régissant la fonction publique devra être établie, avec un accent sur la gestion fondée sur les résultats, la déontologie de la fonction publique et la gestion des ressources humaines. Un appel d'offres pour le recensement biométrique des agents de l'État et des employés contractuels de la fonction publique a été conclu en novembre 2018, et il est prévu qu'une base de données unifiée soit en place mi-2019.
- L'audit de cinq grands **établissements publics à caractère administratif et entreprises publiques** devrait être achevé d'ici fin 2018 et le Gouvernement va élaborer des projets concrets de réformes à son issue. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de réforme globale de la gouvernance. Une nouvelle législation renforcera les pouvoirs des conseils de surveillance en

réformant le processus de sélection de leurs membres, mettant en exergue les aspects financiers et techniques de la surveillance. Les audits seront aussi un tremplin pour la rationalisation des établissements publics à caractère administratif qui s'appuiera sur les conclusions du rapport récemment publié par un comité gouvernemental sur les subventions perçues par ces entités.

- En dépit des progrès notables enregistrés sur le plan de la sécurité alimentaire dans le cadre de l'initiative 3N (« les Nigériens Nourrissent les Nigériens »), **les problèmes sociaux** demeurent un défi pressant. Le Gouvernement s'est engagé non seulement à augmenter la portée des programmes mais aussi à assurer que leurs prestations soient plus efficaces. À cette fin, le Gouvernement suivra de près la mise en œuvre des principaux programmes, et en particulier les dépenses et les progrès vers la réalisation de leurs objectifs. Un système de suivi (tracking) sera mis en place d'ici la mi-année et les résultats seront partagés avec les services du FMI (*repère structurel proposé pour fin juin 2019*).
- Un recours accru aux **partenariats publics-privés** (PPP) dans leur nouveau cadre juridique atténuera les tensions sur les rares ressources publiques. Les projets adossés à des contrats de « construction-exploitation-transfert » excluant les contributions financières et garanties publiques seront privilégiés. Nous surveillerons aussi de très près les exonérations octroyées dans le cadre des PPP et publierons sur le site en ligne du Ministère des finances les conventions des PPP et des autres grands projets d'investissement signés depuis le début de 2018.

19. Le Gouvernement reste engagé à améliorer la gestion de la dette et de la trésorerie.

- Il est primordial d'éviter la réapparition d'**arriérés de paiement intérieurs** après leur apurement à la fin de 2018. À partir de 2019, le stock sera soumis à un plafond proche de zéro (*critère de réalisation continu proposé à partir de janvier 2019*).
- **La mise en œuvre du CUT** entre dans sa phase finale et tous les comptes admissibles restants seront transférés d'ici fin 2018, devançant ainsi la réalisation du repère structurel y afférent. L'ouverture de nouveaux comptes par les entités publiques auprès de banques sera strictement interdite ; le respect de cette règle fera l'objet de contrôles et les banques et entités publiques seront sanctionnées en cas de violation. Les autorités compétentes poursuivront les chantiers restants, tels que la mise à niveau de la structure du CUT, l'opérationnalisation du nouveau service bancaire du Trésor, la numérisation des services bancaires du Trésor et l'optimisation des interfaces électroniques entre le Trésor et la BCEAO.
- Le Gouvernement reste déterminé à préserver la fonctionnalité améliorée du **Comité interministériel de la dette publique et de l'appui budgétaire**. Des réunions trimestrielles continueront d'être organisées, le respect des procédures de sélection de projets sera vérifié et les décisions du Comité, notamment celles concernant les prêts récemment approuvés, figureront dans les rapports trimestriels de gestion de la dette, comme le prévoient les repères structurels récurrents en la matière.

- **La consolidation de la gestion de l'ensemble de la dette publique dans un service dédié au sein du Trésor doté d'une structure "front-middle-back office" demeure un objectif important.** La récente attribution de la gestion de la dette à la Direction générale des opérations financières et des réformes du Ministère des finances n'est qu'une mesure provisoire.

20. Enfin, la transparence des finances publiques sera améliorée, notamment pour mieux communiquer avec le public. Contrairement au passé, le projet de budget de cette année a été publié lorsqu'il a été soumis à l'Assemblée Nationale. Des mesures supplémentaires concernent la préparation et la publication d'un budget citoyen en janvier 2019 et la publication des résultats budgétaires préliminaires pour 2018 au premier trimestre 2019, avant la présentation des comptes audités à l'Assemblée Nationale à la fin de 2020.

RÉFORMES STRUCTURELLES

21. Il est indispensable de développer un secteur privé solide pour relever le niveau de vie et stimuler la création d'emplois de manière pérenne. Au cours des derniers mois, le Niger a accompli des progrès considérables en attirant des investisseurs étrangers, mais un secteur privé national solide et indépendant reste à être développé. Le Gouvernement va redoubler ses efforts ciblés pour améliorer les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale, mais aussi pour s'attaquer à d'autres obstacles rencontrés par les entreprises. Le suivi des principaux indicateurs, tels que la fréquence des coupures d'électricité, la disponibilité et la qualité des services de communication, les délais de dédouanement, les certificats d'exportation ou les remboursements de TVA, sera renforcé. Il est primordial d'élaborer des réformes qui remédient directement ou indirectement à ces goulots d'étranglement. Il est également important de passer en revue, et éventuellement de consolider, les différentes institutions et programmes publics chargés de promouvoir le secteur privé.

22. L'expansion du système financier peu profond du Niger devrait permettre d'offrir des financements et des services bancaires essentiels au secteur privé. À cet effet, l'État a procédé à la bancarisation de ses propres opérations. Les paiements en espèces à la DGD étant presque complètement éliminés et la DGI n'étant pas loin derrière, l'attention se porte désormais sur les salaires des fonctionnaires et des agents de l'État. Il est prévu que ces derniers soient rémunérés par virement bancaire ou par paiement mobile à partir de janvier 2019. Une commission de bancarisation est en place et un document de position sur la bancarisation sera publié d'ici fin décembre 2018 (*repère structurel reporté proposé pour fin décembre 2018*). La suspension de la pratique de paiement en espèces des traitements des fonctionnaires et agents publics est envisagée à partir du début de l'année 2019.

23. L'inclusion financière reste un objectif important. La microfinance a subi un revers lorsque la plus grande institution a été mise sous administration provisoire en mai 2018 et un plan de redressement est actuellement en élaboration. Dans ce secteur, les problèmes de capacité et de gouvernance, ainsi que celui du financement, devront être attaqués. L'agence de régulation ARSM est en train d'employer de nouveaux outils en vue de consolider le secteur et rétablir la confiance. Le

Gouvernement présentera une nouvelle stratégie d'inclusion financière et réunira les bailleurs de fonds autour d'une table ronde pour mobiliser le financement pour sa mise en œuvre au premier semestre de l'année 2019 (*repère structurel proposé* pour fin juin 2019). Il accélérera également le développement des paiements mobiles en collaborant avec le secteur des télécommunications pour créer l'infrastructure physique.

24. Il reste prioritaire d'améliorer la gouvernance. Les cadres institutionnel et juridique de la lutte contre la corruption ont été renforcés et le principal défi est à présent leur mise en œuvre. HALCIA publiera désormais ses rapports annuels sur son site internet, qui incluront la liste des dossiers traités et le suivi de leur progression à travers le système judiciaire. Le fonds de financement de la HALCIA sera établi conformément à la loi. En outre, le cadre juridique des déclarations de patrimoine sera précisé en soumettant à l'Assemblée Nationale des propositions de législation en concertation avec les services du FMI concernant les agents publics de haut rang et en renforçant son exécution à travers l'application de sanctions en cas de non-respect (*repère structurel proposé* pour fin septembre 2019). Le Gouvernement redoublera aussi d'efforts pour souscrire à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), si possible avant fin 2018. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), le Niger fera suite aux recommandations de l'évaluation nationale des risques qui vient d'être achevée, comme l'exigent les normes du GAFI de 2012.

25. Le Gouvernement est déterminé à relever les défis démographiques du Niger pour atteindre les objectifs fixés dans le PDES 2017-2021. En s'appuyant sur la nouvelle politique nationale genre et le décret sur l'éducation des filles, les campagnes de sensibilisation ciblant les chefs religieux et le grand public seront intensifiées. La communauté des bailleurs de fonds sera invitée à développer divers projets dans les domaines de l'égalité des sexes et de la démographie. Il existe aussi d'importantes synergies entre les dépenses de protection sociale, d'une part, et les questions démographiques et d'égalité des sexes, d'autre part. Par exemple, un programme élargi de cantines scolaires aiderait à garder les filles à l'école plus longtemps, ce qui découragerait les mariages et grossesses précoces.

SUIVI DU PROGRAMME

26. Au vu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et des mesures envisagées dans le MPEF, le Gouvernement demande une dérogation pour non-observation, à fin juin 2018, de l'objectif d'apurement des arriérés de paiement intérieurs, l'approbation de la troisième revue de l'accord et le décaissement de 14,1 millions de DTS. Le Gouvernement demande également une augmentation de l'accès aux ressources du FMI de 75% à 90 % de la quote-part, à appliquer au décaissement proposé disponible le 30 avril 2019 au titre de l'accord FEC.

27. Le suivi du programme s'appuiera sur des critères de réalisation (tableaux 1 et 2) et des repères structurels (tableaux 4 et 6). Les autorités fourniront aux services du FMI les informations et données statistiques énoncées dans le Protocole d'accord technique ci-joint et toute

autre information qu'elles jugeraient nécessaires ou que les services du FMI pourraient solliciter aux fins de suivi du programme.

28. Le programme fera l'objet d'un suivi sous la forme de revues semestrielles. Il est prévu que les quatrième et cinquième revues aient lieu respectivement à partir de fin avril 2019 et à partir de fin octobre 2019.

Tableau 1. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars-décembre 2018)

(Milliards de francs CFA)

	Fin mars 2018			Fin juin 2018			Fin septembre 2018			Fin décembre 2018		
	Objectifs indicatifs			Critères de réalisation			Objectifs indicatifs			Critères de réalisation		
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs¹												
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)												
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	46,1			70,6			140,4			123,8		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs	...	0,0		...	0,0			
Ajustement pour déficit / excédent d'apurement des arriérés en 2018	...	-3,3		...	-7,4			
Critère ajusté ²	42,8	-13,2	Observé	63,2	47,6	Observé	140,4			123,8		
Variation des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ^{3,4}	-15,0			-30,0			-45,0			-64,7		
Ajustement pour apurement au-delà des prévisions du programme en 2017	...	10,3		...	10,3			
Critère ajusté	-4,7	-1,4	Non-observé	-19,7	-12,3	Non-observé	-45,0			-64,7		
Pour mémoire :												
Appuis budgétaires extérieurs ⁵	0,0	23,2		23,0	26,7		68,4			146,9		
B. Critères de réalisation continus¹												
(Plafond)												
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0			0,0		
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁶	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0			...		
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁷	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0			...		
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contractée depuis 1er janvier 2018	n.a.	...	75,4	n.a.	...			225,0		
C. Objectifs indicatifs												
(Cumulés pour chaque année fiscale)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher ¹	-61,2	12,0	Observé	-123,5	-6,7	Observé	-169,7			-210,0		
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus), plancher ⁴	-61,2	35,2	Observé	-100,5	20,0	Observé	-132,4			-100,3		
Recettes budgétaires, plancher ³	172,7	192,2	Observé	369,5	440,0	Observé	567,0			803,3		
Dépenses de réduction de la pauvreté, plancher	108,0	115,3	Observé	237,9	300,1	Observé	345,9			538,4		
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage), plafond ⁸	5,0	4,4	Observé	5,0	2,8	Observé	5,0			5,0		

Sources : Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

² Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure définie dans la note 4 sont inférieurs aux prévisions du programme. Le cas échéant, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2018.

Le financement intérieur net du gouvernement sera également ajusté à la hausse/baisse pour refléter tout apurement des arriérés de paiement intérieurs inférieur/supérieur aux prévisions du programme. L'ajustement à la hausse est plafonné à 30 milliards de FCFA.

³ Minimum ; pour le CR/OI lié à la réduction des arriérés de paiements intérieurs, un signe négatif signifie une réduction et un signe positif signifie une accumulation. Les cibles seront ajustées suivant la

performance en 2017, sous réserve d'un plafond de zéro. Montant d'ajustement mis à jour pour tenir compte des révisions des données de 2017 après la deuxième revue du programme soutenu par la FEC.

⁴ Objectif indicatif corrigé pour septembre 2018. Cible calculée par inadvertance sur une base non cumulée lors de la deuxième revue du programme soutenu par la FEC. Chiffre désormais corrigé pour refléter un calcul sur une base cumulée.

⁵ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁶ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

⁷ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁸ Maximum, les dépenses exceptionnelles sont les paiements effectués par le Trésor sans ordonnancement préalable, excluant le service de la dette et les dépenses liées aux exonérations fiscales.

Tableau 2. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars-décembre 2019)
(Milliards CFA Francs)

	Fin mars 2019			Fin juin 2019			Fin septembre 2019			Fin décembre 2019		
	Objectifs indicatifs			Critères de réalisation			Critères de réalisation			Projections		
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs¹												
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)												
Financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI	69,7			74,0			113,1			21,9		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs		
Critère ajusté ²		
Pour mémoire :												
Appuis budgétaires extérieurs ³	0,0			28,2			28,2			160,1		
B. Critères de réalisation continus¹												
(Plafond)												
Accumulation des arriérés de paiement extérieurs du gouvernement	0,0			0,0			0,0			0,0		
Stock d'arriérés de paiement intérieurs sur obligations du gouvernement	5,0			5,0			5,0			5,0		
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contractée depuis 1er janvier 2019	225,0			225,0			225,0			225,0		
C. Objectifs indicatifs												
(Cumulés pour chaque année fiscale)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-56,1			-99,0			-124,7			-157,9		
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus), plancher	-56,1			-70,8			-96,5			-39,4		
Recettes budgétaires, plancher	195,2			417,6			652,1			889,8		
Dépenses de réduction de la pauvreté, plancher	150,7			301,4			452,2			602,9		
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage), plafond ⁴	5,0			5,0			5,0			5,0		

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin juin et fin septembre; objectifs indicatifs autrement.

² Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure définie dans la note 3 sont inférieurs aux prévisions du programme. Le cas échéant, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA.

³ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁴ Maximum. Les dépenses exceptionnelles correspondent aux paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements du service de la dette et des dépenses liées aux exonérations.

Tableau 3. Niger : repères structurels récurrents pour le programme, juin – septembre 2018

Mesures	Calendrier		Motif macroéconomique
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au cours du premier mois du trimestre, sur la base des propositions du Comité de régulation.	Trimestriel	Respecté pour T2.	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer un plan d'engagement trimestriel concordant avec le plan de trésorerie correspondant.	Trimestriel	Respecté pour T2.	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer des rapports trimestriels sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique.	Trimestriel	Respecté pour T2.	Améliorer la gestion de la dette.
Réunir le Comité interministériel de gestion de la dette au moins une fois tous les trimestres. Publier ses décisions, une liste des prêts nouvellement approuvés et le point de vue exprimé par le Ministère des finances dans les rapports trimestriels de gestion de la dette.	Trimestriel à partir de T3		Dispositif de contrôle de la contraction de nouvelle dette publique.

Tableau 4. Niger : repères structurels récurrents pour le programme, décembre 2018 – septembre 2019

Mesures	Calendrier	Motif macroéconomique
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au cours du premier mois du trimestre, sur la base des propositions du Comité de régulation.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer un plan d'engagement trimestriel concordant avec le plan de trésorerie correspondant.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer des rapports trimestriels sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique.	Trimestriel	Améliorer la gestion de la dette.
Réunir le Comité interministériel de gestion de la dette au moins une fois tous les trimestres. Publier ses décisions, une liste des prêts nouvellement approuvés et le point de vue exprimé par le Ministère des finances dans les rapports trimestriels de gestion de la dette.	Trimestriel	Dispositif de contrôle de la contraction de nouvelle dette publique.
Nouveau : fournir aux services du FMI une liste des nouvelles exonérations accordées.	Trimestriel	Protéger l'assiette des recettes.
Préparer un plan d'emprunt révisé.	À fin juin 2019	Améliorer la gestion de la dette.

Tableau 5. Niger : repères structurels, juin-septembre 2018

Mesures	Calendrier	Progrès	Motif macroéconomique
Politique budgétaire et administration des recettes			
Présenter aux services du FMI un document de position sur la rationalisation des exonérations fiscales pour discussion. En même temps, fournir aux services du FMI des données mensuelles sur les exonérations fiscales discrétionnaires accordées.	Fin juin	Non observé, document de position transmis, données fournies en retard	Promouvoir la génération de recettes et simplifier les administrations fiscale et douanière.
Déposer à l'Assemblée Nationale la législation révisant les exonérations fiscales et douanières.	Fin septembre	Observé	Promouvoir la génération de recettes et simplifier les administrations fiscales et douanières.
Gestion des finances publiques			
Concernant le CUT, établir et communiquer aux services du FMI un calendrier de clôture des comptes qui ramènera les soldes des comptes des EPA à transférer à moins de 10 % du volume établi dans l'étude de la BCEAO ; mettre en œuvre la nouvelle structure du CUT à la BCEAO.	Fin juin	Observé	Améliorer la gestion de la liquidité et la maîtrise des dépenses.
Autres réformes structurelles			
Déposer à l'Assemblée Nationale une nouvelle loi sur les partenariats publics-privés (PPP) conforme au code des investissements et à la loi de finances de 2012, et en accord avec les normes internationales telles qu'énoncées dans le rapport d'AT du FMI de 2017.	Fin juin	Observé	Aligner sur les lois en vigueur.
Mettre fin par voie de circulaire à tous les paiements en espèces d'impôts et droits de douanes effectués à la DGE et aux dix principaux bureaux de douanes ; transformer le plan de bancarisation en document de position.	Fin juin	Non observé, seuls les paiements en espèces ont été arrêtés	Améliorer la gouvernance dans l'administration publique et promouvoir le développement du secteur financier.

Tableau 6. Niger : mesures préalables et repères structurels, décembre 2018 – septembre 2019

Mesures	Calendrier	Progrès	Motif macroéconomique
Mesures préalables			
Soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de budget 2019 globalement conforme au présent MPEF et faire une communication au Gouvernement sur le blocage des dépenses d'un montant de 17,1 milliards de FCFA.	Mesure préalable		Garantir des finances publiques saines.
Politique budgétaire et administration des recettes			
Nouveau : évaluer la conformité avec les plans de performance de 2018 établis pour la DGD et la DGI, prendre, le cas échéant, des mesures correctives idoines et établir en 2019 de nouveaux plans de performance pour la DGD et la DGI. Ils doivent comporter au moins cinq indicateurs couvrant les principales fonctions des administrations concernées, fixer des objectifs trimestriels numériques ambitieux pour chaque indicateur et définir les responsabilités fonctionnelles au sein des administrations.	Fin janvier 2019		Promouvoir la génération de recettes en renforçant de manière systématique les administrations fiscale et douanière.
Relier les systèmes informatiques de la DGI et de la DGD et rendre opérationnel l'accès aux informations pertinentes.	Fin mars 2019		Promouvoir la génération de recettes.
Nouveau : soumettre à l'Assemblée Nationale une législation restreignant les exonérations fiscales.	Fin juin 2019		Promouvoir la génération de recettes.
Gestion des finances publiques			
Concernant le CUT, ramener les soldes des comptes de l'administration publique et des entités publiques administratives (EPA) à transférer à moins de 10 % du volume établi dans l'étude de la BCEAO ; numériser les services bancaires du Trésor.	Fin décembre 2018		Améliorer la gestion de la liquidité et la maîtrise des dépenses.

**Tableau 6. Niger : mesures préalables et repères structurels,
décembre 2018 – septembre 2019 (suite et fin)**

Autres réformes structurelles			
Mesures	Calendrier	Progrès	Motif macroéconomique
Autres réformes structurelles (suite et fin)			
Repère structurel de fin juin 2018 remis à une date ultérieure : remettre aux services du FMI un document de position sur la bancarisation des opérations budgétaires comprenant un plan d'action décrivant les prochaines étapes.	Fin décembre 2018		Améliorer la gouvernance dans l'administration publique et promouvoir le développement du secteur financier.
Mettre fin, par voie de circulaire, aux paiements en espèces des impôts et droits de douane effectués à la DME et aux vingt principaux bureaux de douane.	Fin décembre 2018		Améliorer la gouvernance dans l'administration publique et promouvoir le développement du secteur financier.
Nouveau : établir un système de suivi (tracking) des principaux programmes sociaux, et en particulier les dépenses et les progrès vers la réalisation de leurs objectifs.	Fin juin 2019		Améliorer l'efficacité de la protection sociale.
Nouveau : publier une nouvelle stratégie d'inclusion financière et tenir une table ronde des bailleurs de fonds.	Fin juin 2019		Améliorer l'accès au financement et l'environnement des affaires.
Nouveau : soumettre à l'Assemblée Nationale des propositions de législation en concertation avec les services du FMI concernant les obligations de déclaration de patrimoine des agents publics de haut rang et introduire des sanctions s'appliquant en cas de non-respect de ces obligations.	Fin septembre 2019		Améliorer la gouvernance et la transparence.

Tableau 7. Niger : Calendrier proposé pour les décaissements au titre de l'accord FEC, 2017-20

Montant (Millions de DTS)	Conditions nécessaires pour le décaissement	Date de disponibilité¹
14,1	Approbation de l'accord FEC par le conseil d'administration	23 janvier 2017
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 juin 2017, et achèvement de la première revue de l'accord	15 décembre 2017
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 31 décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue de l'accord	1 ^{er} juin 2018
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 juin 2018, et achèvement de la troisième revue de l'accord	31 octobre 2018
33,84	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 31 décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue de l'accord	30 avril 2019
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 juin 2019, et achèvement de la cinquième revue de l'accord	31 octobre 2019
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 septembre 2019, et achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord	8 janvier 2020
118,44	Total	

¹ Pour les revues antérieures complétées, la date indiquée est la date de réunion du Conseil d'Administration.

Source : Fonds monétaire international.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Niamey, le 21 novembre 2018

1. Le présent Protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T2-2018 à T1-2020. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2018 et 2019 sont énoncés aux Tableaux 1 et 2 du Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention de novembre 21 2018. Les repères structurels figurent aux Tableaux 3- 6. Ce Protocole d'accord technique fixe également les délais maximums de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

DÉFINITIONS

2. Les définitions de « l'État », de la « dette », des « arriérés de paiement », et des « obligations de l'État » retenues pour les besoins de ce Protocole d'accord sont les suivantes :

- a) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme spécifié au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien

des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les prêts ayant un élément don négatif, auquel cas la valeur actuelle est égale à la valeur du prêt. Le calcul de la valeur actuelle repose sur le montant du prêt contracté pour une année donnée, quel que soit le moment où les décaissements ont lieu.
- d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les paiements intérieurs dus par l'État et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours. **Les arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus et non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

A. Critères de réalisation quantitatifs

Financement intérieur net de l'État

Définition

3. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** ; et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État** comprenant les titres de l'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'État et les recettes de privatisation.
4. **Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales.** Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
5. **Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC),** la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.
6. **Le champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'État et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.

7. Le financement intérieur net non bancaire inclut : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

8. Les objectifs trimestriels pour 2018 et 2019 sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2017 et à fin décembre 2018, respectivement, et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajustement

9. Le plafond du financement intérieur net de l'État fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les décaissements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. Si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

11. Pour 2018, mais non pour 2019, le plafond du financement intérieur net de l'État fera également l'objet d'un ajustement pour les déviations par rapport au paiement d'arriérés intérieurs prévu au programme. Plus précisément, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse (baisse) à concurrence du paiement d'arriérés intérieurs au-dessus (en dessous) des niveaux prévus au programme. L'ajustement à la hausse est plafonné à 30 milliards de FCFA.

Délais de transmission des données

12. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Réduction des Arriérés de Paiement Intérieurs

Définition

13. Pour 2018, la réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à fin 2017 et le stock des arriérés à la date de référence. Pour 2019, un plafond continu s'applique sur le stock d'arriérés de paiement intérieurs.

14. Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiement intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

15. Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Ajustement

16. Les prévisions pour le paiement des arriérés en 2018 seront ajustées à la hausse (baisse) pour un montant équivalent au paiement d'arriérés en dessous (au-dessus) des niveaux prévus pour fin 2017. L'objectif ajusté pour l'apurement des arriérés de paiement intérieurs ne sera pas négatif.

17. Aux fins de l'évaluation de la performance quant aux objectifs à fin décembre 2018, l'apurement des arriérés de paiement intérieurs inclut la réduction d'arriérés pendant la période de la journée complémentaire.¹

18. Aux fins de l'évaluation de la performance quant aux objectifs pour 2019, l'encours des arriérés de paiement intérieurs sera évalué en excluant la réduction d'arriérés pendant la période de la journée complémentaire.

Arriérés de Paiement Extérieurs

Définition

19. La dette de l'État est représentée par le stock de dette détenue ou garantie par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiement extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission des données

20. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Emprunts Extérieurs Non Concessionnels Contractés ou Garantis par l'État

Définition

21. L'État et les entreprises publiques, dont la liste est fournie au paragraphe 25, s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur à échéance initiale d'un an ou

¹ Les comptes budgétaires pour l'année en cours sont révisés pour intégrer les transactions découlant des engagements de dépense pris pendant l'année budgétaire en cours, mais non payés avant la période de la journée complémentaire (janvier et février) de l'année budgétaire suivante.

plus, ayant un élément don inférieur à 35 %. Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 % calculé comme suit : l'élément don (la différence entre la valeur actualisée (VA) et la valeur nominale de la dette) en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 %.²

22. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique ni aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

23. Aux fins des critères de performance pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

24. Aux fins du critère d'évaluation pertinent, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées avec les pays membres et les institutions financières de l'UEMOA.

25. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes :

(i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) ; (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem) ; (iii) Société Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep) ; (iv) Société Nigérienne des Télécommunications (Sonitel) ; (v) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin) ; et (vi) Société propriétaire et exploitante de l'Hotel Gaweye (SPEG).

Délais de transmission des données

26. Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public. Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois ainsi que les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

² Le 11 octobre 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 % (voir <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>).

Dettes extérieures à court terme de l'administration centrale

Définition

27. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure à échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission des données

28. Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

Valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État

Définition

29. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords de FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014.

(<http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>)

- (a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
 - (i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap) ;

- (ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
- (iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

30. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

31. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- a. aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- b. aux accords de rééchelonnement ;
- c. aux décaissements du FMI.

32. Date contractuelle d'application. Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation de sa convention par les membres du gouvernement du Niger dotés de ladite autorité d'approbation.

33. Devise. Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2018 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour janvier 2018 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI.

34. Calcul de la valeur actuelle. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements futurs du service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 % et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont les décaissements futurs, l'échéance, le différé d'amortissement,

l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La valeur actuelle est calculée en utilisant le cadre de viabilité de la dette (CVD) du FMI à partir du montant du prêt et des paramètres ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la valeur actuelle est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

Délais de transmission des données

- 35. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État.**

B. Objectifs quantitatifs

Définitions

36. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme. Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.

37. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires de l'État, comme définies au paragraphe 36 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.

38. Le déficit budgétaire de base, selon la définition UEMOA, est défini comme le solde de base défini au paragraphe 37 augmenté des dons budgétaires.

39. Le plancher des dépenses de réduction de la pauvreté est un objectif indicatif pour le programme. Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

40. Une limite a été placée sur le montant des dépenses payées à travers des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable) à l'exception du service de la dette et les paiements liés aux exonérations fiscales. La limite est de 5 % du total des dépenses ordonnancées au cours du trimestre pour lequel le repère est évalué.

Délais de transmission des données

41. Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

42. Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.

43. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

A. Finances publiques

44. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le Tableau des Opérations Financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

B. Secteur Monétaire

45. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaire, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

46. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital) dès leur révision.
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

47. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

48. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication.
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Résumé des Données à Transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE. Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financières	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	À compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.		Fin du mois + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Tableau sur le service effectif mensuel sur de la dette extérieure (principal et intérêts), en comparaison par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

NIGER

21 novembre 2018

TROISIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC) ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Niger Viabilité de la dette — Analyse conjointe Banque mondiale/FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>Modéré</i>
Risque global de surendettement	<i>Modéré</i>
Notation des risques : granularité	<i>Outil de risque modéré : espace limité pour absorber les chocs</i>
Exercice du jugement	<i>Non</i>

Approuvé par
David Owen (AFR) et
Johannes Wiegand (SPR)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

Le risque public global et celui de surendettement extérieur du Niger sont qualifiés de « modérés », comme dans l'AVD précédente. Si tous les seuils sont observés dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette extérieure/exportations dépasse toujours son seuil dans les scénarios des tests de résistance. La capacité d'endettement continue d'être jugée « moyenne » selon la nouvelle méthodologie. L'analyse montre que le Niger dispose d'un espace limité pour faire face aux chocs. Il reste particulièrement vulnérable à une évolution défavorable de ses exportations, que dominent l'uranium et les produits pétroliers. L'évaluation de la viabilité de la dette suppose que les autorités continuent de mettre en oeuvre leur programme de réformes : assainissement des finances publiques, réformes structurelles, y compris des mesures visant à stimuler la mobilisation des recettes, à contenir les dépenses et à diversifier l'économie, et achèvement dans les délais prévus de plusieurs grands projets d'investissement. Les faiblesses identifiées nécessitent de renforcer davantage la gestion de la dette, de prioriser les emprunts concessionnels, de renforcer le développement du secteur privé et d'élargir la base des exportations afin d'atténuer les risques que présentent les variations des cours des produits de base.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. **Comme dans la précédente AVD, le secteur public couvre :** l'administration centrale, les collectivités territoriales ou locales, la caisse de sécurité sociale et les fonds extrabudgétaires, la banque centrale et les garanties de l'État accordées aux secteurs public et privé (tableau 1 du texte). Bien qu'elles puissent emprunter directement, les collectivités territoriales ou locales ne détiennent pas de titres de créance. Les autorités ont également confirmé l'absence de fonds extrabudgétaires et d'emprunts extérieurs dans le cas de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). La dette extérieure privée garantie par l'État se limite à la garantie accordée à la CNPC (Chine) pour la construction de la raffinerie SORAZ¹. La dette des entreprises publiques garantie par l'État consiste principalement en des emprunts contractés par les sociétés d'électricité (NIGELEC), d'eau (SPEN) et de télécommunications (Niger Telecom) auprès d'Exim Bank Chine, ainsi que d'un emprunt à la Banque mondiale d'ABK, entité administrative publique mise en place pour réaliser le projet du barrage de Kandadji. La dette extérieure est définie sur la base de la monnaie.

Tableau 1 du texte. Niger : couverture de la dette du secteur public et configuration du test de résistance spécifique aux risques découlant des passifs éventuels

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts		
1 Administration centrale		X	
2 Administration d'États fédérés et locales		X	
3 Autres éléments des administrations publiques		X	
4 dont : administrations de sécurité sociale		X	
5 dont : fonds extrabudgétaires		X	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris les entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8 Dette non garantie des entreprises publiques			X

Couverture des données sur la dette publique du pays	La dette garantie par l'État des administrations centrale, nationale et locale, et de la banque centrale		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 pourcentage du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2,0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0,0	Nouvelle loi sur les PPP surveillant de près tous les nouveaux accords de PPP
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5% du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7,0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

2. **En l'occurrence, les tests de résistance spécifiques aux risques découlant des passifs éventuels reflètent exclusivement les incertitudes sur les vulnérabilités liées à la dette des entreprises publiques non garantie et aux risques des marchés financiers (tableau 1 du texte).** Pour ces derniers, le choc est maintenu à la valeur par défaut minimale de 5 % du PIB étant donné la taille limitée et le faible développement du secteur financier nigérien. Le choc des passifs éventuels découlant de la dette des entreprises publiques est fixé à la valeur par défaut de 2 % pour tenir compte des risques liés à la dette non garantie des entreprises publiques, actuellement exclue de l'analyse de référence en raison de contraintes de données. La couverture sera élargie à mesure que le Ministère des finances recueillera et traitera les états financiers des entreprises publiques, avec le

¹ En 2008, la CNPC a consenti, pour la construction de la raffinerie SORAZ, un prêt de 880 millions de dollars (486,7 milliards de FCFA, soit 9,3 % du PIB), dont 352 millions de dollars (194,7 milliards de FCFA, 3,7 % du PIB) sont garantis par l'État. L'encours de 28,3 milliards de FCFA à fin juin 2018 devrait être intégralement remboursé d'ici 2019. L'encours de référence de la dette inclut la dette de la SORAZ.

lancement, prévu en 2019, d'une enquête sur les indicateurs financiers. Enfin, après l'adoption de la nouvelle législation sur les PPP en mai 2018, le degré d'exposition aux risques liés aux PPP devrait être bien maîtrisé. La législation est conforme aux bonnes pratiques internationales, intègre pleinement les PPP dans le cycle budgétaire et exige que tout nouveau PPP soit soumis à l'approbation du Parlement après avoir fait l'objet d'un examen minutieux sous l'angle de l'optimisation des ressources, ainsi que sur le double plan de la cohérence avec les stratégies sectorielles et de la viabilité financière. L'encours de la dette des contrats PPP contractée sous le précédent régime se chiffrait à 214,6 milliards de FCFA (4,5 % du PIB) à fin de décembre 2017 et devrait être entièrement remboursé d'ici 2033.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette

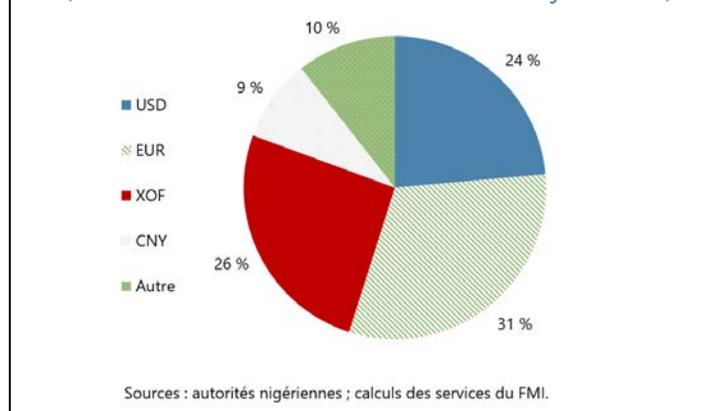
3. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) du Niger s'établissait à 2.115 milliards de FCFA en juin 2018, la dette extérieure représentant 72 % du total selon la dernière publication des autorités (tableau 2 du texte). Les créanciers multilatéraux, dont la Banque mondiale (IDA) est le plus important, se partagent la majeure partie de la dette publique totale. La dette bilatérale est dominée par la Chine et la France (AFD). À hauteur des trois quarts environ, la dette extérieure est libellée en devises et est relativement peu exposée au risque de change en raison du rattachement du FCFA à l'euro (graphique 1 du texte). Le taux d'intérêt moyen pondéré s'est établi à 1,6 % pour la dette extérieure du fait de la prépondérance des emprunts concessionnels et à 6 % pour la dette intérieure, qui se compose principalement de titres émis par l'État ; le rôle des arriérés et des avances statutaires de la banque centrale régionale diminuant au fil du temps à mesure que le Niger règle ses arriérés de paiement intérieurs subsistants en 2018 et rembourse progressivement les prêts de la BCEAO. Toutefois, la dette déclarée dans la publication des autorités ne couvre ni celle liée aux PPP commerciaux, ni la dernière mise à jour des créances IDA.

4. Des problèmes de données compliquent l'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée, d'où la nécessité d'un suivi plus approfondi. La BCEAO n'établit pas encore de statistiques sur l'encours de la dette extérieure. Les efforts déployés pour recueillir des informations sur la couverture et la composition de la dette extérieure privée seront poursuivis, avec le concours technique du Département des statistiques du FMI.

Tableau 2 du texte. Dette contractée ou garantie par l'État, 2016–juin 2018

	déc.-16		déc.-17		juin-18	
	milliards de FCFA	pourcentage du PIB	milliards de FCFA	pourcentage du PIB	milliards de FCFA	pourcentage du PIB
A. Dette publique contractée et décaissée (B + C)	1793	39.8	1986	41.0	2087	40.6
B. Dette publique extérieure	1292	28.7	1405	28.7	1493	29.1
Multilatérale	1051	23.3	1177	24.9	1232	24.0
Bilatérale	242	5.4	228	4.8	262	5.1
Club de Paris	46	1.0	54	1.1	59	1.1
Hors Club de Paris	196	4.3	174	3.7	203	3.9
C. Dette publique intérieure	501	11.1	581	12.3	593	11.6
Bons et obligations du Trésor	422	9.4	519	11.0	541	10.5
Arriérés intérieurs	44	1.0	37	0.8	35	0.7
Autre	34	0.8	26	0.5	17	0.3
D. Dette extérieure garantie par l'État (SORAZ)	78	1.8	41	0.9	28	0.5
Total dette CGE (A + D)	1871	41.5	2027	41.9	2115	41.2

Source : Calculs des services du FMI sur la base du rapport analytique sur la dette publique au Niger de Juin 2018.

Graphique 1 du texte. Niger : Ventilation de la dette extérieure par monnaie
(Part de la dette extérieure totale au 1^{er} juin 2018)

B. Prévisions macroéconomiques

5. Le scénario de référence repose sur des hypothèses macroéconomiques reflétant l'évolution récente de l'économie et les effets attendus des politiques en cours ou futures (tableau 3 du texte).

Le cadre suppose un assainissement budgétaire conforme au programme de réforme engagé par les autorités et à l'objectif de déficit de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici 2020. Par rapport à l'AVD précédente, le début des exportations de pétrole brut et la reprise des activités sur le site uranifère d'Imouraren ont été repoussés de deux et quatre ans (à 2022 et 2025), respectivement, à cause de retards dans le lancement de la construction de l'oléoduc et des cours peu favorables de l'uranium. La croissance du PIB réel à moyen et

à long terme devrait dépasser celle escomptée dans la précédente AVD, sous l'effet de l'essor du secteur du bâtiment et des travaux publics, tiré par de grands projets d'investissement et l'achèvement du barrage de Kandadji, et des activités liées au MCC qui devraient améliorer la productivité agricole. La mobilisation des recettes, dont les projections ont été quelque peu revues à la baisse, devrait s'accélérer grâce à la mise en œuvre de diverses mesures fiscales prévues dans les lois de finances antérieures et celle actuellement en vigueur, au recouvrement des arriérés d'impôts, à la consolidation et à la rationalisation des exonérations fiscales, à la lutte contre la contrebande de pétrole et à un programme complet de réforme des administrations fiscale et douanière. En moyenne, l'inflation devrait être légèrement plus forte à moyen terme à cause de chocs transitoires en 2018, mais les projections à plus long terme restent largement inchangées par rapport à la précédente AVD.

Tableau 3 du texte. Niger : principales hypothèses macroéconomiques, 2016–38

	2016-2017	2018-2023	2024-2038 ^{1/}
Croissance du PIB réel (pourcentage)			
AVD 2018	4.9	6.9	6.0
AVD précédente	5.0	6.2	5.1
Inflation (IPC)			
AVD 2018	1.3	1.7	2.0
AVD précédente	1.5	2.0	2.0
Solde budgétaire primaire (pourcentage du PIB)			
AVD 2018	-4.9	-2.0	-1.3
AVD précédente	-6.0	-1.4	0.4
Total des recettes hors dons (pourcentage du PIB)			
AVD 2018	14.3	17.4	19.7
AVD précédente	15.7	19.2	21.9
Exportations de biens et services (pourcentage du PIB)			
AVD 2018	16.7	19.0	25.6
AVD précédente	17.4	21.4	23.9
Prix du pétrole à l'exportation (dollars/baril)			
AVD 2018	45.4	59.5	60.2
AVD précédente	44.6	42.7	54.3
Prix de l'uranium (milliers de FCFA/kg)			
AVD 2018	54.2	37.5	71.2
AVD précédente	58.2	61.2	75.3

Source : calculs des services du FMI.
1/ Les moyennes dans les AVD précédentes ont été calculées jusqu'à 2036.

6. En matière de financement, les hypothèses retenues supposent un remplacement progressif des sources extérieures par des sources intérieures. À court et à moyen terme, le Niger devrait bénéficier d'une aide extérieure continue, conformément aux engagements pris en décembre 2017 à Paris

lors de la table ronde des bailleurs et du forum des investisseurs². À très long terme toutefois, à mesure que les réformes économiques et structurelles portent leurs fruits et que le pays se développe, le financement intérieur devrait de nouveau jouer un rôle un peu plus important.

7. La composition des emprunts extérieurs et intérieurs est également censée évoluer dans le temps. En ce qui concerne la dette extérieure, les nouveaux décaissements devraient être couverts par des sources de financement extérieures sur la base des schémas de financement historiques. À plus long terme, le poids des créanciers extérieurs est ajusté de façon que les emprunts extérieurs s'orientent vers des financements moins concessionnels et des prêts commerciaux. Pour ce qui est des emprunts intérieurs, les titres de créance devraient passer progressivement des bons du Trésor aux obligations à moyen ou à long terme. Conformément aux modalités d'emprunt des récentes émissions de titres publics sur le marché régional, le taux d'intérêt moyen de la dette intérieure serait de 6,25 % et de 6,5 % pour les obligations assorties d'une échéance de 1 à 3 et de 4 à 7 ans, respectivement. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor est fixé à 6 %.

8. Les outils de réalisme signalent quelques écarts par rapport à l'expérience historique, qui reflètent principalement de meilleurs résultats macroéconomiques.

- a. **Facteurs de la dynamique de la dette (graphique 3).** Les différences entre la présente AVD et la précédente s'expliquent par la mise à jour des données relatives à l'encours de la dette jusqu'à la fin de 2017, la dette publique extérieure accumulée ces dernières années par le Niger étant inférieure aux prévisions antérieures. Les contributions des flux générateurs d'endettement antérieurs et projetés restent globalement inchangées, même si on s'attend à ce que les prix et les taux de change freinent l'accumulation de la dette extérieure par rapport aux résultats historiques. De même, la contribution prévue de la croissance du PIB réel à la réduction de la dette publique est plus forte que ne le donnent à penser les chiffres des cinq dernières années, grâce à une révision à la hausse de la croissance à moyen et à long terme. La poursuite de l'assainissement des finances publiques devrait réduire davantage que par le passé la part de la dette publique imputable au déficit primaire. Les erreurs de prévision antérieures étaient principalement dues à des variations non anticipées du solde courant, des IDE et des prix, ainsi qu'au résidu, dans le cas de la dette extérieure CGE et à celles du déficit primaire et du résidu dans celui de la dette publique. Une comparaison avec la distribution des erreurs de prévision passées pour les PFR montre que les variations non anticipées de la dette du Niger se situent dans l'écart interquartile tant pour la dette publique que pour la dette extérieure CGE.
- b. **Réalisme de l'ajustement budgétaire prévu (graphique 4).** L'ajustement budgétaire sur trois ans prévu pour le solde primaire (3 points de pourcentage du PIB) se situe au minimum du quartile supérieur de la distribution des ajustements précédents du déficit budgétaire

² Le Niger a obtenu plus de financements qu'il n'en sollicitait pour son plan quinquennal de développement économique et social (PDES 2017–2021), avec un total de 12,7 milliards de dollars promis par les bailleurs officiels bilatéraux et multilatéraux, les investisseurs privés annonçant par ailleurs un engagement de 10,3 milliards de dollars.

primaire (plus de 2,5 points de pourcentage du PIB) issue de l'échantillon de PFR, d'où une atténuation des craintes quant à la crédibilité des hypothèses de référence. Le réalisme de l'ajustement escompté repose sur l'engagement des autorités à mobiliser davantage de recettes à travers la mise en œuvre des mesures existantes mais aussi nouvellement adoptées, à apurer les arriérés de paiement intérieurs et à contenir les dépenses.

- c. **Cohérence entre l'ajustement budgétaire et la croissance (graphique 4).** L'outil fait apparaître des projections de croissance potentiellement trop optimistes, compte tenu de l'assainissement continu des finances publiques intégré au scénario de référence. Toutefois, la croissance du PIB réel devrait atteindre 5,2 et 6,5 en 2018 et en 2019, respectivement, dans le scénario de référence, grâce à la forte activité du secteur du bâtiment et des travaux publics et de celui des services en prévision du sommet de l'UA et au lancement de grands projets d'investissement financés par les bailleurs, notamment le barrage de Kandadji et le projet d'exportation de pétrole brut.
- d. **Cohérence entre l'investissement public et la croissance (graphique 4).** L'outil montre une contribution similaire de l'investissement public à la croissance dans l'actuelle AVD et la précédente. L'investissement public devrait se maintenir autour de 15 % du PIB à moyen terme.

C. Classement des pays et établissement de scénarios de tests de résistance

9. La capacité d'endettement du Niger continue d'être qualifiée de « moyenne » dans l'édition d'octobre 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale (PEM)*. Dans l'ancienne méthodologie, ce classement était uniquement fondé sur le score CPIA (l'évaluation des politiques et des institutions) avec une note de 3,41. La nouvelle méthodologie repose sur un indicateur composite (IC) combinant le score CPIA, la situation extérieure saisie par la croissance mondiale et des facteurs propres au pays. Sur la base des données du PEM d'octobre 2018, la valeur de l'IC est de 2,92, avec une contribution positive de la CPIA (45 %), mais aussi des réserves internationales (34 %) et des taux de croissance réels nationaux et mondiaux (5 et 17 %, respectivement) (tableau 4 du texte). Ce résultat se situe à l'intérieur des seuils de capacité d'endettement moyenne définis comme $2,69 < IC \leq 3,05$. Les seuils d'endettement que laisse supposer la capacité d'endettement moyenne selon le précédent cadre et le nouveau sont résumés au tableau 5 du texte.

Tableau 4 du texte. Niger : résultats de l'IC

Composantes	Coefficients (A)	Valeur moyenne des 10 ans (B)	Composantes de l'indice IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
CPIA	0.385	3.388	1.30	45%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	5.625	0.15	5%
Couverture des réserves par les importations (en pourcentage)	4.052	40.208	1.63	56%
Couverture des réserves par les importations^2 (en pourcentage)	-3.990	16.167	-0.65	-22%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.000	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)				
	13.520	3.579	0.48	17%
Score de l'IC			2.92	100%
Note de l'IC			Moyen	

Source : calculs des services du FMI.

Note : Le seuil de l'IC pour une capacité d'endettement moyenne est : $2.69 < IC \leq 3.05$.

10. L'analyse de viabilité de la dette repose sur les six tests de résistance normalisés et un test de résistance spécifique aux risques découlant d'un choc des cours des produits de base.

Les tests normalisés utilisent les paramètres par défaut. Bien que le Niger ne remplisse pas les conditions requises pour être soumis au test de résistance à un choc de financement par les marchés, le test de résistance au choc des cours des produits de base est pertinent et aide à évaluer la sensibilité des projections des indicateurs du fardeau de la dette à une baisse soudaine d'un écart-type des prix à l'exportation des matières premières³.

Tableau 5 du texte. Niger : Capacité d'endettement moyenne et seuils d'endettement en vigueur

	VA de la dette extérieure CGE en %		Service de la dette extérieure CGE en %		VA de la dette publique totale en %
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Cadre Précédent	40	150	20	20	56
Nouveau cadre	40	180	15	18	55

Source : calculs des services du FMI.

³ La qualification de risque modéré attribuée au surendettement extérieur et au surendettement public global du Niger demeure robuste face à des chocs spécifiques des prix plus forts comprenant jusqu'à deux écarts-types.

VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

11. La dette extérieure devrait progressivement diminuer, avec à la fois une réduction de la dette publique et privée à long terme (tableau 1). Dans le scénario de référence, la dette extérieure CGE devrait s'accroître et passer de 34 à 36,6 % du PIB en 2018-21 du fait de nouveaux emprunts extérieurs importants contractés pour financer le programme de développement économique et social du Niger, avant d'être ramenée à 28,5 % du PIB d'ici à 2038. Le déficit des transactions courantes hors intérêts reste le principal moteur de la dynamique de la dette extérieure, alors que le solde des biens et services devrait vraisemblablement se détériorer à court terme du fait de la hausse des exportations liée au boom dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en prévision du sommet de l'UA de 2019. À moyen terme, les grands projets d'investissement, notamment le barrage de Kandadji, une cimenterie et l'oléoduc d'exportation, ainsi que les investissements financés dans le cadre du MCC dans le secteur agricole, devraient creuser le déficit des transactions courantes. Une fois pris en compte le déficit des transactions courantes hors intérêts, les IDE nets et la dynamique endogène de la dette, les autres déterminants de l'accumulation ou de la réduction de la dette extérieure tels que les composantes du compte de capital, l'accumulation des réserves et les ajustements de valeur, ainsi que les variations de prix et de taux de change, sont regroupés dans le résidu.

12. Aucun des indicateurs de la dette extérieure CGE du Niger ne dépasse les seuils du scénario de référence (graphique 1 et tableau 3). Ainsi que dans l'AVD précédente, tous les indicateurs restent inférieurs aux seuils d'endettement applicables durant la période considérée. Le ratio VA de la dette au PIB devrait se situer autour de 24 % du PIB à long terme. Après avoir culminé en 2021, le ratio VA de la dette aux exportations devrait diminuer avec le démarrage des exportations de pétrole brut après l'achèvement de l'oléoduc d'exportation, et la reprise du projet d'uranium d'Imouraren après 2025. Le ratio service de la dette aux exportations, tout comme le ratio service de la dette aux recettes, suivent une évolution analogue car ils diminuent nettement en 2020 avec l'amortissement complet de la dette due à la CNPC, reprennent en 2021 avec le remboursement du principal des prêts du FMI et de l'IDA, puis reculent progressivement par la suite. Pour ces indicateurs, le scénario de référence produit une trajectoire d'endettement très proche de celle du scénario historique. Toutefois, les projections à plus long terme des ratios de la VA de la dette au PIB et de la VA de la dette aux exportations montrent que la dette s'accumulerait rapidement si les principales variables macroéconomiques demeuraient à leurs moyennes historiques.

13. En revanche, la VA de la dette extérieure aux exportations dépasse son seuil applicable dans le scénario de test de résistance à un choc des exportations, ce qui révèle un risque modéré de surendettement extérieur. L'indicateur culmine à 253 % en 2021 avant de revenir progressivement en deçà de son seuil prescrit, grâce à la forte hausse escomptée des exportations de pétrole. Ce résultat est cohérent avec les AVD antérieures et souligne l'étroitesse de la base d'exportation du Niger, concentrée sur l'uranium et le pétrole, qui crée une vulnérabilité structurelle aux cours défavorables des produits de base et rend instables les recettes d'exportation. De plus, le seuil est également franchi dans le cadre du test de résistance qui associe des chocs défavorables aux ratios transferts courants au PIB et IDE au PIB, mais

seulement en 2020 et 2021, celui du test de résistance qui associe les cinq tests de résistance normalisés en 2021 et celui du test de résistance personnalisé dans un scénario de choc sur les prix des matières premières en 2019-21.

14. D'autres scénarios supposant des retards du démarrage des exportations de pétrole brut ou de la reprise des activités à la mine d'uranium d'Imouraren ne changent pas la notation de la dette extérieure et globale du Niger. Si l'exploitation de l'uranium reprend en 2025 comme dans le scénario de référence, mais que les exportations de pétrole brut ne démarrent qu'en 2023 au lieu de 2022, la VA du ratio de la dette extérieure aux exportations ne dépasserait son seuil prescrit que pendant une année supplémentaire jusqu'à la fin de 2023 dans le scénario à test de résistance avec un choc des exportations, puis diminuerait tout comme dans le scénario de référence sans le retard. Alors que le dépassement du seuil se poursuit jusqu'à la fin de 2033 dans le scénario extrême dans lequel la construction de l'oléoduc n'est pas achevée pendant la période couverte par l'AVD et la hausse prévue des exportations ne se concrétise pas, la VA du ratio de la dette extérieure aux exportations reste inférieure au seuil de la dette applicable dans le scénario de référence, de sorte que le risque de surendettement extérieur resterait « modéré ». Si l'on suppose que les exportations de pétrole brut démarrent en 2022, un calcul analogue supposant que les exportations d'uranium sont retardées d'un an, à 2026, montre que le seuil est respecté dans le scénario à test de résistance avec un choc des exportations à partir de 2022. Si la reprise du secteur de l'uranium est repoussée à une date ultérieure à 2038, la VA du ratio de la dette extérieure aux exportations reste inférieure à son seuil applicable dans le scénario de référence. De plus, dans le scénario à test de résistance avec un choc des exportations, le seuil n'est plus dépassé en 2022 tout comme dans le scénario de référence, même si l'indicateur reste proche de son seuil.

B. Viabilité de la dette intérieure

15. D'après les projections, la dette du secteur public devrait augmenter quelque peu à moyen terme, sous l'effet des emprunts extérieurs, avant de diminuer à long terme (tableau 2). Même si la dette publique devrait s'accroître avec les financements des bailleurs de fonds, elle devrait reculer avec l'engagement des autorités à assainir les finances publiques et respecter le critère de convergence budgétaire de l'UEMOA d'ici à 2020. C'est pourquoi le déficit primaire devrait diminuer avec le temps grâce à une meilleure mobilisation des recettes intérieures, à l'amélioration de la qualité des dépenses et à la poursuite de la maîtrise des dépenses, soutenus par une dynamique automatique de la dette favorable.

16. Le ratio VA de la dette publique au PIB ne dépasse son seuil ni dans le scénario de référence, ni dans les scénarios à test de résistance (graphique 2 et tableau 4). Tout comme dans l'AVD précédente, les indicateurs de la dette publique dans le scénario de référence restent inférieurs aux niveaux indiqués dans le scénario historique. Là encore, le choc affectant les prix des produits de base se révèle être le test de résistance le plus extrême dans tous les scénarios alternatifs, ce qui souligne la vulnérabilité de la trajectoire de la dette publique aux fluctuations des cours des produits de base.

C. Notation des risques et facteurs de vulnérabilité

17. L'analyse de viabilité de la dette du Niger fait apparaître un risque modéré de surendettement extérieur et global. Le scénario de référence indique que la trajectoire d'endettement

est viable, tant pour la dette extérieure CGE que pour la dette publique, mais que les seuils prescrits sont dépassés en cas de choc négatif sur la croissance des exportations ou les cours des produits de base.

18. Une évaluation précise du risque qualifié de « modéré » révèle que le Niger a une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs (graphique 5). Bien que le ratio service de la dette aux recettes soit largement inférieur à son seuil, de sorte que seuls les chocs dans le quartile supérieur de la distribution observée des chocs, à savoir supérieurs à 35 % du seuil, porteraient le ratio au-delà de sa limite prescrite, un choc médian suffirait à déclasser la notation du risque du Niger et à le rendre « élevé », en portant le ratio VA de la dette aux exportations au-dessus de son seuil en 2020 et 2021. Les autres indicateurs sont sensibles aux chocs supérieurs à la médiane, mais à des degrés divers. Ces chocs compromettraient la trajectoire de la dette en portant le ratio VA de la dette au PIB au-dessus de son seuil à partir de 2020, tandis que le ratio service de la dette aux exportations franchirait son seuil en 2018 et 2019 uniquement.

19. La viabilité de la dette dépend de la mise en œuvre des réformes intégrées dans le scénario de référence. L'engagement à assainir les finances publiques et à mettre résolument en œuvre les réformes structurelles est important pour limiter l'accumulation de la dette et préserver la stabilité macroéconomique. Le scénario de référence suppose également que les grands projets d'investissement du Niger sont menés à bien dans les délais. La diversification de l'économie, favorisée par le développement du secteur privé et la densification des circuits financiers, est fondamentale pour élargir la base d'exportation et atténuer les risques liés aux fluctuations des cours des produits de base. Les faiblesses identifiées imposent de poursuivre le renforcement de la gestion de la dette et de s'en tenir à une stratégie d'emprunt prudente qui privilégie les emprunts concessionnels.

D. Point de vue des autorités

20. Les autorités ont dans l'ensemble souscrit aux hypothèses et aux résultats de l'AVD et ont formulé quelques observations. Tout en relevant que le démarrage envisagé des exportations de pétrole brut accroîtrait la dépendance du Niger à l'égard du pétrole, elles ont reconnu qu'il était important de diversifier la base d'exportation, essentiellement à la marge intensive, en augmentant le contenu en valeur ajoutée des exportations actuelles. En développant l'industrie manufacturière et en modernisant les chaînes de valeur existantes, le Niger pourrait exporter des produits transformés plutôt que des produits primaires à faible valeur ajoutée. Les autorités ont souligné que l'accès du Niger aux réserves mises en commun de l'UEMOA joue un rôle d'atténuation. Elles ont également noté que le taux par défaut de 2 % du PIB retenu dans le test de résistance spécifique aux risques découlant des passifs éventuels pour tenir compte de la dette des entreprises publiques semble assez élevé compte tenu de leur évaluation selon laquelle les emprunts des entreprises publiques auprès du système bancaire national présentent un risque négligeable, du nombre limité d'entreprises publiques en mesure d'emprunter à l'étranger (du fait de leur petite taille et de leur capacité limitée à publier des états financiers fiables), et de l'inclusion, dans l'analyse, de la dette extérieure garantie par l'État des principales entreprises publiques. Elles se sont déclarées déterminées à étendre la couverture du secteur public en communiquant pour la prochaine revue l'encours à fin décembre 2017 de la dette des principales entreprises publiques vis-à-vis du secteur bancaire.

Tableau 1. Niger : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–38
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	61.4	64.4	62.5	61.0	60.6	60.2	59.3	55.8	54.2	49.2	36.6	50.2	55.2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	30.1	32.6	32.4	34.0	34.9	36.1	36.6	35.4	35.2	35.2	28.5	23.5	35.4
Variation de la dette extérieure	10.3	3.0	-1.9	-1.6	-0.4	-0.4	-0.8	-3.6	-1.6	-1.1	-1.4	6.7	6.3
Flux générateurs d'endettement net identifiés	20.5	9.2	8.3	11.1	10.5	10.9	9.6	2.9	4.8	3.3	2.8	18.5	15.2
Déficit extérieur courant hors intérêts	20.4	15.5	16.2	18.7	20.6	22.8	18.9	14.1	13.3	11.0	9.9	21.1	15.8
Déficit de la balance des biens et services	22.4	17.0	18.7	21.0	23.3	25.4	21.3	14.8	12.8	10.1	8.3		
Exportations	18.3	16.2	17.2	16.7	17.0	17.0	17.1	22.5	23.7	25.8	24.9		
Importations	40.7	33.2	35.9	37.8	40.3	42.5	38.4	37.4	36.5	35.9	33.2		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4.1	-3.7	-4.7	-4.0	-4.3	-4.3	-4.0	-3.6	-3.5	-3.1	-2.5	-4.0	-3.6
<i>dont : officiels</i>	-2.2	-1.8	-2.9	-2.0	-2.5	-2.4	-2.1	-1.8	-1.8	-1.8	-1.6		
<i>Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)</i>	2.1	2.1	2.3	1.7	1.7	1.7	1.6	2.8	4.0	4.0	4.1	1.3	3.0
IDF nets (négatifs = entrées)	-6.8	-3.5	-3.7	-5.3	-6.9	-9.1	-6.7	-5.9	-5.3	-4.4	-5.4	-9.6	-6.0
Dynamique endogène de la dette 2/	7.0	-2.9	-4.2	-2.4	-3.2	-2.8	-2.6	-3.3	-3.0	-2.2	-1.7		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.5	-2.9	-2.9	-2.8	-3.7	-3.3	-3.1	-5.8	-3.5	-2.8	-2.1		
Contribution des variations de prix et de taux de change	9.5	0.0	-1.2		
Résidu 3/	-10.2	-6.2	-10.2	-12.6	-10.9	-11.4	-10.5	-6.5	-6.4	-4.4	-4.2	-2.3	-7.5
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	23.1	22.5	23.7	24.6	25.0	24.2	24.2	24.7	20.6		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	134.4	134.7	139.8	144.1	146.1	107.5	102.3	95.9	82.7		
Ratio service de la dette CGE/exportations	3.2	4.0	4.3	10.1	10.5	8.2	9.4	7.0	6.6	6.3	6.3		
Ratio service de la dette CGE/recettes	3.3	4.5	5.2	10.3	11.2	8.3	9.1	8.5	8.2	8.4	7.7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1028.6	967.5	1073.5	1407.5	1549.8	1659.6	1637.8	1311.6	1380.3	1550.3	2911.1		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.3	4.9	4.9	5.2	6.5	6.0	5.6	11.0	6.8	6.0	6.1	5.8	6.4
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-15.6	0.0	1.9	8.5	1.0	3.3	2.6	2.3	2.4	2.0	2.4	1.1	2.7
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.0	0.0	0.0	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.2	1.3	0.8	1.0
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-23.5	-7.1	13.6	11.1	9.2	9.9	8.8	49.4	15.1	9.8	7.6	7.5	13.9
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-7.9	-14.4	15.6	20.0	14.7	15.5	-2.1	10.5	6.9	7.5	7.4	10.0	9.4
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	37.4	36.5	36.0	36.2	36.0	35.8	35.4	35.4	...	35.9
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17.9	14.3	14.4	16.4	15.9	15.9	17.6	18.7	19.1	19.4	20.3	...	18.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	748.0	799.0	863.9	1003.0	1153.9	1248.9	1186.1	1232.9	1258.4	1609.3	3184.4	...	18.3
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	9.4	10.1	9.8	8.5	7.8	7.2	6.3	5.8	...	7.8
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	75.9	74.2	75.4	75.2	74.4	73.8	73.6	78.4	...	74.3
PIB nominal (milliards de dollars EU)	7,255	7,610	8,136	9,284	9,990	10,941	11,853	13,463	14,725	21,654	48,097		
Croissance du PIB nominal en dollars	-12.0	4.9	6.9	14.1	7.6	9.5	8.3	13.6	9.4	8.1	8.6	7.0	9.3
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	53.2	49.5	49.4	48.6	47.8	44.6	43.2	38.7	28.7		
En pourcentage des exportations	309.7	296.0	291.1	285.1	279.0	198.1	182.2	150.2	115.3		
Ratio service de la dette/exportations	3.2	4.0	4.3	10.1	10.5	8.2	9.4	7.0	6.6	6.3	6.3		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1879.3	2093.2	2371.0	2687.2	2964.9	3260.0	3567.9	5354.5	9896.5		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	2.6	3.0	3.2	2.5	2.5	2.3	1.9	1.1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	10.1	12.5	18.0	20.3	21.0	23.3	19.8	17.6	14.9	12.1	11.3		

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du0 FMI.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - \rho(1+g))/(1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basée sur la monnaie de libellé
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

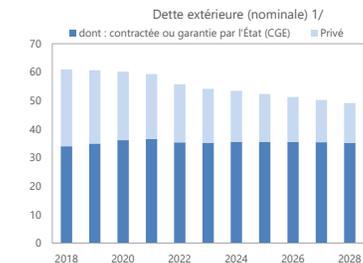
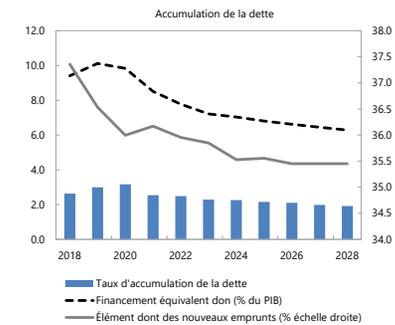
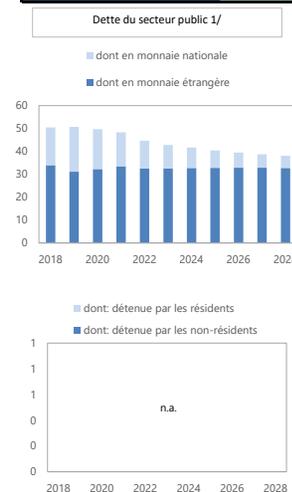


Tableau 2. Niger : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015–38
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario histo	Projections
Dettes du secteur public 1/	39.7	43.7	49.3	50.5	50.8	49.8	48.3	44.7	42.8	38.1	34.2	29.8	44.1
dont : dette extérieure	30.1	32.6	32.4	34.0	34.9	36.1	36.6	35.4	35.2	35.2	28.5	23.5	35.4
Variation de la dette du secteur public	9.1	4.0	5.5	1.2	0.3	-1.0	-1.4	-3.6	-1.9	-0.6	-0.4		
Flux générateurs d'endettement identifiés	10.3	4.5	-0.2	1.0	-0.3	-0.9	-1.0	-3.4	-1.6	-0.7	-0.6	-0.6	-1.0
Déficit primaire	8.4	5.1	4.7	3.2	3.1	1.8	1.5	1.1	1.1	1.4	1.3	3.7	1.7
Recettes et dons	23.3	20.3	21.2	24.0	24.0	24.9	24.5	24.9	24.9	24.5	25.3	21.3	24.6
dont : dons	5.4	6.0	6.7	7.6	8.1	8.0	6.9	6.3	5.8	5.0	4.9		
Dépenses primaires (hors intérêts)	31.7	25.4	25.8	27.3	27.1	26.8	26.0	26.1	26.0	25.8	26.6	25.0	26.2
Dynamique automatique de la dette	1.9	-0.7	-4.7	-2.2	-3.4	-2.7	-2.6	-4.5	-2.8	-2.1	-1.9		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.3	-1.8	-2.0	-2.5	-2.9	-2.4	-2.3	-4.5	-2.6	-2.1	-1.8		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.0	0.1	0.1	-0.1	0.2	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1	0.2		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.3	-1.9	-2.0	-2.4	-3.1	-2.9	-2.6	-4.8	-2.8	-2.2	-2.0		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	3.2	1.1	-2.8		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.1	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels (par ex., recapitalisation t	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résidu	-1.2	-0.5	5.7	0.5	0.1	-0.4	-0.7	-0.3	-0.4	0.1	0.1	3.2	-0.1
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette du secteur public/PIB 2/	38.9	39.5	39.4	38.1	36.7	33.5	31.8	27.6	26.3		
Ratio VA de la dette public/recettes et dons	183.8	164.2	164.2	152.9	149.8	134.5	127.7	112.9	103.9		
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	5.5	11.2	19.8	28.6	33.5	37.0	35.4	30.9	27.2	14.1	15.3		
Besoin de financement brut 4/	9.4	7.0	8.9	10.1	11.2	11.0	10.2	8.8	7.9	4.8	5.2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.3	4.9	4.9	5.2	6.5	6.0	5.6	11.0	6.8	6.0	6.1	5.8	6.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.0	0.0	0.0	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7	1.4	1.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	4.3	4.0	6.2	1.0	2.5	3.1	2.8	3.4	3.0	3.6	4.1	1.9	3.0
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	13.4	4.0	-9.1	1.2	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.0	0.2	-0.1	3.3	2.4	1.9	2.0	1.4	2.0	2.0	2.4	2.8	2.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	8.0	-16.0	6.6	11.1	6.0	4.6	2.6	11.2	6.6	5.8	6.4	7.8	6.5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-0.7	1.1	-0.9	2.0	2.9	2.8	2.9	4.8	3.0	2.0	1.7	-0.2	2.7
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
				16.4	15.9	16.9	17.6	18.7	19.1	19.4	20.3		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basée sur la monnaie de libellé
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui



Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, dette garantie par l'État, dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Basée sur la monnaie de libellé.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

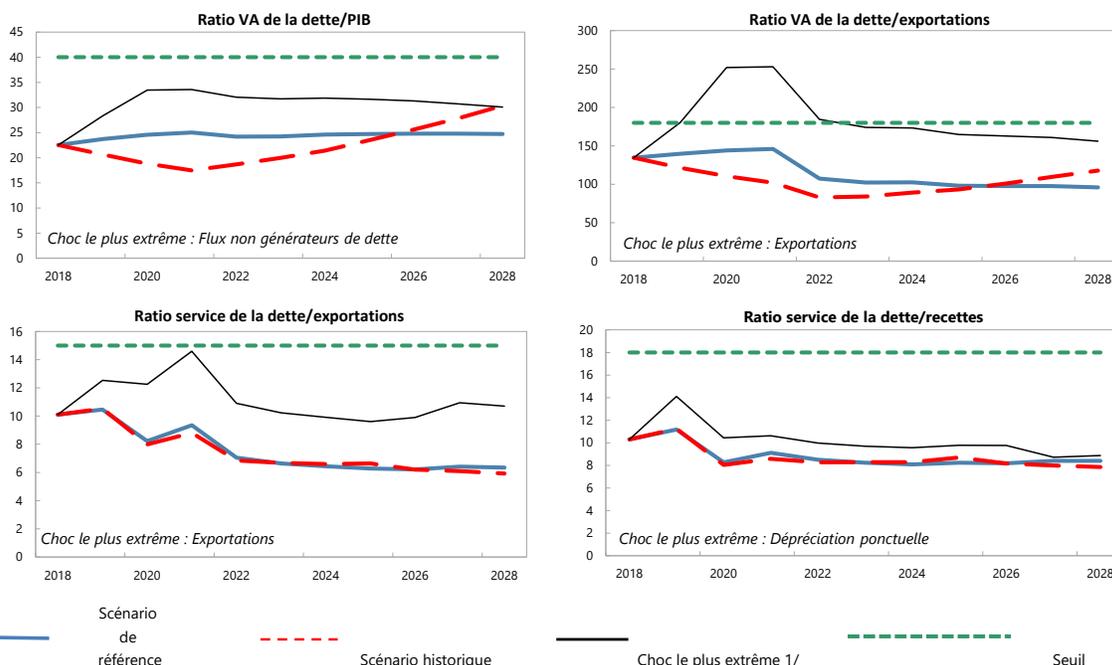
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 1. Niger : Indicateurs de dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2018–28



Personnalisation des paramètres par défaut	Ampleur		Interactions
	Ampleur	Interactions	
Test adaptés			
Passifs conditionnels combinés	No		
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	
Prix des produits de base ^{2/}	Non	No	
Financement de marché	n.a.	n.a.	

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance.

"n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

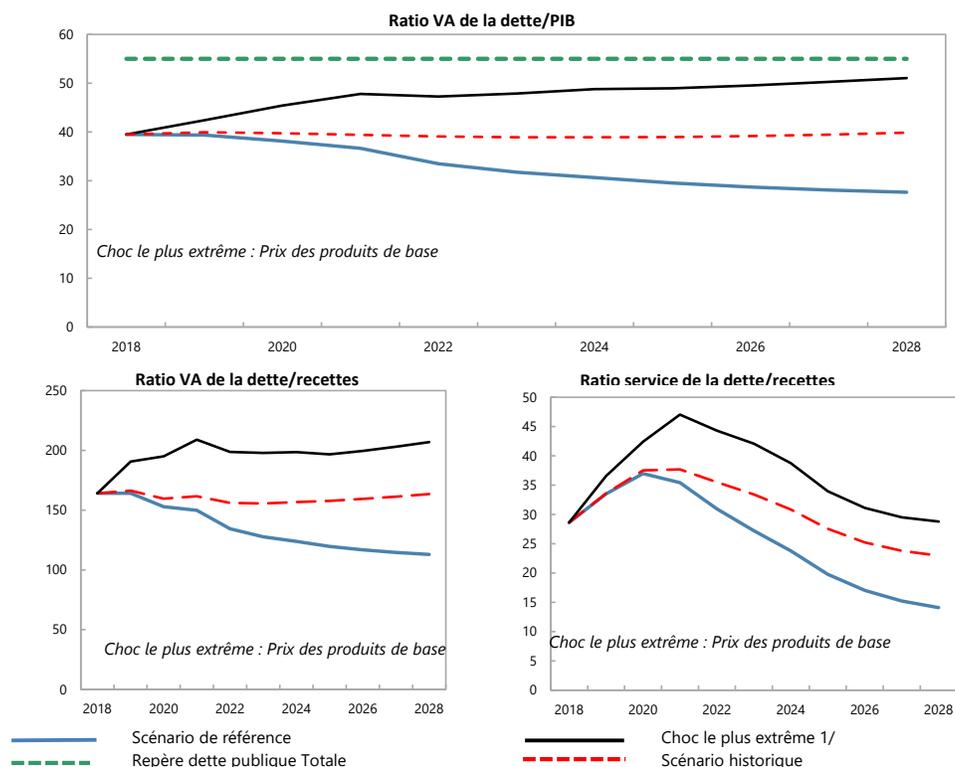
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance*	Défaut Défini par l'utilisateur	
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.8%	1.8%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	26	26
Période de grâce moyenne	6	6

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe CGE de MLT dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Niger : Indicateurs de dette publique selon divers scénarios, 2018–28



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance*	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	55%	55%
Dette intérieure à moyen et long terme	17%	17%
Dette intérieure à court terme	27%	27%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.8%	1.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	26	26
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.6%	4.2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3%	3.0%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Niger : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018–28

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	23	24	25	25	24	24	25	25	25	25	25
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	23	21	19	17	19	20	21	23	26	28	30
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	23	25	28	28	28	28	28	28	28	28	28
B2. Solde primaire	23	25	28	29	28	28	29	29	29	29	28
B3. Exportations	23	26	30	31	29	29	29	29	29	29	28
B4. Autres flux 3/	23	28	33	34	32	32	32	32	31	31	30
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30%	23	30	25	26	25	25	26	26	27	27	27
B6. Combinaison de B1-B5	23	30	32	32	31	31	31	31	31	31	30
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	23	26	28	28	28	28	28	28	28	28	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	23	26	29	29	28	27	27	27	27	26	25
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	135	140	144	146	108	102	103	98	98	98	96
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	135	122	111	102	83	84	89	93	101	110	118
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	135	140	144	146	108	102	103	98	98	98	96
B2. Solde primaire	135	148	164	169	126	120	120	115	114	113	110
B3. Exportations	135	180	252	253	185	174	173	165	163	161	156
B4. Autres flux 3/	135	167	196	196	142	134	133	126	123	121	117
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30%	135	140	115	118	88	85	86	83	83	84	84
B6. Combinaison de B1-B5	135	178	167	204	149	141	141	134	132	131	127
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	135	155	162	166	123	117	117	111	110	110	108
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	135	182	195	189	131	120	116	109	106	104	101
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	10	10	8	9	7	7	6	6	6	6	6
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	10	11	8	9	7	7	7	7	6	6	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	10	8	9	7	7	6	6	6	6	6
B2. Solde primaire	10	10	8	10	7	7	7	7	7	7	7
B3. Exportations	10	13	12	15	11	10	10	10	10	11	11
B4. Autres flux 3/	10	10	9	11	8	7	7	7	8	8	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30%	10	10	8	9	7	6	6	6	6	5	5
B6. Combinaison de B1-B5	10	12	11	12	9	8	8	8	8	9	9
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	10	10	9	10	7	7	7	7	6	7	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	10	13	10	11	8	7	7	7	7	8	7
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	10	11	8	9	9	8	8	8	8	8	8
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	10	11	8	9	8	8	8	9	8	8	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	12	9	10	10	9	9	9	9	10	10
B2. Solde primaire	10	11	8	10	9	9	9	9	9	10	10
B3. Exportations	10	11	9	10	9	9	9	9	9	10	10
B4. Autres flux 3/	10	11	9	10	10	9	9	9	9	10	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30%	10	14	10	11	10	10	10	10	10	9	9
B6. Combinaison de B1-B5	10	12	10	11	10	10	9	10	10	11	11
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	10	11	9	10	9	9	9	9	9	9	9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	10	13	10	11	10	9	9	9	9	10	9
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Niger : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2018–28

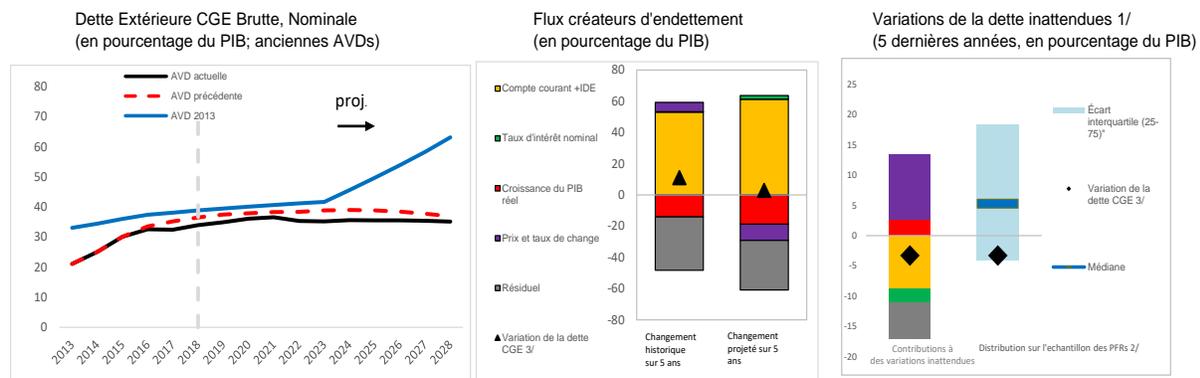
	Projections										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	39	39	38	37	34	32	31	30	29	28	28
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 1	39	40	40	39	39	39	39	39	39	39	40
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	39	43	46	46	44	43	43	43	44	45	45
B2. Solde primaire	39	42	45	43	39	36	35	34	32	32	31
B3. Exportations	39	41	43	42	38	36	35	34	33	32	31
B4. Autres flux 2/	39	44	47	45	41	39	38	36	35	34	33
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30%	39	44	40	37	32	29	27	25	23	21	19
B6. Combinaison de B1-B5	39	41	41	38	34	32	31	29	28	28	27
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	39	45	43	41	37	35	34	33	32	31	30
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	39	42	45	48	47	48	49	49	50	50	51
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère de la dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	164	164	153	150	134	128	124	120	117	115	113
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 1	164	166	160	162	156	156	157	158	159	161	163
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	164	175	176	180	169	168	170	171	174	177	180
B2. Solde primaire	164	177	179	174	155	146	141	136	132	129	126
B3. Exportations	164	172	174	170	153	145	141	136	132	129	126
B4. Autres flux 2/	164	183	188	185	166	158	153	148	143	139	135
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30%	164	187	166	156	133	120	111	101	93	86	80
B6. Combinaison de B1-B5	164	171	166	155	137	129	123	118	115	112	110
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	164	188	173	168	150	142	137	132	128	125	123
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	164	191	195	209	199	198	199	197	200	203	207
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	29	34	37	35	31	27	24	20	17	15	14
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 1	29	34	38	38	36	33	31	28	25	24	23
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	29	35	42	42	39	36	33	30	27	26	25
B2. Solde primaire	29	34	41	44	37	32	26	22	19	17	16
B3. Exportations	29	34	37	36	31	28	24	20	18	16	15
B4. Autres flux 2/	29	34	37	36	32	28	24	20	18	17	16
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30%	29	33	37	35	31	28	25	21	18	16	15
B6. Combinaison de B1-B5	29	33	37	39	33	29	25	20	17	15	14
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	29	34	45	40	35	30	25	21	18	16	15
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	29	37	42	47	44	42	39	34	31	30	29
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

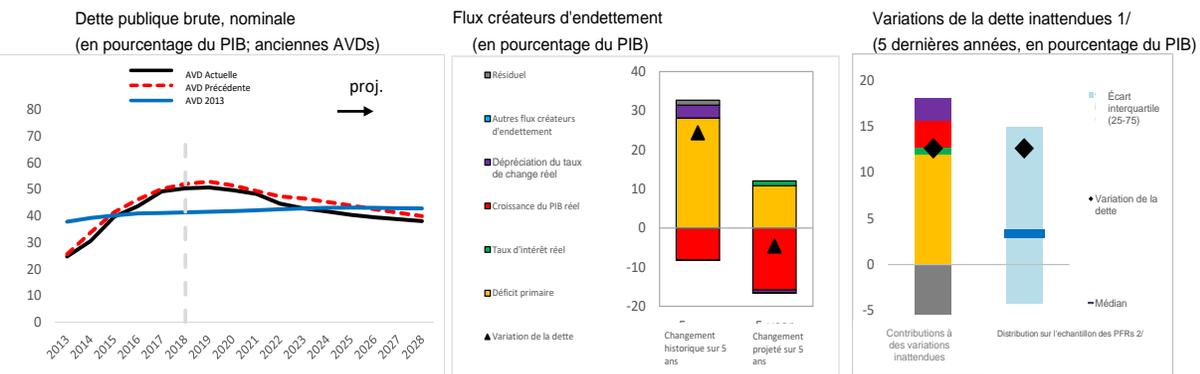
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. Niger : Facteurs de la dynamique de la dette —scénario de référence



Deette publique



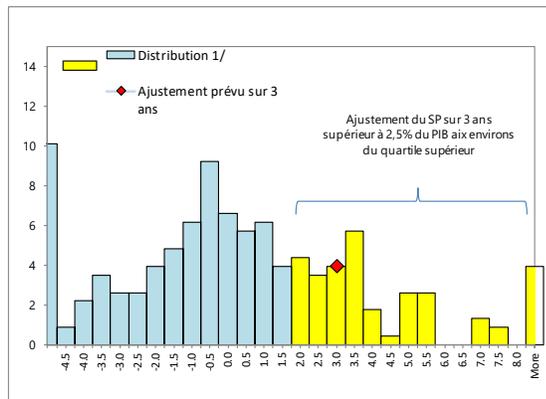
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

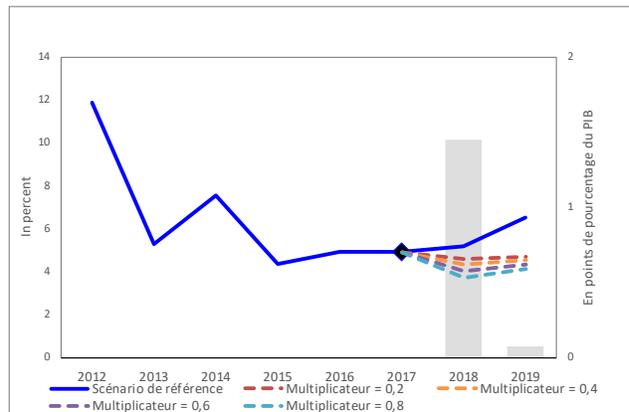
Graphique 4. Niger : Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



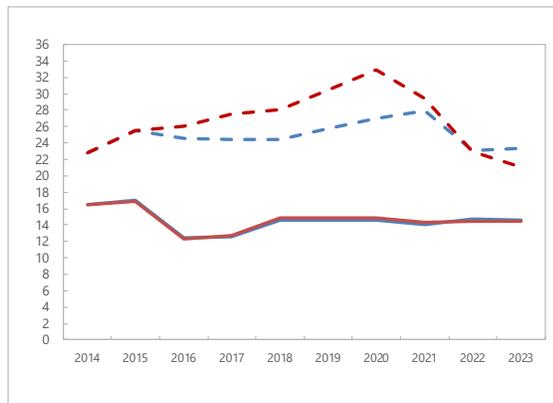
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFRs (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte par l'axe horizontal ; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



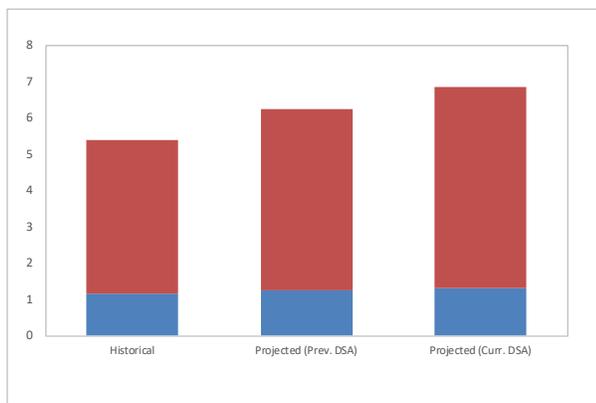
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux de l'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



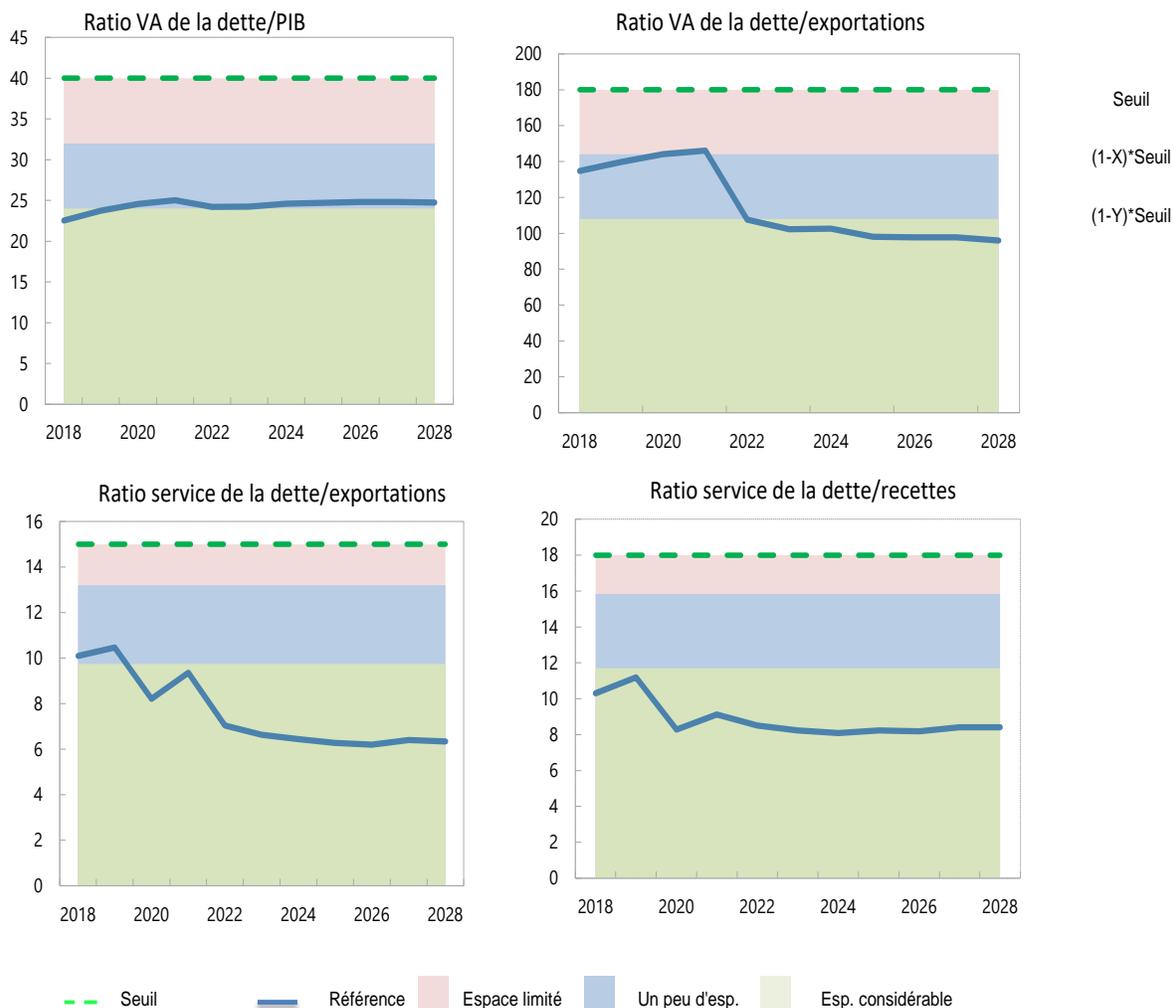
— Invest. public - AVD précédente — Invest. public - AVD actuelle
 - - - Invest. privé - AVD précédente - - - Invest. privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Niger : Qualification de la catégorie modérée, 2018–28 1/



Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils du ratio VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportation, $x = 20\%$ et $y = 40\%$. Pour les seuils service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, $x = 12\%$ et $y = 35\%$.

Déclaration de messieurs Raghani, Bah et Diakite à propos de la réunion du Conseil d'administration sur le Niger

10 décembre 2018

Introduction

Les autorités nigériennes remercient les services du FMI, la direction générale et le Conseil d'administration de l'aide financière et du dialogue constructif de politique économique dont ils bénéficient de la part du FMI. Pays enclavé aux ressources limitées, le Niger rencontre de grandes difficultés dans ses efforts pour réaliser une croissance économique soutenue afin de faire progresser le bien-être de la population. Le programme en cours appuyé par la FEC est considéré comme un moyen important d'aider les autorités à renforcer la stabilité macroéconomique, à améliorer la gestion des finances publiques et à favoriser le développement du secteur privé tout en traitant les problèmes de la démographie et de la pauvreté.

L'engagement ferme des autorités à l'égard de politiques saines et de réformes de grande portée, démontré dans la mise en œuvre de l'accord appuyé par la FEC, se traduit par les bons résultats obtenus depuis le lancement du programme. Cet engagement fort sera maintenu, comme l'ont réaffirmé les autorités dans leur mémorandum de politiques économique et financière pour le moyen terme.

Résultats atteints dans le cadre du programme et demande d'une augmentation de l'accès aux ressources du FMI

Malgré un contexte difficile aggravé par le bas niveau des prix des exportations d'uranium, le changement climatique, les attaques terroristes et les contraintes de capacités, les autorités mettent en œuvre avec résolution leur programme économique et les résultats sont globalement satisfaisants.

Lors de la troisième revue du programme, tous les critères de performance fixés pour fin juin 2018 ont été atteints sauf l'apurement des arriérés de paiement intérieurs qui a été retardé par un resserrement du marché financier régional. Sur ce point, les autorités demandent une dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation. En revanche, tous les objectifs indicatifs fixés pour fin juin 2018 ont également été réalisés. En ce qui concerne le programme de réformes structurelles, trois repères structurels ont été atteints et un progrès notable a été effectué en matière de réalisation des deux autres, en plus de l'observation de la mesure préalable rattachée à cette revue.

Compte tenu des bons résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'accord appuyé par la FEC et de leur détermination à continuer à réaliser les objectifs du programme, nos autorités nigériennes demandent au Conseil d'administration l'achèvement de la troisième revue et une dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation. Elles sollicitent aussi une augmentation de l'accès aux ressources du FMI, de 75 à 90 % de la quote-part, pour faire face à des chocs externes, affecter davantage de moyens aux secteurs de la santé et de l'éducation ainsi que pour

couvrir les besoins de financement budgétaires et externes qui découleront de la situation sécuritaire tendue et des recettes des exportations d'uranium décevantes. Cette augmentation de l'accès est donc nécessaire à la mise en œuvre des principaux programmes sociaux, faute de quoi ils ne seraient pas financés en raison du durcissement des conditions de financement.

Évolution économique récente et perspectives

La croissance de l'économie du Niger en 2018 devrait être conforme à ce qui est attendu dans le programme appuyé par la FEC. Le dynamisme des secteurs de la construction et des services permettra à la croissance de dépasser 5 % alors qu'elle était de 4,9 % en 2017. Bien que l'inflation soit restée supérieure à son niveau normal, elle est sur une tendance à la baisse puisqu'elle est tombée à 3,1 % en octobre contre 5,4 % en avril malgré les hausses d'impôts et de prix administrés, les achats par l'État de stocks alimentaires stratégiques et la hausse des prix des importations.

Sur le plan budgétaire, l'assainissement des finances publiques connaît un bon progrès et a permis d'atteindre les objectifs des autorités sur le plan des recettes, du financement intérieur et du déficit budgétaire. De plus, les arriérés de paiement internes ont été sensiblement réduits et l'apurement de la totalité des arriérés d'ici la fin de 2018 est à la portée des autorités.

Sur la base des données révisées de 2017, le déficit de la balance courante de 2018 devrait être supérieur aux prévisions. Le Niger étant membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui dispose d'une Banque centrale régionale commune (BCEAO), il a bénéficié de la mutualisation des réserves qui couvrent actuellement plus de quatre mois d'importations de l'union.

Politiques et réformes pour le reste de l'année 2018 et à moyen terme

Pour l'avenir, les autorités nigériennes restent pleinement engagées à appliquer résolument les politiques et réformes prévues pour 2019 et au-delà afin de réaliser les objectifs du programme appuyé par la FEC. Pour le reste de l'année 2018 et pour 2019, les mesures de politique économique s'attacheront à élargir fortement l'assiette des recettes, à augmenter la qualité des dépenses, à améliorer la gestion de la dette publique, à approfondir le système financier et à promouvoir un secteur privé solide de façon à augmenter la création d'emplois. Les autorités sont conscientes des risques potentiels auxquels l'économie est exposée, dont la dégradation des conditions sécuritaires et les aléas climatiques, mais les perspectives de croissance sont positives grâce au lancement de plusieurs grands projets dans le secteur des mines et des infrastructures ainsi qu'aux retombées des projets financés et exécutés par des investisseurs dans le contexte du sommet de l'Union africaine de juillet 2019. Dans ces conditions, la croissance devrait atteindre 6,5 % en 2019 et elle pourrait conserver ce niveau à moyen terme.

Politique budgétaire

L'assainissement des finances publiques sera poursuivi au moyen d'une mobilisation intensive des recettes et des restrictions de dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs de déficit global et de base, soit respectivement 4,5 % et 2,8 % du PIB. Le budget de 2019 soumis au parlement est conforme au programme appuyé par la FEC. Des mesures rigoureuses de politique fiscale seront mises en œuvre pour davantage augmenter la mobilisation des recettes : relèvement du seuil de la TVA, rétablissement partiel de la taxe sur les appels internationaux entrants, intégration dans le budget des recettes du régulateur des télécommunications et meilleure imposition du secteur informel. En outre, le recouvrement des arriérés d'impôts sera accéléré et les exonérations fiscales seront rationalisées. Les plans de performance de l'administration fiscale (DGI) et de l'administration des douanes (DGD) seront suivis de plus près. S'agissant des dépenses publiques, la priorité sera de les maîtriser tout en élevant leur qualité. Dans ce contexte, on cherchera à offrir des services publics de meilleure qualité et la part des dépenses sociales dans le budget augmentera.

Les mesures prises par les autorités pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques comprennent, entre autres, la poursuite de la réforme de la fonction publique avec le concours de la Banque mondiale, l'audit de cinq grandes entités publiques et entreprises d'État, un suivi minutieux des programmes sociaux et un recours plus fréquent aux partenariats publics-privés qui disposent d'un nouveau cadre juridique. La priorité sera donnée aux projets de type construction-exploitation-transfert (BOT) sans financement ou garanties financières de l'État. De plus, les autorités restent déterminées à éviter la réapparition d'arriérés de paiement, à finaliser la mise en place du compte unique du trésor et à améliorer l'interface électronique entre le Trésor et la Banque centrale (BCEAO).

Tout en continuant à rationaliser les dépenses, les autorités feront porter leurs efforts sur la lutte contre la pauvreté et les problèmes sociaux, notamment en renforçant les filets de sécurité sous forme de programmes de cantines scolaires et de transferts monétaires. L'augmentation des ressources affectées à ces programmes s'impose car le Niger connaît une insécurité alimentaire chronique et des catastrophes naturelles qui freinent ses efforts pour améliorer son classement dans l'Indice de développement humain des Nations Unies. C'est pourquoi il est essentiel que les dépenses publiques donnent de meilleurs résultats et se traduisent par de meilleurs services publics. Les autorités prévoient de s'appuyer sur la mise en œuvre du budget programme introduit il y a deux ans pour adopter la budgétisation pluriannuelle ainsi que d'augmenter l'efficacité des investissements publics en améliorant la qualité de la sélection et de l'exécution des projets. À cette fin, elles ont sollicité l'assistance du FMI consistant en une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA).

Les autorités se sont aussi engagées à améliorer la transparence budgétaire en publiant le projet de budget soumis au parlement et les résultats budgétaires de l'exercice 2018 au premier trimestre de 2019. Elles ont l'intention de présenter au parlement les comptes audités à la fin de 2020.

Politique et gestion de la dette publique

Nos autorités saluent la récente analyse de la viabilité de la dette du Niger et sont dans l'ensemble d'accord avec les hypothèses et les résultats selon lesquels le risque de surendettement public externe et global du Niger est modéré. Elles prennent note du fait que le pays dispose d'une marge limitée pour faire face aux chocs négatifs, car l'économie reste particulièrement vulnérable à une évolution défavorable de ses exportations qui se composent surtout d'uranium et de produits pétroliers. Dans ces conditions, les autorités restent déterminées à améliorer la viabilité de la dette publique et la résilience économique. Elles poursuivront leur action pour renforcer et diversifier la base de la production et des exportations. Le développement intensif des industries manufacturières combiné au démarrage des exportations de pétrole contribuera à ces efforts. La politique d'emprunt des autorités restera prudente avec une meilleure fonctionnalité du Comité interministériel de la dette publique et de l'appui budgétaire. En outre, une cellule dédiée a été créée au Trésor pour consolider la gestion de l'ensemble de la dette publique.

Développement du secteur financier

Les autorités nigériennes sont conscientes de la nécessité de poursuivre le développement du secteur financier afin d'assurer une large inclusion financière. Pour y parvenir, tout en maintenant la stabilité de ce secteur, elles demanderont à toutes les banques de continuer à respecter les obligations prudentielles. Elles vont aussi supprimer progressivement les paiements en espèces à la DGD et à la DGI et, à partir de janvier 2019, elles verseront les salaires des fonctionnaires et des autres agents publics par virements bancaires et téléphonie mobile. Elles encourageront également l'utilisation du dispositif de soutien aux PME de la BCEAO et prévoient d'organiser en 2019 une table ronde de bailleurs pour financer la mise en œuvre de leur nouvelle stratégie d'inclusion financière.

Réformes structurelles

Pour bénéficier pleinement du potentiel de croissance du Niger, les autorités visent à développer un secteur privé solide qui créera des emplois et permettra un dynamisme économique soutenu. Elles vont adopter les réformes nécessaires pour améliorer davantage l'environnement des affaires et les indicateurs « Doing Business » de la Banque mondiale pour le Niger. Cela contribuera à améliorer les diverses institutions et programmes mis en place pour promouvoir le développement du secteur privé.

Par ailleurs, les autorités ont l'intention d'accélérer leurs efforts en matière de renforcement du cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption. En matière de transparence, les mesures nécessaires pour rejoindre l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives seront prises en 2019. Les autorités prévoient aussi de continuer à mettre en œuvre la norme GAFI concernant la LBC/FT et les recommandations de l'Évaluation nationale des risques.

Les ressources du Niger étant limitées, les autorités continueront à répondre de façon adéquate au défi démographique auquel elles se heurtent dans leurs efforts pour réaliser les objectifs fixés par le PDES 2017-2021. Sur la base de la politique nationale genre et du décret sur l'éducation des filles, d'autres actions seront menées pour rendre la population plus consciente du problème démographique. Sur ce plan, le soutien constant de la communauté internationale est requis.

Conclusion

En mettant en œuvre avec résolution le programme appuyé par la FEC, les autorités nigériennes ont démontré la fermeté de leur engagement en faveur de politiques et de réformes saines destinées à encourager une croissance économique inclusive et à large portée. Elles continueront d'agir pour atteindre les objectifs du programme et réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs. À cet égard, nos autorités nigériennes espèrent continuer à recevoir l'appui continu du FMI et sollicitent l'appui du Conseil d'administration pour l'achèvement de la troisième revue, l'obtention d'une dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et l'augmentation de l'accès aux ressources du FMI.